PRÊCHER D'EXEMPLES

Récits de prédicateurs du Moyen Age

Présenté par
Jean-Claude Schmitt



Stock/Moyen Age

Série « Moyen Age »

Dirigée par Danielle Régnier-Bohler

Jean d'Arras : Mélusine.

Le Cœur mangé. Récits érotiques et courtois des XII[e] et XIII[e] siècles.

Merlin le Prophète.

Bestiaires du Moyen Âge.

Philippe de Beaumanoir : La Manekine.

Récits et poèmes celtiques *(domaine brittonique).*

Moyen Âge et colportage. Robert le Diable et autres récits.

Saint Bernard de Clairvaux : Les Combats de Dieu.

La Fin des temps. Terreurs et prophéties au Moyen Âge.

Antoine de La Sale : Le Paradis de la reine Sibylle.

Histoire de Huon de Bordeaux et Aubéron, roi de féerie.

Le Roman de Renart.

Chrétien de Troyes : Perceval le Gallois ou le Conte du Graal.

Grégoire de Tours : Calamités et miracles.

Contes et fabliaux du Moyen Âge.

Tables florentines. Ecrire et manger avec Franco Sacchetti.

Récits de prédicateurs
du Moyen Age

Prêcher d'exemples

Récits de prédicateurs
du Moyen Age
présentés par
Jean-Claude SCHMITT

Publié avec le concours
du Centre National des Lettres

Stock/Moyen Age

Jean Gerson (1363-1429) : Sermons sur la Passion. Enluminure vers 1480. Bibliothèque municipale de Valenciennes, manuscrit n° 230, folio 57. Giraudon.

Avertissement

Contrairement à la plupart des ouvrages de la collection, le livre qu'on va lire n'a pas été rédigé par un seul auteur. Il est le résultat d'un travail collectif en cours, dans le cadre d'une enquête du Groupe d'anthropologie historique de l'Occident médiéval (Centre de recherches historiques, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris). Cette enquête, lancée en 1975 par Jacques Le Goff, a pour objet l'étude de l'ensemble des aspects de la littérature des *exempla* dans la civilisation du Moyen Age. Elle a déjà abouti à plusieurs publications collectives ou individuelles. Elle se poursuit, notamment par la préparation d'éditions scientifiques de recueils d'*exempla* ou de collections de sermons contenant des *exempla*, et par une réflexion sur les conditions d'une indexation automatique du corpus des *exempla* médiévaux. Les dix auteurs du présent ouvrage — enseignants et chercheurs de l'E.H.E.S.S., du C.N.R.S., d'autres établissements universitaires ou de l'enseignement secondaire, ou étudiants rédigeant une thèse de doctorat dans le cadre de cette équipe —, concourent à l'avancement de ce travail collectif tout en menant leurs recherches personnelles.

Présentation

— I —

Les transformations de l'économie, des structures sociales et des manières de penser qui caractérisent le Moyen Age central sont bien connues : c'est le « temps des cathédrales », de la renaissance urbaine, de la reprise du grand commerce, de l'affermissement des monarchies nationales (notamment capétienne), de l'essor de la pensée scolastique ou de la littérature courtoise. Mais qualifions cette époque d'une autre manière encore : celle où naissent, se structurent et se codifient de nouvelles manières de *se parler* entre les différentes catégories sociales. C'est l'époque où se font entendre des voix nouvelles, jusqu'alors négligées et étouffées par les clercs : voix des hérétiques du Midi ou voix du peuple besogneux, rieur, railleur, incrédule, parfois révolté. C'est l'époque où l'Eglise se préoccupe de mieux être comprise des masses qu'elle entreprend de convertir, spécialement dans les villes : il lui fallait annoncer la Vérité du Christ, faire admettre la morale chrétienne — détourner par exemple de l'usure —, tout en adaptant son propre système de valeurs aux nouvelles données sociales : elle devait reconnaître enfin le rôle joué par les laïcs dans la société, et légitimer les activités, artisanales ou marchandes, porteuses de cette société nouvelle. La forme par excellence de cette parole, c'est la prédication au peu-

ple, le sermon. Et dans cette prédication, le moyen inédit et le plus efficace de cette action fut l'*exemplum.*

Le mot « exemplum » a au moins deux sens au Moyen Age. Le plus commun, hérité de l'Antiquité, est celui d'exemple à suivre, de modèle de comportement ou de vertu, que ce mot désigne une action ou un personnage « exemplaire », un saint, ou le Christ lui-même. Parallèlement, un sens particulier du mot s'est dégagé progressivement dans l'histoire de la grammaire et de la rhétorique : l'*exemplum* comme type particulier de récit. En ce second sens, l'*exemplum* n'est plus centré nécessairement sur un personnage, fût-il « exemplaire » et héros de récit. Il n'est pas davantage la simple illustration d'une morale. Il est un genre narratif particulier et une technique rhétorique propre, un des trois moyens de persuasion dont use le prédicateur : les *auctoritates,* qui affirment la Vérité à coups de citations de la Bible et des Pères ; les arguments scolastiques *(rationes),* qui font appel au raisonnement logique ; et enfin l'*exemplum* qu'on s'est appliqué à définir de la manière suivante : « Un récit bref donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours (en général un sermon) pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire [1]. »

L'*exemplum,* pris en ce sens, plonge ses racines dans la rhétorique antique et dans l'apologétique chrétienne depuis le haut Moyen Age. Remontant à ces époques anciennes, il trouvera d'ailleurs une bonne partie de ses sources livresques dans les *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime, dans les traductions latines des *Vies des Pères,* ou dans les *Dialogues* de Grégoire le Grand. Mais l'*exemplum* n'émerge vraiment et ne connaît un développement systématique que dans le cadre du renouvellement de la prédication aux XIIe-XIIIe siècles. Il nous apparaît alors comme un élément de la profonde mutation religieuse, sociale, idéologique du Moyen Age central. Sa diffusion au début du XIIIe siècle, due en grande partie aux prédicateurs des ordres mendiants, s'est traduite par l'accumulation de milliers d'*exempla* différents (près de

6 000 selon l'*Index exemplorum* de F.C. Tubach pourtant incomplet), dont la plupart nous sont connus par plusieurs versions écrites. En tant que phénomène culturel de masse, l'*exemplum* présente d'emblée pour l'historien de la littérature et de la société un grand intérêt que rehausse encore la richesse thématique de chaque récit particulier.

Cet intérêt a été longtemps méconnu par les études médiévales : l'*exemplum* apparaissait comme un genre mineur de la littérature morale et didactique ; la simplicité de son latin, calqué sur la langue vulgaire, la fonction pratique de ces historiettes étrangères à toute prétention esthétique, parfois même la trivialité des sujets abordés, une tendance à l'affabulation défiant la conception positiviste de la vérité historique, le caractère anonyme de récits où ne se marque nulle part la création d'auteur, tout invitait à déprécier et à négliger les *exempla*.

Et pourtant un important travail d'érudition et d'édition de textes était accompli dès la seconde moitié du XIX[e] siècle et le début du XX[e] siècle : il est illustré entre autres par les noms d'H. Oesterley, de J. Klapper, d'A. Hilka en Allemagne, d'A. Lecoy de La Marche en France, d'A.G. Little et de F. Maden en Angleterre. Cette première étape de la recherche érudite sur les *exempla* se clôt par la publication de la thèse, qui reste fondamentale, de l'abbé J.Th. Welter, en 1927.

Dès le XIX[e] siècle, l'intérêt des folkloristes a inspiré une grande partie des travaux d'édition et de classification des *exempla :* à juste titre on reconnaissait dans les *exempla* des versions anciennes, les premières attestées parfois, de traditions orales, de contes, de fables, de proverbes, qui avaient encore cours dans les campagnes ; on y voyait aussi un chaînon intermédiaire entre des traditions narratives orientales, diffusées par les prédicateurs, et le folklore européen. Les préoccupations des folkloristes ont marqué de leur empreinte ce champ de l'érudition d'une manière d'autant plus sensible que plusieurs recherches importantes sur les *exempla* ont été entreprises et publiées sous l'égide de la Folk-Lore Society : celle-ci a notamment

accueilli dans ses collections, en 1890, la publication des *exempla* que T.F. Crane a extraits des *sermones vulgares* de Jacques de Vitry (début du XIII[e] siècle), et récemment encore l'important *Index exemplorum* de F.C. Tubach (1969) a été édité sous l'égide des Folklore Fellows de l'Académie finnoise des sciences. Cette orientation de la recherche a eu le mérite d'attirer l'attention sur le contenu ou sur les origines folkloriques d'un grand nombre d'*exempla* et de jeter un pont entre ce corpus narratif médiéval et le domaine, aux dimensions universelles, des traditions orales folkloriques ; ce faisant, elle a permis de signaler les concordances éventuelles entre les *exempla* et les « contes types » ou les « motifs » de la classification internationale d'Antti Aarne et Stith Thompson : c'est ce que fait, imparfaitement, F.C. Tubach. Mais à ne considérer les *exempla* qu'à travers le prisme du folklore, on court le risque de les isoler de leur contexte — celui du sermon et de la rhétorique — et de méconnaître leur finalité idéologique, comme on peut le reprocher à T.F. Crane. L'*exemplum*, même s'il prend en charge un « motif » de conte merveilleux, n'est jamais un récit folklorique, il est au contraire l'un des moyens par lesquels la culture savante a agi sur la culture populaire, tout en accueillant il est vrai des éléments du folklore, mais pour les transformer et les soumettre à ses objectifs propres.

Ouvrant une troisième étape des recherches sur l'*exemplum* médiéval, la réflexion qui s'est engagée depuis une dizaine d'années s'est fixé des objectifs plus larges, selon une problématique pleinement historique qui vise à en définir le fonctionnement dans la culture et la société médiévales. Cela exigeait non seulement l'étude du contenu des *exempla*, mais l'analyse de leur structure narrative et de leur logique discursive. Par voie de conséquence, cela supposait une pratique renouvelée de l'érudition, qui renonçât aux éditions partielles d'*exempla* extraits selon des critères subjectifs des sermons ou des recueils qui les renferment, pour proposer des éditions intégrales. Seules celles-ci permettent de comprendre la

place et la fonction des *exempla* dans la parole plus vaste qui les contient. Pour atteindre ce but il fallait un travail d'équipe, l'utilisation de compétences complémentaires, le juste équilibre entre le partage des tâches et la poursuite d'une réflexion commune.

— II —

Notre petit livre se propose de montrer ce que sont les *exempla* à un plus vaste public que celui des historiens ou des érudits qui ont coutume d'en lire. Nous voudrions faire goûter la vivacité, le caractère concret, la truculence de ces récits. Mais aussi faire comprendre la spécificité d'un « genre » narratif et donner un aperçu de l'évolution des *exempla* aux trois derniers siècles du Moyen Age.

Il a fallu pour cela traduire les *exempla* en français moderne, soit à partir du latin, langue de conservation (mais non d'énonciation) de la plupart de ces textes, soit à partir d'une langue vernaculaire : français, italien, espagnol ou allemand du Moyen Age.

Les auteurs sont les premiers à déplorer d'avoir dû faire un choix de textes : tous les recueils d'*exempla* importants, tous les prédicateurs qui se sont illustrés dans l'histoire de l'*exemplum* n'ont pu être mentionnés, et de chaque œuvre citée il a fallu ne retenir que des extraits. On aura du moins voulu éviter d'isoler trop arbitrairement les *exempla* choisis et traduits : pour tel prédicateur (Jacques de Vitry), c'est un sermon intégral qui est présenté ; pour tel recueil d'*exempla (l'Alphabetum narrationum),* tous les *exempla* d'une rubrique sont reproduits. Ainsi espérons-nous faire saisir quelle est la nature des documents auxquels l'historien est confronté.

Une dernière difficulté concernait l'ordre dans lequel présenter tous ces textes : désirant offrir dans la mesure du possible une vue d'ensemble des œuvres, on ne pouvait

songer à dissocier celles-ci pour regrouper les *exempla* par affinités thématiques. Ce sont donc les œuvres, sermons ou recueils d'*exempla* pour la plupart, et non les *exempla* eux-mêmes, qui ont été réunies en six groupes successifs, selon un double critère de genre et d'époque. Ainsi espère-t-on rendre compte au mieux de l'histoire complexe de l'*exemplum* aux trois derniers siècles du Moyen Age.

La genèse de l'*exemplum* au XIIe- début du XIIIe siècle est représentée ici par trois auteurs : un précurseur, l'évêque de Paris, Maurice de Sully († 1196), dont les sermons, fait exceptionnel à cette date, ont été conservés en français ; Pierre-Alphonse, un Juif espagnol converti au début du XIIe siècle au christianisme, dont la *Disciplina clericalis* ne constitue pas à proprement parler un recueil d'*exempla,* mais a été considérée et utilisée comme tel dès le début du XIIIe siècle ; enfin Jacques de Vitry, qui mourut cardinal-évêque de Tusculum en 1240, dont les modèles de sermons, en particulier les 74 *sermones vulgares* ou *ad status* encore inédits, ont joué un rôle décisif dans l'essor et la diffusion des *exempla.* Au début du XIIIe siècle s'est imposé l'usage de prêcher à des « états » ecclésiastiques ou laïques déterminés, c'est-à-dire à des groupes socioprofessionnels (marchands, laboureurs, artisans, etc.), ou à des catégories de fidèles partageant le même genre de vie (religieux, gens mariés, jeunes filles, etc.). Les principales collections de sermons *ad status* au XIIIe siècle sont dues au chanoine régulier Jacques de Vitry, au franciscain Guibert de Tournai, et au maître général des dominicains Humbert de Romans, auteur, par ailleurs, d'un recueil d'*exempla,* le *De Dono Timoris.* Le sermon *ad status* et l'*exemplum* apparaissent à la même époque et participent du même phénomène : une nouvelle manière, pour l'Eglise, de s'adresser au « peuple » et avant tout aux laïcs. Le sermon de Jacques de Vitry, qui est ici traduit intégralement, est le dernier des trois sermons destinés « aux gens mariés » *(ad conjugatos).* Selon les règles communes de la rhétorique du sermon, il comprend :

1° Un « thème », c'est-à-dire la citation scripturaire, tirée dans le cas présent du Cantique des cantiques, que le prédicateur entend prendre pour point de départ de son homélie.

2° Un « prothème », pièce liminaire indépendante qui invite l'auditoire à prêter attention aux paroles du prédicateur. Ici, comme il arrive souvent chez Jacques de Vitry, le prothème contient déjà un premier *exemplum* dont le sujet est en rapport direct avec le but poursuivi : le diable ne consigne-t-il pas par écrit tous les bavardages de ceux et surtout de celles qui, à l'église, n'écoutent pas la parole de Dieu ? Il se sert même de ses dents pour allonger le parchemin trop petit pour contenir tant de vaines paroles : Rabelais se souviendra de ce diable qui « à la messe de sainct Martin, escrivant le caquet de deux gualoises à belles dents alongea son parchemin » (*Gargantua,* I, VI).

3° La « teneur » du sermon commente les images évoquées par le thème, puis entre dans le vif du sujet. Elle énumère les conditions juridiques et éthiques du mariage chrétien, puis précise la finalité de celui-ci : il faut procréer des enfants légitimes et les élever dans la foi et les vertus chrétiennes. Mais ce sermon ne chante pas la louange de la vie de couple, ni ne célèbre le sacrement de mariage. Sans tarder, l'accent est mis presque exclusivement sur les relations sexuelles illégitimes (prêtre vivant en concubinage, luxure et adultère des gens mariés) et sur la responsabilité écrasante de la femme dans les triomphes du vice. Or, les *exempla* contribuent fortement à orienter dans ce sens la thématique du sermon, à lui donner une tonalité où l'obsession de la chair le dispute à la misogynie. La teneur du sermon ne comprend pas moins de huit *exempla* dont la répartition est intéressante : une première série de trois *exempla* consécutifs illustre le problème du concubinat des prêtres ; plus loin, à la suite d'une avalanche d'« autorités » bibliques, cinq autres *exempla* sont donnés presque à la suite l'un de l'autre, au sujet des ornements vestimentaires des femmes, de la tentation de la chair, et des femmes adultères. La leçon finale est que l'homme doit se séparer

de son épouse pécheresse pour achever sa vie dans la chasteté... Dans ce sermon comme dans la plupart des autres, on remarque que les *exempla* tendent à se concentrer à la fin du prêche ; ils y apportent comme l'antidote vivante, concrète et plaisante à l'enchaînement ardu des *auctoritates* bibliques. Ils marquent une rupture dans la parole du sermon, qui grâce à eux revient du général en particulier, de la vérité atemporelle de l'*auctoritas* au temps du récit singulier, exprimé au parfait de narration. Ils sollicitent l'attention de l'auditoire — les préambules des recueils d'*exempla* ne reconnaissent-ils pas dans l'*exemplum* un moyen efficace de réveiller les fidèles assoupis ? — en décrivant les formes et les conséquences, ici-bas et dans l'au-delà, des infractions à la morale chrétienne. Mais ils n'achèvent pas tout à fait le sermon : le dernier mot revient à l'injonction finale que le prédicateur adresse aux fidèles sur le mode impératif. Le récit exemplaire est subordonné à une parole d'autorité du prédicateur, au double sens d'autorisée (elle est seule à l'être) et d'autoritaire (comme moyen de domination idéologique).

En matière d'*exempla,* le XIII[e] siècle est incontestablement la période la plus créatrice : plusieurs extraits du *Dialogus miraculorum* de Césaire de Heisterbach, vers 1220, rappellent ici le rôle décisif joué par les cisterciens dans les débuts de l'*exemplum,* juste avant que les ordres mendiants ne prennent le relais. Au milieu du siècle, le genre atteint, avec le dominicain Etienne de Bourbon, une sorte de sommet. La publication intégrale de son énorme ouvrage, recueil d'*exempla* se présentant sous la forme d'un *Traité théologique sur les Dons du Saint-Esprit,* rendra justice à cet auteur dont l'œuvre, très partiellement éditée il y a un siècle par A. Lecoy de La Marche, est mal connue. Mais l'*exemplum* n'était pas lié qu'à la prédication ; à la même époque, les historiens, les juristes et les canonistes en ont fait usage, et il ne resta pas davantage étranger à l'hagiographie : lui aussi dominicain et prédicateur, il est vrai, Jacques de Voragine a inséré des *exempla* dans *La Légende dorée.* Et nous retrouverons jusque

dans un « art de la mémoire » du XVe siècle l'*exemplum* fameux de la sainte femme déguisée en moine.

Bien qu'ils apparaissent dès le XIIIe siècle, les recueils d'*exempla* où les récits sont disposés sous des rubriques classées dans l'ordre alphabétique sont surtout caractéristiques du siècle suivant. Ils correspondent à un moment de l'histoire de l'*exemplum* où le nombre des récits recueillis et compilés était tel qu'il devenait difficile pour les prédicateurs de les retrouver suffisamment vite lorsqu'ils en avaient besoin. Il semble, surtout vers le milieu du siècle, qu'il était devenu moins urgent de découvrir ou de forger de nouveaux récits que de mieux classer la « matière prédicable » existante. En somme, l'histoire de l'*exemplum* connaît alors une sorte de temps d'arrêt, qui coïncide aussi avec l'achèvement du premier réseau des couvents mendiants. Il s'est traduit par une mise en valeur du *corpus* constitué au cours du siècle écoulé. Pour ce faire, les clercs ont utilisé toutes les ressources de l'ordre alphabétique, mis à profit dès le XIIIe siècle par les clercs pour classer, diviser, comparer tous les textes essentiels au travail scolastique (comme les *Concordances bibliques*), à la prédication (comme les recueils de *Distinctiones* apparentés aux recueils d'*exempla*) ou à la vie intellectuelle en général (comme les catalogues de bibliothèque ou l'index d'encyclopédies tel le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais).

Dans l'affinement de ces techniques intellectuelles et plus particulièrement l'évolution des recueils d'*exempla* à ordre alphabétique, l'*Alphabetum narrationum* attribué au dominicain Arnold de Liège marque une étape importante au tournant des XIIIe-XIVe siècles : il organise une matière dont l'abondance était sans précédent (plus de 800 *exempla,* disposés sous 555 rubriques), grâce à un système original de renvois qui assurent à la plupart des récits plusieurs utilisations éventuelles. On verra, en lisant le prologue de l'*Alphabetum,* que l'*exemplum* est totalement devenu à cette époque un objet entre les mains des prédicateurs, un rouage dans la mécanique de la prédication. Le succès de

ce type de recueil s'est confirmé quelques années plus tard avec la *Scala Coeli* de Jean Gobi dont l'ampleur est encore plus considérable (ce recueil contient plus de 1 000 *exempla*). Preuve évidente de ce succès, les recueils alphabétiques des XIVe et XVe siècles (la *Scala coeli* dont on lira ici des extraits, mais aussi la *Summa predicantium* de Jean Bromyard, le *Promptuarium exemplorum* de Jean Herolt, et surtout, en 1481, le *Speculum exemplorum* anonyme qui fut utilisé au moins jusqu'au XVIIe siècle) ont seuls bénéficié d'éditions incunables, à l'inverse des recueils à ordre logique du XIIIe siècle. En composant ces derniers, Césaire de Heisterbach ou Étienne de Bourbon ont joué un rôle de premier plan dans la collecte des récits, mais sans pouvoir ou sans éprouver encore le besoin de les ordonner d'une manière simple et efficace pour en faciliter la consultation. Le perfectionnement des techniques intellectuelles, qui a permis l'utilisation systématique du *corpus* qu'ils avaient largement contribué à réunir, a trouvé sa consécration dans l'imprimerie naissante.

Le XIVe siècle a vu aussi l'essor d'un autre type de recueils, les recueils d'*exempla* « moralisés ». La moralisation s'inspire de la topologie, qui est un principe traditionnel de l'exégèse biblique : derrière la lettre d'un verset de la Bible, il importait de mettre en lumière son sens allégorique. Au tournant des XIIIe-XIVe siècles, le même procédé fut appliqué à l'iconographie des Bibles moralisées : chaque illustration d'un verset biblique est doublée par une seconde miniature qui dégage, par une série d'analogies, le sens de la première scène pour la vie du chrétien : à David correspondra la grâce divine, aux ennemis d'Israël les vices, etc. La moralisation des *exempla* ne date pas du XIVe siècle. Dès le début de l'*exemplum*, les prédicateurs ont dégagé le sens allégorique de leurs récits. Mais l'*exemplum* et la moralisation restaient dissociés. La nouveauté du XIVe siècle consiste à les transcrire en même temps. Avec la moralisation, le prédicateur trouvait en quelque sorte le mode d'emploi de l'*exemplum :* les significations

qu'il fallait dégager du récit lui étaient données d'avance. Mais on peut penser que le développement de la moralisation, dont la longueur atteint ou dépasse même, dans les *Gesta romanorum,* celle du récit proprement dit, s'explique bien davantage par un nouvel usage de l'*exemplum :* tout en conservant sa fonction dans la prédication, celui-ci devient objet de lecture pour les clercs cultivés. Ceux-ci y trouvent matière à leur édification morale, mais aussi la satisfaction de curiosités plus mondaines, littéraires ou historiques : c'est ce qu'on verra dans les *Metaphorae* de Nicole Bozon (vers 1320), où l'*exemplum* présente fréquemment une structure triple associant une fable animale, orientale ou antique, un récit exemplaire qui en donne l'équivalent dans la société humaine, et une moralisation. On lira aussi des extraits des *Gesta romanorum* du milieu du XIVe siècle, véritable best-seller du Moyen Age, où chaque récit, qui peut être un conte ou un épisode de l'histoire grecque et romaine, reçoit une ou même plusieurs moralisations. Dans le domaine hispanique, *El Conde Lucanor* s'apparente à la fois au recueil d'*exempla,* au *Miroir des princes* et au livre de lectures édifiantes.

Au XVe siècle, l'évolution de l'*exemplum* médiéval connaît un nouvel infléchissement. Alors que les recueils alphabétiques innovaient plus par leurs principes d'organisation interne que par la découverte de nouveaux récits (à la fin du siècle le *Speculum exemplorum,* aussitôt imprimé, marque le point culminant de cette évolution), certains religieux, enflammés par les mouvements de réforme qui traversent alors les ordres mendiants et par l'attente messianique qui secoue la société [2], donnent un nouvel élan à la prédication au peuple. Avec un sens aigu du détail vrai, ils observent les mœurs de leurs contemporains et fustigent leurs vices. L'*exemplum,* vivant et cruel, serrant au plus près la forme orale du langage populaire, connaît ainsi un complet renouvellement chez Bernardin de Sienne et Jacques de La Marche, tenants de l'observance franciscaine en Italie centrale, ou encore chez l'ermite réformateur siennois Fra Filippo degli Agazzari. Il

n'est pas arbitraire de rattacher à la même veine, près d'un siècle plus tard, le *Schimpf und Ernst* du prédicateur franciscain alsacien Jean Pauli (1519). Lui aussi prêchait et écrivait en langue vulgaire, même si le contexte, celui de l'humanisme et de la préréforme, n'était déjà plus tout à fait le même. Cette œuvre a d'autres significations encore : elle renforce le lien entre l'*exemplum* et la lecture individuelle, particulièrement sensible dès le XIVe siècle dans le genre de la « nouvelle » (de Boccace aux *Cent Nouvelles nouvelles*) ; elle inaugure enfin l'histoire moderne de l'*exemplum,* illustrée aux XVIe et XVIIe siècles par la prédication protestante aussi bien que catholique (les jésuites et les capucins prenant notamment le relais des mendiants de l'époque médiévale).

— III —

Il existe une grande variété d'*exempla,* dont la présente anthologie vise à rendre compte. Mais on n'aura garde d'oublier l'unité profonde des thèmes, de la structure, de la fonction des *exempla.* En ce sens, il paraît légitime de voir en ces derniers un « genre » narratif particulier, quelles que soient les limites de cette notion [3]. Il est vrai que l'*exemplum* s'apparente à d'autres types de récits, qu'il capte souvent à son profit pour les soumettre à ses propres règles de fonctionnement : ce sont la fable, le conte, la parabole, le proverbe, le dit, le cas juridique, le récit de miracle, etc. On reconnaît ici certaines des « formes simples » distinguées par A. Jolles [4]. Des recouvrements plus ou moins parfaits existent, notamment avec la *similitudo* fondée sur la comparaison de deux termes qu'articulent les adverbes *« sicut..., ita... »,* « de même que..., de même... ». Mais l'*exemplum* n'en présente pas moins des traits spécifiques qui l'isolent dans le fil du discours. Au XIIIe siècle au moins est mentionné généralement le mode de transmission ou

de réception de l'information qui est à l'origine de l'*exemplum :* si le récit procède d'une expérience personnelle du prédicateur, il est introduit par des expressions telles que *« memini »,* « je me souviens », ou *« vidi »,* « j'ai vu » ; si le prédicateur tient le récit de la bouche d'un informateur, il l'indique par *« audivi »,* « j'ai entendu » ; si la source est livresque, on trouve en général *« legitur in »,* « on lit dans », suivi du titre de l'ouvrage. Une fable utilisée comme *exemplum* est souvent introduite par *« dicitur »,* « on dit ». Cette indication de la source ou du canal d'information joue avant tout un rôle d'authentification de l'*exemplum :* celui-ci, pour être efficace, doit être présenté comme une histoire vraie ou du moins vraisemblable ; même dans le cas d'une fable, récit par définition fictif, il est admis que si l'histoire devait se dérouler réellement, elle ne le ferait pas autrement... Or, dans la culture médiévale, il n'était pas de moyen plus efficace d'authentification d'un récit, d'une tradition orale, que d'affirmer qu'on la tenait d'une personne « authentique » *(authentica persona),* d'un homme digne de foi, c'est-à-dire d'un ecclésiastique. La personne qui fait autorité n'est plus, comme dans l'*exemplum* antique, le héros du récit : c'est l'informateur, le colporteur de l'*exemplum* dont l'*auctoritas* rejaillit sur le récit lui-même : l'*exemplum* par ce moyen devenait une *auctoritas* susceptible d'agir efficacement.

Les historiettes ainsi transmises et constituées comme *exempla* appartiennent en gros à deux types différents [5].

Le premier use de la métaphore, et rapproche donc le plus l'*exemplum* de la fable ou de la *similitudo.* C'est le cas de l'*exemplum* célèbre, donné ici dans la version d'Etienne de Bourbon, de la cigogne adultère mise à mort par les autres cigognes : de cette fable se déduit aisément une règle de comportement à l'intention du genre humain. Dans ses *Metaphorae,* Nicole Bozon, au siècle suivant, compare l'homme trahi par les ruses du Malin au cerf victime de son amour de la musique. Pareillement, le faucon capturé grâce à une colombe qui sert d'appeau évoque la jeune fille chaste prisonnière d'une maquerelle, et la

chauve-souris qui se laisse attirer par le feu et s'y brûle signifie l'envieux qui perd son âme en convoitant les biens d'autrui.

Les autres *exempla* sont des types métonymiques, et ce sont les plus nombreux : ici, le cas particulier vaut pour le tout, la mésaventure d'un seul avare illustre la menace qui pèse sur tous les hommes cupides. Dans de tels *exempla,* la variété des intrigues et des personnages mis en scène semble infinie. Mais ces récits, soumis à l'analyse structurale, présentent une récurrence non moins remarquable des « fonctions » paradigmatiques et de leur enchaînement syntagmatique. On reconnaîtra dans la plupart des *exempla* ici présentés la « logique du récit » mise en lumière par Claude Brémond à propos de ceux de Jacques de Vitry. Le noyau de la narration est constitué par une « séquence exemplaire » : après l'énoncé de « circonstances introductives », un personnage donné est confronté aux pouvoirs antagonistes de Dieu et du diable, à l'alternative du Bien et du Mal ; cette « mise à l'épreuve » lui permet, selon qu'il réagit bien (conversion, charité, acceptation du martyre...) ou mal (sacrilège, hérésie, crime...) d'acquérir un « mérite » ou au contraire un « démérite » dans l'ordre des valeurs divines. Les conséquences en sont respectivement une « récompense » ou un « châtiment », dont l'accomplissement se réalise ici-bas (exécution du criminel, guérison du converti, etc.) ou dans l'au-delà : salut ou damnation éternelle. Il arrive toutefois que le sens de l'action ne soit explicité qu'à l'issue de l'*exemplum :* le doute pèse sur l'intrigue jusqu'à ce qu'une révélation surnaturelle le dissipe par la voix d'un revenant ou d'un ange, ou que le héros lui-même ne découvre la vérité en accomplissant un voyage dans l'au-delà : le « motif » de l'oiseau de paradis chez Maurice de Sully, la vision de l'enfer de l'abbé de Morimond selon Césaire de Heisterbach, les récits d'apparitions des âmes du purgatoire par Jacques de Voragine, éclairent ce type d'*exemplum.*

Cependant, pour l'historien, l'analyse de la structure, l'identification des « fonctions » (au sens de V. Propp) ne

peuvent faire négliger les contenus concrets de l'*exemplum :* lui importe l'identité des acteurs, derrière les « actants » du récit. L'intelligence de la portée sociale, de la finalité idéologique de la prédication, est à ce prix. On a donc cherché à présenter ici des récits qui soient, de ce point de vue aussi, représentatifs de la masse des *exempla.* D'eux-mêmes s'imposent certains thèmes récurrents tout au long de la période : la femme, le mariage et la sexualité, le diable et ses tentations, ou encore le prédicateur qui trouve dans l'*exemplum* un miroir de son propre rôle (chez Jean Gobi, Bernardin de Sienne, Jean Pauli). La prééminence de ces thèmes dans la prédication se confirme si l'on classe les rubriques des recueils alphabétiques selon le nombre d'*exempla* qu'elles contiennent : dans l'*Alphabetum narrationum,* la rubrique *« daemon »* arrive en tête avec 77 *exempla,* suivie par *« mulier »* (64), *« mors »* (49), *« temptacio »* (41), etc. Bien sûr, ces termes définissent avant tout la grille de lecture que les clercs plaquaient sur le monde : une lecture éthique et militante, naturellement partiale et dominée par la peur communicative du démon. Mais ce pessimisme clérical n'induit que l'interprétation du récit, la leçon morale qui en est dégagée ; au contraire, l'« action » mise en scène par le récit est d'une étonnante richesse d'information sur les activités, les coutumes, les propos des gens ordinaires. L'*exemplum,* a dit S. Battaglia, est la « Bible de la vie quotidienne », à la fois miroir de la culture du peuple et instrument de vulgarisation efficace de la culture de l'Eglise. Là réside, pour qui les lit aujourd'hui, toute la saveur de ces récits qui semblent (et furent parfois) pris sur le vif ; et pour l'historien qui les soumet à une étude plus systématique, les *exempla* offrent l'une des voies privilégiées de l'analyse de la dynamique culturelle, du rapport entre les prédicateurs et leur public, entre l'écrit et l'oral, entre la culture de l'Eglise et la culture populaire. Les *exempla* sont les témoins de ce qui fut peut-être, dans l'histoire occidentale, deux siècles avant l'invention de l'imprimerie, la première tentative faite pour instaurer et développer une « culture de masse » ; la diffu-

sion à l'échelle européenne puis dans le Nouveau Monde d'un grand nombre de ces récits, l'intérêt immédiat qu'ils suscitèrent dès la fin du XVe siècle chez les imprimeurs et leurs commanditaires, la manière dont la « littérature de colportage » a pris, au moins partiellement, le relais des prédicateurs et des recueils d'*exempla,* tous ces indices permettent de penser que cette tentative fut, avec les moyens de l'époque, un réel succès.

Jean-Claude SCHMITT.

1. Sur l'*exemplum* médiéval, on se reportera à la synthèse de BREMOND (Cl.), LE GOFF (J.), SCHMITT (J.-Cl.) : L'*Exemplum,* Turnhout, Brepols, 1982, 164 p. (Typologie des sources du Moyen Age occidental, 40), où la définition citée est proposée p. 37-38.

2. On pense, à la fin du siècle, à Savonarole, grand utilisateur d'*exempla.* KRUITWAGEN (B.) : « Le " Speculum exemplorum " (Deventer, 1481), entre les mains de Savonarole à Brescia », *Miscellanea Giovani Mercati,* IV. Letteratura classica ed umanistica, Città del Vaticano, 1946, p. 209-244 (Studi e Testi, 124).

3. Voir notamment JAUSS (H.-R.) : « Littérature médiévale et théorie des genres », *Poétique* 1, 1970, p. 79-101.

4. JOLLES (A.) : *Einfache Formen,* Tübingen, 1930 (trad. fr. 1972).

5. On se reportera ici aux analyses détaillées de Claude Brémond, dans l'ouvrage collectif cité en note 1, p. 109 et suiv.

Orientation bibliographique

1. La parution récente du volume synthétique de Cl. Bremond, J. Le Goff et J.-Cl. Schmitt : *L'Exemplum,* Turnhout, Brepols, 1982 (Typologie des sources du Moyen Age occidental, 40), nous dispense de reproduire ici une bibliographie exhaustive. Le lecteur en trouvera l'essentiel dans cet ouvrage, fruit du travail d'équipe dont est aussi issue la présente anthologie. Suivant à peu près le plan de la collection dans laquelle il s'insère, cet ouvrage comprend trois parties : une présentation générale des problèmes posés par l'*exemplum* et son évolution historique ; un essai d'analyse structurale de l'*exemplum* chez Jacques de Vitry ; l'analyse du fonctionnement et de la fonction de l'*exemplum* dans le sermon, qui en est par excellence le contexte.

On se reportera aussi à une autre publication collective récente, qui présente des points de vue parfois différents : *Rhétorique et histoire. L'« exemplum » et le modèle de comportement dans le discours antique et médiéval.* Table ronde organisée par l'École française de Rome le 18 mai 1979. *Mélanges de l'Ecole française de Rome,* 1980.

Depuis ces publications ont paru les mises au point suivantes : Chesnutt (M.) : art. « Exempelsammlungen. 1 : Exempelsammlungen im Mittelalter », dans *Enzyklopädie des Märchens. Handwörterbuch der historischen und vergleichenden Erzählforschung,* Berlin/New York, Walter de Gruyter, IV, 213, 1983, col. 592-604, et Daxelmuller (Ch.) : art. « Exemplum », *ibid.,* col. 627-649.

DELCORNO (C.) : « Nuovi studi sull " Exemplum " », *Lettere Italiane,* Florence, L. Olschki, 1984, p. 40-68.

2. Deux instruments de travail essentiels pour toute recherche sur les *exempla :*

WELTER (J.-Th) : *L'« Exemplum » dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age,* Paris-Toulouse, 1927 (Rééd. anastatique, Slatkine, 1973), constitue le répertoire aujourd'hui encore le plus complet des ouvrages médiévaux contenant des *exempla* (recueils spécialisés, sermonnaires, etc.), à partir d'une recherche approfondie sur les manuscrits des bibliothèques françaises et étrangères.

TUBACH (F.C.) : *Index exemplorum. A Handbook of medieval religious tales,* Helsinki, 1969 (FFC 204), identifie près de 6 000 types d'*exempla,* numérotés, pourvus d'un titre et d'un résumé en langue anglaise. C'est le seul véritable répertoire d'*exempla* existant à l'heure actuelle. Il comporte cependant de nombreux défauts pour le chercheur qui est à la recherche d'un *exemplum* donné : caractère subjectif des titres choisis par l'auteur, absence d'un véritable index à la fin de l'ouvrage, collecte limitée aux éditions modernes d'*exempla* ou de recueils (en négligeant les éditions incunables et à plus forte raison les manuscrits). La consultation de cet ouvrage est cependant indispensable.

3. Pour qui veut se familiariser avec la littérature des *exempla* dans leur texte original, on recommandera de recourir pour commencer à quelques-uns des grands recueils « fondateurs » et faciles d'accès :

CÉSAIRE DE HEISTERBACH : *Dialogus miraculorum,* éd. J. Strange, Cologne-Bonn-Bruxelles, 1851, 2 vol. Recueil cistercien du début du XIII[e] siècle, comprenant 12 livres disposés dans un ordre logique.

The exempla or illustrative stories from the « sermones vulgares » of Jacques de Vitry, éd. J. Th. Crane, with introduction, analysis and notes, Londres, 1890, rééd. anastati-

que 1967 (Publications of the Folk-Lore Society, XXVI). Il ne s'agit pas d'un véritable recueil, mais des *exempla* (ou récits identifiés comme tels par Crane) extraits des soixante-quatorze *sermones vulgares* du cardinal-évêque de Tusculum († 1240). Les notes relatives à chaque récit sont particulièrement précieuses. Marie-Claire Gasnault prépare l'édition intégrale de ces sermons.

LECOY DE LA MARCHE (A.) : *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIIIe siècle,* Paris, 1877. De cet immense traité, d'ailleurs incomplet, sur les Dons du Saint-Esprit, n'ont été publiés qu'un dixième environ des *exempla,* ceux que le dominicain († 1261) dit avoir recueilli oralement ou qui semblaient présenter un « intérêt historique » à son éditeur du XIXe siècle, selon les critères de l'époque (par exemple, lorsqu'un personnage important est nommé). Un inconvénient majeur de cette édition est d'isoler les récits de leur commentaire théologique. Une édition intégrale de ce traité, sous la responsabilité de Jacques Berlioz, est en préparation dans le cadre de l'enquête du Centre de recherches historiques.

[illegible]

[illegible] de Toulouse (T.O.T.). Les [illegible]

[illegible]

[illegible]

I

Genèse de l'*exemplum*
(XIIe-début du XIIIe siècle)

1

Maurice de Sully : l'oiseau de paradis

Né vers 1120 dans une famille de paysans pauvres des bords de Loire, Maurice de Sully arrive à Paris vers 1140. Il y mendie son pain tout en étudiant les lettres humaines, puis la science sacrée. Vers 1145, il ouvre un cours de théologie et commence à prêcher. Sa manière simple et directe lui vaut d'emblée un succès populaire éclatant. C'est aussi un administrateur hors pair : en 1160, il succède à Pierre Lombard comme évêque de Paris. Bientôt il met en chantier Notre-Dame de Paris, à l'édification de laquelle il se consacrera jusqu'à sa mort, en 1196.

Un exemplum *de Jacques de Vitry relate un trait demeuré légendaire : « La mère de Maurice entendit dire que son fils était évêque de Paris. Venant à la ville avec les vieux vêtements troués qu'elle portait pour mendier, elle avoua à un citadin de l'endroit qu'elle était la mère de l'évêque et qu'elle n'osait se présenter devant son fils ainsi vêtue. Lui prêtant de bons vêtements, cet homme la conduisit à son fils. Mais celui-ci, lorsqu'il la vit, dit : " Je ne connais pas cette femme. Ma mère est une pauvresse et une mendiante ; tout son avoir ne lui suffirait pas pour acheter de tels vêtements. " Et comme il ne voulait pas la reconnaître ni l'accueillir ainsi vêtue, elle fut forcée de reprendre ses haillons en présence de tous. Puis, quand elle fut ramenée en présence de son fils, celui-ci s'inclina devant elle et la serra dans ses bras, disant : " Cette pauvresse, je la connais bien ; elle est sans aucun doute ma mère. " Il la fit rhabil-*

ler avec de bons vêtements et depuis lors l'honora toujours grandement comme sa mère[1]*.* »

*De nombreux manuscrits, en latin ou en langue vulgaire, nous ont transmis le recueil des sermons qu'il avait composés pour être prêchés les dimanches et jours de fête. L'*exemplum *qui suit est extrait du sermon du troisième dimanche après Pâques. Promise à une grande fortune littéraire, cette histoire sera reprise par Jacques de Vitry, Eudes de Cheriton, Jean Pauli et une foule d'autres prédicateurs ou compilateurs.*

Claude BREMOND.

1. *Die Exempla aus den Sermones feriales et communes des Jakob von Vitry*, éd. Joseph Greven, Heidelberg, 1914, n° 6, p. 10-11.

... Méprisons donc la vaine joie terrestre pour obtenir la joie du ciel, pour obtenir celle que ne vit aucun œil, que n'entendit aucune oreille, que ne put jamais concevoir aucun cœur humain, tant elle est grande. Et pour que vous l'aimiez davantage et la recherchiez plus volontiers, nous vous en dirons un bel exemple.

Il fut jadis un bon homme de religion qui souvent priait Dieu, en ses oraisons, de lui faire voir et de lui montrer quelque chose de la grande joie et de la douceur réservée à ceux qui l'aiment. Et Notre-Seigneur Dieu l'entendit. Un matin qu'il était assis dans l'enceinte de son abbaye, Dieu lui envoya un ange sous la forme d'un oiseau qui se posa devant lui. Et comme il regardait cet ange sans savoir que c'était un ange, car il croyait que c'était un oiseau, son regard se fixa si bien sur sa beauté qu'il en oublia tout ce qu'il avait vu auparavant. Il se leva pour prendre cet

oiseau dont il avait grande envie ; mais chaque fois qu'il s'en approchait, l'oiseau s'envolait un peu plus loin, et le bon homme le suivait. Est-il besoin de vous en conter plus long ? L'oiseau entraîna le bon homme derrière lui si loin qu'il sembla au bon homme qu'il se trouvait dans un beau bois hors de l'abbaye ; et comme il lui semblait que l'oiseau était devant lui, il se dirigea vers l'oiseau pour le prendre, et alors l'oiseau s'envola sur un arbre, et il commença à chanter si doucement qu'on n'avait jamais rien entendu de si doux. Le bon homme cessa de bouger, et regarda la beauté de l'oiseau, et écouta la douceur de son chant si attentivement qu'il oublia toutes choses terrestres. Et quand l'oiseau eut chanté autant qu'il lui plut, il battit des ailes et s'envola.

Le bon homme commença à revenir à lui vers l'heure de midi. Et quand il fut revenu à lui, il se dit : « Mon Dieu, je n'ai pas dit mes heures, comment en retrouverai-je le temps aujourd'hui ? » Puis il regarda son abbaye, mais il ne s'y reconnut point ; toutes choses lui paraissaient transformées. « Dieu ! fit-il, où suis-je ? N'est-ce point mon abbaye, dont je suis sorti ce matin ? » Il vint à la porte, appela le portier par son nom : « Ouvre », fit-il. Le portier vint à la porte et, quand il vit le bon homme, il ne le reconnut pas, et il lui demanda qui il était. « Je suis moine de céans, répondit-il, et je veux entrer. — Vous n'êtes pas moine de céans, dit le portier, je ne vous ai jamais vu ; et si vous êtes moine de céans, quand êtes-vous sorti ? — Ce matin, dit le moine, et je veux rentrer. — De céans, dit le portier, aucun moine n'est sorti aujourd'hui. Je ne vous connais pas pour moine de céans. »

Le bon homme en fut tout ébahi. Il reprit la parole : « Faites-moi, dit-il, parler au portier », et il nomma un autre portier par son nom. Mais le portier lui répondit : « Il n'est ici d'autre portier que moi. Vous m'avez l'air d'un homme qui n'a pas tout son bon sens, vous qui vous dites moine de céans, car je ne vous ai jamais vu. — Je le suis pourtant, dit le bon homme ; n'est-ce pas ici l'abbaye de saint Un tel ? » Et il nomma le saint. « Oui, dit le portier.

— Et je suis moine de céans, fit le bon homme. Faites-moi venir l'abbé et le prieur de céans, je leur parlerai. » L'abbé et le prieur vinrent à la porte et, quand il les vit, il ne les reconnut pas plus qu'ils ne le reconnurent. « Qui demandez-vous, demandèrent-ils au bon homme. — Je demande l'abbé et le prieur à qui je veux parler. — C'est nous, firent-ils. — Vous ne l'êtes pas, reprit-il, car je ne vous ai jamais vus » [...] « Quel abbé et quel prieur demandez-vous ? dit l'abbé, et qui connaissez-vous ici ? — Je demande un abbé et un prieur qui se nomment... », et il nomma un abbé et un prieur qui avaient tel et tel noms, « et je connais aussi Un tel, et Un tel, et encore Un tel. »

Quand ils entendirent cela, ils reconnurent bien les noms : « Mon bon monsieur, firent-ils, ils sont morts depuis plus de trois cents ans. Maintenant, voyez où vous avez été, et d'où vous venez, et ce que vous demandez. » Alors le bon homme s'aperçut du miracle que Dieu avait fait ; comment il s'était servi de son ange pour le faire sortir de l'abbaye ; et comment, par la beauté de l'ange et par la douceur de son chant, il lui avait révélé autant qu'il lui avait plu la joie qu'éprouvent au ciel les amis de Notre-Seigneur Dieu ; et il s'émerveilla à l'extrême en pensant que pendant trois cents ans il avait vu et écouté cet oiseau, et qu'à cause du grand plaisir qu'il avait eu il ne lui avait pas semblé qu'il se fût écoulé plus de temps que du matin jusqu'à midi, et qu'en trois cents ans il n'avait vieilli d'aucune manière, ni usé ses vêtements, ni percé ses souliers.

Traduit d'après C. A. Robson : *Maurice de Sully and the Medieval Vernacular Homily*, Oxford, 1952, p. 124-128.

2

Pierre-Alphonse : Maïmonde le paresseux

Rabbi Moïse Sephardi naquit en 1062, à Huesca, dans le royaume d'Aragon, au sein d'une famille aussi imprégnée de culture arabe que de tradition juive. Polyglotte, ayant appris tout ce qu'il était possible de savoir dans les sciences et les arts, il se convertit au catholicisme à l'âge de quarante-quatre ans, prenant le nom de Pierre-Alphonse : Pierre, *parce qu'il fut baptisé le jour de la fête de l'apôtre ;* Alphonse, *parce qu'Alphonse IV, roi de Castille et de Léon, accepta d'être son parrain et le retint à sa cour en qualité de médecin.*

Outre un dialogue théologique dans lequel il réfute avec le zèle du néophyte les erreurs des Juifs, et accessoirement celles des Musulmans, Pierre-Alphonse nous a laissé, également sous forme dialoguée, la Disciplina clericalis. *Un père âgé* (Senex) *y raconte à son fils* (Juvenis) *une trentaine d'apologues, d'allégories, de facéties empruntés au répertoire arabe et ayant souvent une origine indienne. La plupart de ces histoires n'auraient en elles-mêmes rien de spécialement édifiant, mais elles sont le point de départ d'un commentaire moral et de citations philosophiques qui permettent de les recommander pour la formation doctrinale des clercs (c'est le sens de* Disciplina clericalis). *Le nombre de ses manuscrits et de ses traductions (ainsi, deux versions françaises, l'une en prose, l'autre en vers, sous le titre de* Chastoiement d'un père à son fils), *la fréquence des emprunts que lui ont faits les prédicateurs et compilateurs,*

attestent l'extrême popularité de la Disciplina clericalis *et son importance dans la constitution du genre de l'*exemplum.

La fable XXV, que nous avons retenue, s'inscrit dans ce que l'on pourrait nommer le cycle de Maïmonde le paresseux. Ce personnage folklorique est un abrégé de toutes les tares susceptibles de convaincre les gens de bien que la condition de domestique est préférable à celle d'employeur. Paresseux et poltron, Maïmonde est également un bavard invétéré, ce qui oblige son maître à lui intimer un silence de principe. Mais passant d'un extrême à l'autre, Maïmonde reste coi quand il devrait parler, si bien que son maître, lui arrachant une bribe de nouvelle après l'autre, remonte maille par maille la chaîne des catastrophes qui viennent de l'endeuiller : mort du petit chien, mort du mulet, mort du fils, mort de l'épouse, incendie de la maison, mort de la servante et pour finir — ironie du sort — survie de Maïmonde !

Les successeurs de Pierre-Alphonse, à commencer par Jacques de Vitry, laisseront tomber ce dernier trait, mais s'attacheront en revanche à perfectionner l'effet de crescendo (dans la version de Pierre-Alphonse, la mort de la femme de chambre, venant après celle du fils et de l'épouse, ne peut guère ajouter à l'accablement du maître). Ainsi adapté, le thème survivra au Moyen Age. Dans son édition des exempla *de Jacques de Vitry, T. F. Crane cite deux versions populaires du* XIXe *siècle, l'une allemande, l'autre américaine. Plus près de nous encore, le dialogue téléphonique d'une châtelaine avec son valet de chambre vaudra à la chanson française des années 30 un de ses plus grands succès : « Tout va très bien, madame la marquise... »*

Claude BREMOND.

FABLE XXV

Le vieillard : Le maître commanda certaine nuit à son esclave de fermer la porte. Celui-ci, cloué au sol par la paresse, ne trouva pas la force de se lever et répondit qu'elle était close. Au matin, le maître dit à l'esclave : « Maïmonde, ouvre la porte ! » Sur quoi l'esclave répond : « Maître, je savais bien que tu voulais que la porte soit ouverte aujourd'hui, et c'est pourquoi je n'ai pas voulu la fermer hier soir. » Le maître comprit aussitôt qu'il l'avait laissée ouverte par paresse, et lui dit : « Debout et au travail, car il fait jour et le soleil est déjà haut. » L'esclave lui dit alors : « Puisque le soleil est déjà haut, donne-moi mon déjeuner. — Mauvais esclave, reprend le maître, voilà que tu veux déjeuner quand il fait nuit ! — S'il fait encore nuit, rétorque l'esclave, laisse-moi dormir. »

Une autre nuit, le maître l'appelle : « Maïmonde, lève-toi et va voir s'il pleut ou s'il ne pleut pas ! » L'esclave appelle le chien qui couchait dehors et, quand il est venu, il lui palpe les pieds. Ayant senti qu'ils étaient secs, il répond : « Maître, il ne pleut pas. »

Une autre fois, toujours de nuit, le maître lui demande s'il y a du feu dans la maison. Maïmonde appelle le chat et le tâte pour voir si son poil est chaud ou non ; il sent qu'il est froid et répond : « Non. »

Le jeune homme : Ce que je viens d'entendre m'édifie sur sa paresse ; je désirerais maintenant entendre parler de son bavardage.

Le vieillard : On raconte que son maître revenait du marché, tout joyeux de son gain, car il avait beaucoup gagné, quand son esclave Maïmonde accourt vers lui ; ce que voyant, son maître craignit qu'il ne le soulât de ragots, comme il en avait l'habitude, et lui dit : « Attention à ne

pas me conter tes ragots de malheur ! » Sur quoi l'esclave : « Notre chienne, la petite Pippella, est morte. — Comment est-elle morte ? » demande le maître. *L'esclave :* « C'est notre mulet qui a pris peur, qui a rompu sa longe et qui, dans sa fuite, a foulé le chien sous ses sabots. » *Le maître :* « Et qu'est-il advenu du mulet ? » *L'esclave :* « Il est tombé dans le puits et il est mort. » *Le maître :* « Mais comment a-t-il pris peur ? » *L'esclave :* « Votre fils est tombé de la terrasse et en est mort, voilà ce qui a fait peur au mulet. » *Le maître :* « Que fait sa mère ? » *L'esclave :* « L'excès de la douleur d'avoir perdu son fils l'a tuée. » *Le maître :* « Qui garde la maison ? » *L'esclave :* « Personne, vu qu'elle a été réduite en cendres avec tout ce qu'il y avait dedans. » *Le maître :* « Comment a-t-elle brûlé ? » *L'esclave :* « La nuit même où la maîtresse est morte, sa femme de chambre, qui veillait sa maîtresse, a oublié la chandelle dans la chambre, et c'est comme cela que toute la maison a brûlé. » *Le maître :* « Où est la femme de chambre ? » *L'esclave :* « Elle voulait éteindre le feu, elle est tombée sur la tête et elle est morte. » *Le maître :* « Mais toi, comment as-tu réussi à t'échapper, toi qui es si paresseux ? » *L'esclave :* « Quand j'ai vu la femme de chambre morte, je me suis sauvé. »

Le maître, accablé de douleur, alla trouver ses voisins, les priant de le recevoir dans la maison de l'un d'eux et de lui donner l'hospitalité. Ce faisant, il arrêta en chemin un de ses amis qui, voyant sa mine, lui demanda pourquoi il était si triste. Le maître raconta tout ce que son esclave lui avait dit. A son ami désolé l'ami récita des vers de consolation, en disant : « Ami, ne te désole pas : souvent fond sur l'homme un si écrasant déluge d'adversités qu'il en vient à désirer y mettre fin même par une mort déshonorante ; puis aussitôt lui échoient tant de prospérités que le souvenir des adversités passées lui semble désormais doux à évoquer. Cette immense instabilité des choses humaines est réglée selon l'ordre variable des mérites par le jugement du guide suprême. C'est une leçon que confirme encore l'exemple du prophète Job, dont l'esprit ne fut pas abattu par la perte de ses biens. Et n'as-tu pas entendu ce qu'a dit

le philosophe ? Dans ce monde voué au changement, qui peut posséder un bien stable ? »

L'Arabe le dit à son fils : « Mon fils, quand par hasard il t'arrivera quelque malheur, ne t'en désole et ne t'en attriste pas trop, parce que c'est une façon de renier Dieu. Dans l'adversité comme dans la prospérité, tu dois toujours louer Dieu. Beaucoup de maux arrivent en effet aux hommes pour leur épargner des maux plus grands, et beaucoup de maux leur arrivent qui finissent par tourner à leur avantage. C'est pourquoi tu dois louer Dieu en toutes choses et placer en lui ta confiance selon ce qu'a dit le poète : quand tu seras dans la peine, ne t'en fais pas un souci, mais laisse aller l'heure présente et proclame toujours ton attente d'un bien futur ; ainsi oublieras-tu tes maux, car beaucoup de malheurs arrivent qui finissent par tourner à notre avantage. »

Un philosophe a dit : « Les biens de ce monde sont mêlés ; tu ne mangeras pas de miel sans venin. »

Un autre : « Toutes choses en ce monde sont sujettes à changement ; de ces choses, tout ce qui doit t'arriver en bien, si faible sois-tu, tu le posséderas ; tout ce qui doit t'arriver en mal, tes forces ne pourront l'éviter. »

Un autre : « Ce qui accorde au paresseux la satisfaction de ses désirs, c'est cela même qui refuse au preste l'objet qu'il convoite. »

Un autre : « C'est par la beauté que le monde se flétrit, c'est par les souhaits que la terre s'avale et se dévore. »

Un autre : « La gloire du monde finit comme en un clin d'œil et, puisqu'elle reste fragile, elle ne paraît pas devoir être souhaitée [1]. »

1. Les éditeurs se sont évertués à rétablir un texte permettant de donner un sens à ces dernières maximes, mais est-il sûr que l'incohérence grammaticale n'a pas été voulue par Pierre-Alphonse lui-même, soucieux de donner un air de profondeur à des lieux communs éculés ? Nous nous sommes tenus aussi près que possible du texte traditionnel, sauf pour la dernière ligne où nous avons accepté, sans grande conviction d'ailleurs, la leçon de l'édition A. Hilka et Werner Söderhjelm (Heidelberg, 1911).

[illegible]

3

Jacques de Vitry : sermon aux gens mariés

Jacques de Vitry naquit, vers 1165, dans le nord-est de la France. Il étudia à Paris et fut titulaire de la cure d'Argenteuil. Vers 1210, devenu chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, il résidait à Oignies (ancien diocèse de Liège) ; il y fut le directeur spirituel d'une mystique, Marie d'Oignies, dont il écrivit un peu plus tard la biographie. Il prêcha la croisade albigeoise et la cinquième croisade. Évêque de Saint-Jean-d'Acre en 1216, il revint en Occident une première fois vers 1222-1223, puis en 1226. Peu après il résigna son évêché et, en 1229, il fut créé cardinal-évêque de Tusculum. Il mourut en 1240. Il avait gardé des liens étroits avec le diocèse de Liège, particulièrement avec Oignies, où, en 1241, sa dépouille mortelle fut ramenée et ensevelie.

*Jacques de Vitry est l'auteur d'une histoire de la chrétienté en deux parties : l'*Historia orientalis *et l'*Historia occidentalis. *Cette œuvre connut un succès certain, la première partie surtout. Mais c'est à son talent de prédicateur que Jacques de Vitry doit une célébrité immédiate et durable. Cultivé, d'une spiritualité exigeante, lucide et concret, maniant avec bonheur le trait ironique et la formule frappante, il apparaît comme l'un des plus éminents représentants du monde oratoire de la première moitié du* XIII*e siècle* [1].

Plus de quatre cents de ses sermons sont parvenus jusqu'à nous, en quatre séries distinctes :

1° Les sermones dominicales *ou* de tempore *(près de*

deux cents), sermons pour les dimanches et les principales fêtes du temps liturgique, suivant l'ordre du calendrier liturgique.

2° Les sermones de sanctis *(plus de cent), sermons pour les fêtes des saints.*

3° Les sermones vulgares seu ad status *(soixante-quatorze), sermons pour la multitude ou selon la condition des personnes.*

4° Les sermones feriales et communes *(vingt-cinq), sermons pour les jours de la semaine et pour n'importe quel jour ordinaire.*

*Dans les deux dernières séries, Jacques de Vitry a généralisé l'emploi de l'*exemplum : *plus de trois cents* exempla *figurent dans les* sermones vulgares, *plus de cent dans les* sermones feriales.

Jacques de Vitry rédigea très probablement ses sermonnaires dans les onze dernières années de son existence. Ainsi qu'il s'en est expliqué lui-même dans ses divers prologues, il a voulu mettre à la disposition de clercs moins instruits, ou dépourvus de bibliothèque suffisante, les matériaux nécessaires à leur prédication, en même temps que des modèles du genre. Les textes que nous pouvons lire aujourd'hui ont sans doute pour base des sermons réellement prononcés, mais pas tous, et de toute façon ils ont été remaniés, traduits en latin, complétés, parce qu'ils étaient d'abord destinés non à être entendus par des auditeurs potentiels, mais à être lus et utilisés par le prédicateur qui s'adresserait à eux.

Les textes présentés ici sont extraits de la troisième série, les sermones vulgares seu ad status : *plus de la moitié des soixante-quatorze sermons concernent les différentes catégories de clercs (prélats, prêtres séculiers, chanoines, moines, moniales...) ; le reste, celles des laïcs classés suivant des critères d'ordre spirituel (pauvres, pèlerins, gens mariés, vierges, veuves...) ou socioprofessionnel (chevaliers, marchands, laboureurs, marins...). Les deux derniers sermons s'adressent au seul groupe caractérisé par l'âge : les jeunes garçons et les adolescents.*

Le Prologue. *Jacques de Vitry avait déjà exposé certains de ses principes sur la prédication dans le prologue des* sermones dominicales. *Il y recommandait d'être clair et concis et de tenir compte de la nature de l'auditoire. Dans le prologue des* sermones vulgares, *il reprend et développe l'idée de la nécessité d'une parole adaptée à l'assemblée présente, s'efforçant de « proposer des choses différentes à des gens différents ». Il conseille de s'abstenir des mots subtils, d'être au contraire simple et concret : il faut proposer aux auditeurs des choses « quasi corporelles et palpables, de même nature que celles qu'ils connaissent par expérience ». Il justifie par là même l'*exemplum, *dont il défend l'usage contre certains détracteurs et dont il définit le rôle : source d'édification, mais aussi remède contre l'ennui et le sommeil, stimulant qui rend l'auditeur apte à entendre les vérités importantes. Il termine en soulignant l'importance du geste, du ton, de la langue et du talent dans l'exposition de ces récits, faits pour être dits et entendus, plutôt que pour être écrits et lus.*

Dans ses sermones vulgares, *Jacques de Vitry s'est attaché à illustrer les principes énoncés, et la réussite est particulièrement sensible dans les sermons destinés à certains groupes de laïcs, où il a utilisé autant qu'il le pouvait le vocabulaire quotidien des personnes concernées : même traduits en latin, les mots ainsi choisis expriment bien la recherche de l'auteur. Mais il faut aussi noter que, si dans son prologue Jacques de Vitry admet qu'un prédicateur doit « inciter les auditeurs à l'affliction », la lecture de l'œuvre dément cette concession écrite du bout de la plume pour apaiser les esprits chagrins, rebelles à l'*exemplum : *Jacques de Vitry, ce prédicateur renommé, aimait rire et faire rire, au moins sourire.*

Le sermon aux gens mariés. *Le soixante-huitième des* sermones vulgares *est le dernier des trois sermons* ad conjugatos : *les trois textes se complètent plus qu'ils ne se répètent ; ils constituent un petit* corpus *résumant les aspirations et les exigences de l'autorité ecclésiastique à l'égard des laïcs et des relations entre les deux sexes. Dans le pre-*

*mier sermon, Jacques de Vitry a traité des relations sexuelles ; dans le second, de l'ordre conjugal et du sacrement de mariage ; dans les deux, il s'est emporté contre l'adultère. Dans le troisième, ici édité, après un paragraphe sur la nécessité de la confession, il donne un résumé des règles canoniques relatives au mariage, qui tient compte des dispositions prises, en 1215, par le IV*e *concile du Latran. Puis, après cette partie consacrée à l'instruction, vient celle de la réprimande : l'auteur s'élève contre les prêtres mariés et leurs compagnes. Ensuite, une instruction sur l'éducation des enfants et la responsabilité des parents devant Dieu conduit à une double attaque, contre les vices féminins (coquetterie, orgueil, inconstance) et contre la veulerie et la sottise masculines, soutenue par plusieurs exemples ; le dernier de ceux-ci s'avère, comme souvent, être le plus pittoresque, aussitôt suivi d'une injonction importante qui clôt le sermon : à l'adultère de la femme doit répondre la chasteté du mari.*

*Ce sermon, où le thème, un verset de la Bible au vocabulaire réaliste, a été traité un peu rapidement, contient des développements diversifiés, nourris de citations bibliques en cascade et d'un nombre d'*exempla *supérieur à la moyenne : il apparaît comme un sermon théorique, comme la source de plusieurs instructions plutôt que d'une seule, à laquelle pourra puiser tel ou tel prédicateur, suivant les circonstances.*

Marie-Claire GASNAULT.

1. A FORNI : « *Giacomo da Vitry, predicatore e " sociologo "* », dans *La Cultura*, t. XVIII (1980), p. 34-89.

PROLOGUE [1] DES SERMONS « POUR LA MULTITUDE OU SELON LA CONDITION DES PERSONNES »

« Travaillez pour une nourriture qui ne périt pas, mais qui demeure pour la vie éternelle [2]. »

La Sainte Écriture est un aliment et une boisson. Cette nourriture est la doctrine de la Sainte Écriture, qui est nourriture et boisson des âmes. C'est pourquoi Isaïe écrit : « Accourant au devant de l'assoiffé, portez-lui de l'eau, vous qui habitez dans la terre de l'Auster ; accourez au-devant du fugitif avec des pains. » Les saints docteurs qui habitent dans la terre de l'Auster, c'est-à-dire dans la ferveur de la charité, doivent accourir à la rencontre de ceux qui fuient la terre de l'Aquilon, c'est-à-dire de ceux qui renoncent à servir le diable, avec de l'eau, c'est-à-dire avec une doctrine simple et facile pour les petits, et avec les pains d'une doctrine plus consistante pour l'instruction des grands. L'Apôtre parlant de la doctrine simple dit : « Je vous ai donné du lait à boire, non une nourriture », et dans la Genèse Jacob dit : « Donnez à boire aux brebis, puis reconduisez-les au pâturage. » Nous devons en effet donner aux faibles d'abord la boisson d'un enseignement simple, jusqu'à ce qu'ils puissent être conduits au pâturage d'une doctrine plus solide.

De la simple doctrine et des exemples. Nous lisons dans le premier Livre des Rois que Jessé dit à David, son fils, de prendre de la farine d'orge, des pains et des fromages, et il l'envoya visiter ses frères. La farine d'orge avec laquelle on fait la bouillie pour les petits enfants figure la doctrine simple, les pains, la doctrine solide qui convient aux adultes, les fromages, les conseils de se comporter de manière exemplaire, conseils qui conviennent aux parfaits. Le fromage est un condiment ajouté au pain et les conseils sont

ajoutés aux préceptes. De cette diversité de la doctrine, il est dit aussi dans le Deutéronome : « Il l'a établi au plus haut de la terre pour qu'il tire le miel du rocher, le beurre du troupeau et le lait des brebis. » En effet, les saints docteurs tirent non seulement le miel et le beurre spirituel d'une doctrine plus riche des exemples des Pères célèbres, mais aussi le lait des brebis, c'est-à-dire que des exemples des simples frères ils tirent une doctrine plus accessible pour l'instruction des faibles, conviant au repas, avec charité, les gens frustes et simples. Dans Ézéchiel, il est prescrit aux prêtres de porter des vêtements de lin lorsqu'ils pénètrent dans le portique intérieur pour le service, mais d'être revêtus d'habits de tous les jours lorsqu'ils reviennent vers le peuple dans le portique extérieur. Les prêtres entrent dans le portique intérieur, c'est-à-dire le sanctuaire, lorsqu'ils parlent de Dieu avec une science affinée, ce que figurent les vêtements de lin ; mais lorsqu'ils sortent à l'extérieur, vers le peuple, ils doivent parler clairement et intelligiblement, c'est-à-dire être revêtus de vêtements communs. Les animaux que vit Ézéchiel tantôt s'élevaient et volaient, tantôt marchaient sur terre, ainsi qu'il est écrit : « Les montagnes s'élèvent et les vallées se creusent. » Les saints docteurs en effet se montrent tantôt montagnes, quand ils parlent de la sagesse au milieu des parfaits, tantôt vallées quand, s'abaissant vers les faibles, ils parlent clairement et ouvertement selon cette parole : « Ceux qui descendent sur la mer dans des navires », c'est-à-dire ceux qui ont à faire avec les hommes mêlés à l'amertume de la vie séculière, « travaillant dans les eaux multiples », c'est-à-dire prêchant à la multitude des peuples.

Du simple son des trompettes. C'est pourquoi nous lisons dans les Nombres qu'un simple son de trompette était prescrit pour convoquer le peuple. Nous devons donc prêcher simplement et ouvertement la parole de Dieu à la foule, comme il est dit au second livre d'Esdras : « Ils lurent dans le livre de la Loi distinctement et ouvertement pour le faire comprendre. »

De la prudence et du discernement dans la prédication et

les soins à donner aux âmes. Une grande prudence est nécessaire dans les sermons, et le plus grand discernement doit être requis pour soigner les âmes et pour convertir les pécheurs. Dans la Genèse, Pharaon dit à Joseph à propos de ses frères : « Si tu connais parmi eux des hommes capables, établis-les maîtres des troupeaux. » Il faut en effet considérer avec la plus grande attention quand, comment et à qui il convient de prêcher.

La prédication doit être nuancée selon la qualité des auditeurs. Job dit : « L'innocent partagera l'argent », c'est-à-dire que le prédicateur, s'abstenant de toute iniquité, distribuera l'argent de l'éloquence sacrée selon la capacité de chacun, pour que « chacun boive selon son âge ». Il est dit dans le Cantique des cantiques : « Le miel et le lait sont sous ta langue », c'est-à-dire dans le cœur, ce qui se réalise quand le prédicateur discerne attentivement à qui il doit distribuer le miel, à qui le lait, ce qu'il doit proposer aux grands, ce qu'il doit offrir aux petits. Il a le miel et le lait sous la langue, quand il parle de façon à donner à ses auditeurs la nourriture en temps voulu, la mesure de froment au moment opportun. Celui qui veut bâtir un édifice spirituel doit, comme il est dit dans Ézéchiel, « avoir en main l'aune pour mesurer » la doctrine aux forces de ses auditeurs, et, comme on lit dans la Genèse à propos du boulanger de Pharaon, « et il portait tous les aliments qui sont faits par l'art du boulanger », ainsi il faut proposer des choses différentes à des gens différents. Un même remède en effet ne convient pas à tous, et c'est un médecin insensé celui qui veut guérir les yeux de tous avec un unique collyre ; ce qui guérit le talon ne guérit pas l'œil. Selon Grégoire de Naziance, une seule et même exhortation ne convient pas à tous, parce que tous n'ont pas le même comportement. Souvent, en effet, ce qui est salutaire à certains est nuisible à d'autres : un léger sifflement qui calme les chevaux excite les petits chiens. En conséquence, le sermon d'un prédicateur avisé doit être composé selon la qualité des auditeurs : de même qu'il convient au médecin des corps de porter une attention aiguë à la nature des

malades, de même le médecin des âmes doit examiner et prendre en compte avec circonspection les qualités et les mœurs des auditeurs.

De la diversité de la prédication selon les divers états des hommes. On doit prêcher d'une manière aux grands, d'une autre aux moyens, d'une autre aux petits, d'une manière aux prélats, d'une autre aux simples prêtres, d'une autre aux chanoines séculiers, d'une autre aux clercs, d'une autre aux étudiants, d'une manière aux moines blancs, d'une autre aux moines noirs, d'une autre aux chanoines réguliers, d'une manière aux frères prêcheurs, d'une autre aux frères mineurs, d'une autre aux ermites, d'une manière aux templiers et aux frères attachés à la milice du Christ, d'une autre aux hospitaliers, d'une autre aux moniales, d'une manière aux malades et aux lépreux, d'une autre aux pèlerins et aux croisés ou à ceux qui doivent se croiser, d'une manière aux princes et aux chevaliers, d'une autre aux marchands, d'une autre aux laboureurs et à ceux qui exercent un métier manuel, d'une autre aux femmes, c'est-à-dire les vierges, les veuves et les épousées, d'une manière aux hommes libres et d'une autre aux serviteurs et aux servantes, et d'une autre manière encore aux enfants, ainsi qu'avec l'aide de Dieu il apparaîtra plus clairement dans les sermons qui vont suivre et que nous nous proposons d'ordonner de cette façon.

De la manière de prêcher, avec douceur ou avec rudesse. Cependant le prédicateur doit considérer avec attention non seulement à qui, mais comment, quand, pourquoi et ce qu'il prêche, tantôt attirant par des flatteries, selon le mot de l'Apôtre aux Galates : « Mes petits enfants que j'ai de nouveau portés dans mon sein jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous », tantôt réprimandant avec dureté et suscitant la terreur, de cette façon : « Ô Galates insensés, qui vous a ensorcelés de sorte que vous n'obéissiez pas à la vérité ! » Selon saint Jérôme, il faut marcher doucement entre les ventres des femmes enceintes : en effet, ceux qui viennent de prendre une bonne résolution ne doivent pas être durement blâmés. Il est dit dans l'Ecclésiaste : « Qui

fend du bois sera blessé par lui. » Les gens frustes et les néophytes sont à traiter sans brutalité, avec douceur. Suivant le conseil de Salomon dans les Proverbes, nous devons donner une boisson enivrante aux « affligés » qui commencent à pleurer leurs péchés, et du « vin à ceux qui sont dans l'amertume ». Au contraire, les impudents et les obstinés doivent être durement réprimandés, selon cette parole de Jérémie : « Ton front est devenu celui de la femme de mauvaise vie ; tu n'as pas voulu rougir. »

Du temps pour prêcher. Le moment aussi doit être mûrement considéré : « La parabole venant de la bouche du sot est rejetée ; en effet, il ne parle pas en temps opportun. » Nous lisons dans le Livre des Rois qu'Abigaïl, femme prudente, ne voulut pas signaler à Nabal, son mari, pris de vin, la colère de David contre lui ; elle le fit le lendemain lorsqu'il eut digéré son vin, suivant le conseil de Salomon : « Ne réponds pas au sot suivant sa sottise pour ne pas devenir semblable à lui ; réponds au sot selon sa sottise, afin qu'il ne se croit pas sage. » Il faut donc discerner les moments, et « tu seras en accord avec l'Écriture ». En outre, le prédicateur doit veiller au but poursuivi, n'ayant devant les yeux que Dieu et l'édification des âmes. On lit que l'apôtre Jean a dit au philosophe Craton : « De même qu'est vain le remède qui ne coupe pas la maladie, de même est vaine la doctrine qui ne guérit pas les vices des âmes. » Les vers de notre vanité et de notre curiosité fourmillent dans la manne de notre science, quand elle est réservée dans un autre but que le sabbat du repos éternel. De ceux qui recherchent leur gloire ou leur profit dans la prédication, il est dit dans le Deutéronome : « Tu jetteras beaucoup de semence en terre et tu récolteras peu, parce que les sauterelles dévoreront tout. »

Du contenu de la prédication. Cependant le prédicateur doit non seulement peser comment, quand et pourquoi il doit prêcher, mais aussi ce qu'il doit exposer, témoin l'Ecclésiastique : « Le ventre absorbera toute espèce d'aliment, mais une nourriture est meilleure qu'une autre. » Que le docteur des âmes choisisse donc entre plusieurs

formules les plus efficaces, s'attachant à être utile plutôt que subtil. Le Seigneur dit par Isaïe : « Moi, je suis ton Dieu, qui t'enseigne des choses utiles. » Au contraire, des prédicateurs vains et prétentieux il est dit dans le Deutéronome : « Que Dieu donne comme pluie à ta terre de la poussière », c'est-à-dire une doctrine stérile et infructueuse. Que le prédicateur apporte plus de soin à l'édification de ses auditeurs qu'à l'ornement de ses paroles, suivant cette formule de Sénèque : « La moelle de la pensée me séduit davantage que l'écume des mots. » Qu'il propose aux laïcs et aux ignorants une doctrine simple et claire, sans subtilité ni obscurité, afin qu'il ne lui soit pas fait ce reproche : « Pourquoi ce gaspillage ? » Nous savons en effet que Samson en a tué beaucoup avec une mâchoire d'âne et Sagar en occit davantage avec un soc de charrue qu'Aioth avec un glaive élimé : une parole brute convertit plus de laïcs que le glaive élimé d'une prédication subtile. Michée dit : « Ils transformeront leurs épées en socs et leurs lances en houes. » Délaissant en effet les mots recherchés et polis, nous devons consacrer notre talent à l'édification des gens frustes et à l'enseignement des paysans, auxquels il faut assez souvent proposer des choses quasi corporelles et palpables, de même nature que celles qu'ils connaissent par expérience. Ils sont plus touchés, en effet, par des exemples concrets que par des autorités ou des sentences profondes. Nous lisons que Joseph rassembla une si grande quantité de froment qu'elle égalait le sable de la mer. Les paroles de la Sainte Écriture doivent être mises au niveau des auditeurs faibles et frustes selon leur capacité, et dans le Livre des Rois il est dit que Salomon fit en sorte qu'il y eût « à Jérusalem autant d'argent que de pierres et que le nombre des cèdres égalât celui des sycomores qui viennent dans les plaines ». Les pierres et les sycomores désignent les laïcs simples et frustes, auxquels doit être mesurée et adaptée la parole de Dieu, de telle sorte que la roue de la Sainte Écriture s'élève d'un côté pour les grands et s'abaisse de l'autre pour les petits.

Il faut prêcher aux laïcs et aux gens frustes avec des

exemples capables de les édifier. On lit dans Ézéchiel que lorsque les animaux avançaient, les roues avançaient également près d'eux. Sans la science des Écritures, en effet, nous ne devons pas avancer d'un pied. Cependant, pour réveiller et aiguiser l'attention des laïcs, il faut y insérer des exemples accessibles à tous, mais qui toutefois leur apportent quelque édification, afin d'éviter que cette parole prophétique ne nous soit objectée : « Des gens iniques m'ont raconté des histoires et non ta loi. » Quand, en effet, durant notre combat contre le diable, nous assiégerons la cité selon le mandat de la Loi, nous devrons couper les rameaux stériles et non ceux qui portent du fruit. Nous devons donc exclure de nos sermons les fables stériles et les chants maniérés des poètes. Mais il est parfois utile d'insérer des sentences de philosophes, comme l'Apôtre le fit avec ces paroles des gentils : « Crétois, mauvaises bêtes, ventres paresseux [3]. »

Les histoires fabuleuses offrant des possibilités d'édification peuvent être insérées, et contre les critiques. Nous pouvons même quelquefois glisser des fables en tirant d'elles une vérité édifiante. Ainsi nous lisons dans le Livre des Juges l'histoire du buisson d'épines et des arbres de la forêt, de l'olivier, du figuier et de la vigne qui refusèrent de régner sur les autres arbres. De même, nous lisons dans le quatrième Livre des Rois que Joas, roi d'Israël, dit à Amasias, roi de Juda : « Le chardon du Liban manda au cèdre du Liban : Donne ta fille en épouse à mon fils, et les bêtes sauvages du Liban passèrent et piétinèrent le chardon. » Bien que cette histoire soit littéralement une fable, elle n'est pas dite comme telle, mais pour blâmer la prétention d'Amasias, qui, présumant de ses forces, provoquait au combat le roi d'Israël sans raison, voulant s'égaler à plus puissant que lui. Nous avons dit cela à l'encontre de certains néophytes, qui se croient savants et ne craignent pas de critiquer ceux qui par expérience savent quel fruit les exemples fabuleux de ce genre apportent aux laïcs et aux gens simples, non seulement pour les édifier, mais également pour les réveiller, surtout quand fatigués et frappés

d'ennui ils commencent à somnoler. Cependant ces critiques disent : « La musique dans le deuil est une diversion incongrue. » C'est au deuil, et non au rire qu'il faut conduire les auditeurs, comme il est dit dans l'Exode qu'il faut convoquer le peuple par le hurlement des trompettes. Ils objectent aussi que Salomon dit dans l'Ecclésiaste : « Ils font le pain et le vin en riant. » Qui met en doute qu'il faut inciter les auditeurs à l'affliction ? Mais si certains sont envahis d'une tristesse excessive, ou si trop fatigués ils se laissent gagner par le sommeil, il faut parfois les ranimer à l'aide d'exemples plaisants, et il convient de leur proposer des histoires pour qu'ensuite, réveillés, ils prêtent l'oreille aux paroles sérieuses et utiles. « Il a remporté tous les suffrages celui qui a mêlé l'utile à l'agréable. » Croyez mon expérience ! Quand il m'arrivait au cours d'un sermon de voir les auditeurs frappés d'ennui et somnolents, un seul petit mot suffisait à les réveiller tous et à les rendre à nouveau prêts à écouter. Par exemple, je me rappelle avoir dit parfois : « Celui qui dort en ce lieu ne révélera pas mes secrets, ou mon conseil. » Chacun prenant cela pour lui ouvrait les yeux, et après quelque brouhaha, ils écoutaient attentivement dans le silence des paroles utiles et sérieuses. « La sagesse est justifiée par ses enfants », quoique certains jugent trop présomptueusement de l'intention de ceux qui introduisent de telles histoires dans leurs sermons, disant : « Dieu n'a pas besoin de nos mensonges. »

Le prédicateur doit éviter les bouffonneries et les obscénités. Il ne faut pas cependant que des paroles bouffonnes ou obscènes ou un discours honteux sortent de la bouche du prédicateur. De plus, en ce qui concerne les proverbes, les similitudes ou les exemples, il faut remarquer qu'ils ne peuvent être exprimés par écrit comme ils le seraient à l'aide du geste, de la parole et du ton, de même qu'ils n'émeuvent pas ou ne touchent pas par la bouche de l'un comme par celle d'un autre, ou dans une langue comme dans une autre. Parfois plaisants à entendre pour qui les écoute, ils n'ont plus de charme pour qui les lit. Il faut pourtant qu'ils soient mis par écrit, afin de fournir des

éléments à ceux auxquels Dieu a donné la grâce d'émouvoir les auditeurs par leur talent oratoire.

De la division des sermons. Alors que nous avons divisé les sermons pour les dimanches en quatre parties selon la distinction des quatre époques, à savoir le temps de la faute, le temps du rappel, le temps de la réconciliation et le temps du pèlerinage, ainsi qu'il apparaît dans notre premier prologue général, y ajoutant même un cinquième traité contenant les sermons sur les principaux saints suivant l'ordre du calendrier, et ceux pour le commun des saints, dans cette sixième et dernière partie, pour achever notre œuvre, nous nous efforcerons d'y adjoindre des sermons suivant les diverses catégories d'hommes et les diverses sortes d'offices. Mais puisque nous ne pouvons rien penser, dire ou accomplir par nous, comme venant de nous, nous implorons l'aide de Celui sans Qui nous ne pouvons rien faire, pour qu'Il suscite en nous la volonté de son accomplissement, suppliant humblement le Docteur suprême pour que Lui qui commença et promut cette entreprise, Il la conduise à son terme, pour l'édification des lecteurs et pour Sa gloire et Son honneur.

Sermon aux gens mariés [4]

Le thème est tiré du Cantique des cantiques, chapitre VII, verset 1 : « La jointure de tes cuisses est comme un collier fabriqué par la main de l'orfèvre. »

Du raisin vert et de la paralysie des dents incapables de ruminer, du sabot fendu et de la méditation. « Les dents de toute personne qui aura mangé des raisins verts seront paralysées. » Par ces paroles, Jérémie montre comment l'effet et la force de la parole de Dieu sont entravés chez ceux qui ayant mangé du raisin vert n'ont plus de dents avec lesquelles ils puissent mâcher et ruminer la nourriture

spirituelle. Ils mangent du raisin vert ceux qui se hâtent trop et qui, désirant les biens temporels et transitoires, n'attendent pas la maturité du fruit jusqu'à l'automne de la rétribution éternelle. C'est pourquoi saint Augustin écrit : « Il a été prescrit aux Juifs de manger les ruminants et les animaux aux sabots fendus. Les animaux aux sabots fendus se rapportent aux mœurs, les ruminants à la sagesse. Pourquoi les animaux aux sabots fendus se rapportent-ils aux mœurs ? Parce qu'ils tombent difficilement. La chute en effet est signe du péché. Comment la rumination se rapporte-t-elle à la sagesse ? Parce que l'Écriture dit dans les Paraboles : “ Un trésor désirable repose dans la bouche du sage ; le sot au contraire l'avale. ” Le sot entend et oublie par négligence, car il avale ce qu'il entend, de telle sorte qu'il ne savoure pas dans sa bouche les paroles entendues, mais il les ensevelit dans l'oubli. Le sage médite la loi du Seigneur jour et nuit, comme la ruminant et se délectant de la parole dans le fond de son cœur. » Voilà les paroles d'Augustin à propos de la rumination et de la méditation zélée de la parole de Dieu. Au contraire, certains pensent à des choses vaines et disent des paroles oiseuses pendant le sermon et à l'église, alors qu'ils devraient ouvrir leur cœur à ce qui est dit.

Exemple du diable qui écrivait les péchés [5]. C'est ainsi qu'un saint prêtre vit au cours d'une grande solennité un diable étirer un morceau de parchemin avec ses dents. Il l'adjura de lui dire pourquoi il faisait cela. Le démon lui répondit : « J'écris les paroles oiseuses qui sont dites dans cette église, et parce qu'aujourd'hui ces paroles sont plus nombreuses que d'habitude en raison de la solennité de ce jour de fête, constatant que la cédule que j'ai apportée ne suffira pas, je m'efforce d'étendre le parchemin avec mes dents », ce qu'entendant, le prêtre le rapporta au peuple. Tous ceux qui l'écoutaient furent saisis d'affliction et de contrition, et en raison de leur affliction et de leur repentir le diable se mit à effacer ce qu'il avait écrit, si bien que la cédule demeura blanche. Vous devez donc prêter attention avec diligence et dévotion à l'office divin et à la saine

doctrine, et manger non pas le raisin vert, mais la nourriture spirituelle.

De la jointure des cuisses, et du collier. « La jointure de tes cuisses comme un collier. » Par jointure des cuisses sont désignés l'ordre des gens mariés et la fécondité de la descendance. *Femur, femoris* est le propre de l'homme, *femen, feminis,* celui des femmes. La jointure des cuisses est comparée à un collier, parce que tant les bons conjoints que les enfants qu'ils engendrent pour le service de Dieu ornent l'église de Dieu par la foi et les bonnes œuvres. Ce collier est dit fabriqué par la main du grand Orfèvre ; de lui en effet procède le sacrement de mariage qui contribue à l'ornement de l'Église et qui est un rempart contre l'adultère, c'est-à-dire contre le diable, afin que l'homme ne pèche pas en forniquant.

Qu'il faut accéder au mariage par la confession, et de la pénitence. C'est pourquoi, et principalement à cause de Dieu, il faut accéder à un si grand sacrement en commençant par faire la confession de tous ses péchés, car les péchés découverts et révélés fuient aussitôt comme des voleurs. L'ostension de ses misères est assurément une intercession très efficace auprès de Dieu : ainsi les pauvres et les infirmes ont-ils l'habitude de montrer leurs ulcères aux passants pour provoquer la compassion. De même que manger des viandes étouffées est prohibé par la Loi, de même celui qui ne répand pas le sang du péché par la confession est réprouvé par le Seigneur. La contrition change la peine de la géhenne en peine du purgatoire, la confession en peine temporelle, la satisfaction adéquate l'annule. Par la contrition le péché meurt, par la confession il est porté hors de la maison, par la satisfaction il est enseveli. C'est pourquoi le psaume dit : « Bienheureux ceux dont sont remises les iniquités », c'est-à-dire par la contrition par laquelle la faute est remise, « et dont les péchés sont recouverts », par la confession, car si tu les découvres, Dieu les recouvre. « Bienheureux l'homme à qui Dieu n'a pas imputé son péché », par la satisfaction ; si en effet la satisfaction a été entière, le péché n'est pas imputé à peine.

Des personnes légitimes et du mariage légitime, et que l'on doit faire attention au lieu et au temps. Donc, après s'être confessées pour recevoir dignement le sacrement de mariage, que des personnes légitimes s'unissent à des personnes légitimes, avec crainte de Dieu, prudence et circonspection diligente. C'est ainsi qu'elles doivent faire attention au lieu légitime, c'est-à-dire l'église, pour contracter mariage ouvertement devant l'Église par l'intermédiaire des ministres et des prêtres députés à cet office. Qu'elles ne méprisent pas l'église de Dieu et qu'elles n'aient pas l'audace de contracter furtivement des mariages clandestins, bravant les sanctions canoniques au grave péril de leurs âmes. Le Seigneur a voulu en effet que le premier mariage ait lieu dans le Paradis, afin que tous les autres aient lieu dans le paradis, c'est-à-dire dans l'église. Qu'elles prêtent également attention au temps légitime, afin d'observer le temps des fêtes durant lequel la célébration des noces est interdite, comme elle l'est de l'Avent du Seigneur jusqu'aux octaves de l'Épiphanie, et de la Septuagésime, ou en certains lieux du début du carême jusqu'aux octaves de Pâques, et depuis trois jours avant l'Ascension jusqu'aux octaves de la Pentecôte : durant ces jours assurément il faut vaquer à la prière et non aux embrassades des noces. Qu'elles observent aussi l'interdit de l'Eglise et n'aient pas l'audace de contracter des unions prohibées. Elles doivent aussi faire attention à l'âge, de sorte que la femme ne contracte pas mariage par paroles de présent avant sa douzième année, l'homme avant sa quatorzième année. Qu'elles n'osent contracter mariage avec des parents ou alliés jusqu'au quatrième degré. Qu'un homme ne contracte pas mariage avec sa commère ou avec celle qui fut la commère de sa femme après leur mariage. Qu'il ne contracte pas mariage avec sa filleule ou avec celle que sa femme a levée des fonts après leur mariage. Qu'il ne contracte pas mariage avec sa sœur spirituelle, c'est-à-dire celle que son père ou sa mère a levée des fonts ou celle dont ceux-ci ont été parrain ou marraine de confirmation. Qu'il ne contracte pas mariage avec celle qui a eu un mari tant

que la mort de celui-ci n'a pas été établie. Qu'il ne contracte pas mariage avec l'adultère à laquelle il a fait promesse de mariage du vivant de son mari, ou s'il a ourdi la mort de celui-ci. Qu'il ne contracte pas mariage avec des excommuniées, des hérétiques ou des infidèles. Qu'il ne contracte pas mariage avec celle qui a fait vœu de continence. Tout ce que nous avons dit des hommes doit être compris des femmes, pour qu'elles n'épousent pas des personnes illégitimes ou celles qui sont liées par le vœu de continence, comme les convers, les moines, et les autres personnes soumises à une règle.

Contre celles qui contractent mariage avec des clercs ayant reçu les ordres sacrés, et contre les « prêtresses ». Que les femmes ne contractent pas mariage avec des sous-diacres, des diacres, des prêtres, comme le font les maudites « prêtresses » qui ne craignent pas de livrer leur turpitude aux mains consacrées et ointes de l'huile sainte. C'est merveille que la terre ne les engloutisse pas vivantes !

Exemple du prêtre et de sa concubine à qui une place fut préparée dans les latrines. J'ai entendu raconter l'histoire d'un prêtre qui avait été accueilli dans la maison d'une brave femme et qui avait amené avec lui sa concubine. La nuit approchant, comme il cherchait où avait été préparé le lit, la maîtresse de maison le conduisit aux latrines. « Voici, dit-elle, la place préparée pour vous et votre concubine. Sachez que sous mon toit vous ne coucherez pas ailleurs. Un tel lieu est fait pour vous. » Alors, rouges de confusion, ils quittèrent ce logis.

Exemple du prêtre qui préféra garder sa concubine plutôt que sa paroisse. J'ai entendu l'histoire d'un autre prêtre, auquel son évêque enjoignit de laisser ou sa paroisse, ou sa concubine. Le prêtre lui répondit : « Je suis coincé de toutes parts, mais puisqu'il faut choisir, j'abandonne la paroisse et je garde la femme. » Mais la concubine, constatant que le prêtre, sa grasse paroisse abandonnée, était devenu pauvre, le rejeta et l'abandonna. Ainsi le misérable perdit-il et l'une et l'autre.

Des concubines bien vêtues et des autels mal ornés, et des

prêtres devenus pauvres. Quels malheureux et quels insensés sont ceux qui s'attachent à orner les cadavres des concubines plutôt que les autels du Christ ! Le manteau de la courtisane est plus délicat et plus resplendissant que la nappe de l'autel. La chemise de la concubine est plus fine et plus précieuse que le surplis du prêtre. Mieux, ils dépensent tant dans les vêtements des concubines, qu'ils deviennent pauvres et qu'ils sont vêtus de hardes de quatre sous. C'est pourquoi quelqu'un avait coutume de dire qu'il savait très bien reconnaître parmi les prêtres ceux qui avaient des concubines, et il faisait peser son regard sur ceux qui avaient des manches percées au coude.

Exemple de ceux qui ne veulent pas donner le baiser de paix aux concubines des prêtres, et de la conjuration des souris. Dans certaines régions, les prêtresses de ce genre sont à ce point abominées qu'on ne veut pas leur donner la paix à l'église ni recevoir d'elles le baiser de paix. L'opinion commune des gens de ces régions est que s'ils reçoivent les concubines des prêtres au baiser de paix, ils n'ont pas part en la messe. C'est pourquoi, à leur dérision, ils ont coutume de dire en langue vulgaire une sorte de conjuration par laquelle les souris conjurées sont écartées de leurs moissons, avec ces paroles : « Je vous conjure, sorriz et raz, que vos n'aies part en ces tas, ne plus que n'a part en la messe cil qui prent paix a la pretresse », ce qui veut dire : « Je vous conjure, souris et rats, que vous n'ayez part dans ce tas de gerbes ou dans cet amas de grain, comme n'a pas part à la messe celui qui reçoit le baiser de paix de la prêtresse », et ils tiennent pour assuré qu'après cela les souris ne touchent pas aux gerbes ou aux grains.

De l'instruction des enfants et contre les époux qui ne corrigent pas leurs fils et leurs filles. Qu'ils prennent donc garde avec quelles personnes ils peuvent ou doivent contracter mariage, afin que d'une union légitime ils engendrent une descendance légitime et que, dès l'enfance, ils instruisent leurs fils et leurs filles dans la crainte de Dieu et les élèvent dans la foi et les bonnes mœurs. Autrement ils devront rendre compte à Dieu si, par manque de disci-

pline et de correction, il arrive que leurs enfants soient défaillants dans leur foi et dans leurs mœurs. C'est pourquoi Jérémie dit : « Ecoutez, femmes, la parole de Dieu... et apprenez à vos filles une lamentation et que chacune enseigne à sa voisine un chant de deuil. » Aujourd'hui, au contraire, on trouve beaucoup de femmes qui enseignent à leurs filles des chants lascifs, qu'elles chantent en chœur et qui incitent les auditeurs à la luxure, plus volontiers qu'un chant de douleur pour leurs péchés ou que l'Oraison dominicale ou le Credo. Quand elles voient leurs filles assises entre deux jeunes gens, dont l'un leur met la main sur le sein et l'autre leur touche la main ou la taille en les serrant, elles exultent de joie les malheureuses et disent : « Voyez combien ma fille est honorablement assise, combien ces jeunes gens l'aiment et la trouvent belle », et parce qu'elles ne les corrigent pas, leur rire et leur joie se convertiront en peine, quand au bout de six mois les ventres de leurs filles se mettront à grossir, et alors commençant trop tard à rougir elles diront : « Bienheureuses les stériles qui n'ont pas enfanté et les seins qui n'ont pas allaité ! » Beaucoup, en effet, sont devenues des putains, parce que leurs parents ne les ont pas corrigées. Salomon, en effet, l'atteste dans les Proverbes : « La verge et la correction procurent la sagesse ; l'enfant laissé à lui-même fait honte à sa mère. » Il vaudrait mieux pour vous ne pas avoir de fils et de filles, que d'en avoir de mauvais et de ne pas les corriger. C'est pourquoi l'Ecclésiastique dit : « Ne te réjouis pas des fils impies s'ils se multiplient et n'en prends pas plaisir si la crainte de Dieu n'est pas en eux » ; et peu après : « Mieux vaut un fils craignant Dieu que mille fils impies. » Et de nouveau l'Ecclésiastique dit : « Renforce ta surveillance sur ta fille trop ardente, afin qu'elle ne provoque pas la risée de tes ennemis à ton égard », et de nouveau : « Qui aime son fils le fouette assidûment pour s'en réjouir au dernier jour » ; « Cajole ton fils et il te fera peur. » Nous ne devons pas, en effet, caresser nos enfants, mais les corriger avec sévérité. C'est pourquoi l'Ecclésiastique ajoute au même chapitre : « Joue avec lui et il te circonviendra. Ne

ris pas avec lui afin de ne pas pleurer... Courbe sa nuque dès sa jeunesse et frappe-lui les côtes pendant qu'il est enfant, afin que d'aventure il ne s'endurcisse pas et qu'il ne te croie pas. » Mais comment une mère débauchée inculquerait-elle des mœurs honnêtes à ses fils et à ses filles ? Telle mère, telle fille ! « La fille suit facilement le chemin de la mère », c'est-à-dire : « T'attendrais-tu à ce que la mère transmette des mœurs honnêtes ou autres que ceux qu'elle a ? »

Contre celles qui vendent leurs filles et contre les maris qui exposent leurs femmes à la prostitution, et contre les parures superflues et brillantes. Non seulement elles corrompent leurs filles, mais elles les vendent et les conduisent au péché. C'est pourquoi Joël dit : « Ils ont posé leur fils dans la maison de prostitution et ils ont vendu leur fille pour du vin à boire. » Non seulement la mère livre sa fille, mais le mari sa femme pour un gain ignoble, ou il y consent sans en avoir l'air, « habile à regarder le plafond, habile aussi à ronfler contre son verre d'un nez vigilant ». Comme le dit l'Apôtre à Timothée : « Que les femmes aient une tenue décente », c'est-à-dire honnête, « se parant avec modestie et sobriété non avec des cheveux tressés, de l'or, des perles ou un vêtement précieux, mais ainsi qu'il convient à des femmes professant la piété à travers les bonnes œuvres. » Celles-ci, par leur parure superflue et impudique, professent leur impudicité et leurs œuvres mauvaises, étalant leur turpitude. C'est pourquoi Osée dit : « Qu'elle enlève ses fornications de sa face et ses adultères du milieu de ses seins. » Ces derniers mots concernent la luxure du cœur, « de sa face », la luxure de la parure extérieure. Beaucoup, en effet, appauvrissent leurs maris par une parure et des vêtements superflus. Mieux, elles les poussent à se faire voleurs, larrons ou usuriers, quand elles les menacent, disant : « Le diable m'a donné un tel mari ! Je n'ose paraître au milieu des autres qui sont bien vêtues. Si tu ne me donnes pas, je trouverai bien qui me donnera », et ainsi les maris terrifiés empruntent à intérêt, et il arrive parfois que les intérêts s'accumulant ils perdent leur bien

pour un habit. « La femme prodigue ne perçoit pas que le bien périclite. Elles ne cherchent jamais à savoir combien leurs plaisirs coûtent cher », autant dire qu'elles se moquent du prix auquel ils sont achetés pourvu qu'elles aient satisfaction à leur caprice. « La femme se passe tout, elle pense que rien n'est honteux quand il s'agit d'elle, une fois qu'elle a entouré son cou d'émeraudes. Rien n'est plus intolérable qu'une femme riche. »

Exemple de la femme sur la traîne de laquelle un diable était assis. J'ai entendu raconter l'histoire d'une femme qui, balayant le sol de ses vêtements à traîne, laissant des traces derrière elle, soulevait la poussière jusqu'à l'autel et jusqu'au crucifix. Comme elle sortait de l'église et qu'elle avait soulevé sa traîne à cause de la boue, un saint homme vit un diable qui riait. Il lui demanda la raison de son hilarité, et celui-ci dit : « Un de mes collègues était assis sur la traîne de cette femme et s'en servait comme d'un char ; mais quand la femme a levé sa traîne, mon collègue expulsé de celle-ci est tombé dans la boue. Voilà pourquoi je ris. »

De la force et de la violence de la luxure, et des neuf filles du diable et de ce qu'elles savent faire[6]. La parure de la courtisane ne convient pas à l'honnêteté du mariage, mais elle incite à la luxure, qui, même sans secours extérieur, infeste grandement et intégralement le genre humain. Témoin saint Jérôme : « Le désir charnel dompte des esprits de fer. » C'est pourquoi on a coutume de raconter que le diable a engendré neuf filles d'une femme très laide, Concupiscence, laquelle, par la brûlure des mauvais désirs, est noire comme le charbon consumé, fétide par l'infamie, les yeux enflés d'orgueil, le nez long et tordu de ses machinations et de ses inventions pour le péché, les oreilles grandes, affreusement larges, de curiosité, écoutant volontiers non seulement les rumeurs de la vanité, mais aussi les paroles d'iniquité et de médisance, les mains crochues de rapacité et de ténacité dans l'avarice, les lèvres béantes et la bouche fétide d'un bavardage immonde ou inique, les pieds tordus, signe de dispositions mentales désordonnées,

les seins volumineux, gonflés, prurigineux, galeux : de l'un elle abreuve ses petits du poison de la concupiscence charnelle, de l'autre du vent de la vanité mondaine. Il a marié huit de ses filles à autant de catégories d'hommes : Simonie aux prélats et aux clercs, Hypocrisie aux moines et aux faux religieux, Rapine aux chevaliers, Usure aux bourgeois, Dol aux marchands, Sacrilège aux paysans qui enlèvent aux ministres des églises les dîmes consacrées à Dieu, Feint-Travail aux ouvriers, Orgueil-Vêtement superflu aux femmes. Mais la neuvième, Luxure, il ne voulut la marier à personne : mais comme une courtisane perverse elle se prostitue à toutes les catégories humaines, se mêlant à tous, n'épargnant aucun homme de quelque genre qu'il soit. Et les hommes baignant dans la puanteur de ses parfums se précipitent imprudemment à son bordel comme les oiseaux au lacet, les souris au fromage, les poissons à l'hameçon. Il est difficile pour un homme d'en réchapper une fois qu'elle a mis la main dessus. C'est pourquoi dans les Paraboles il est dit de la femme étrangère : « Tous ceux qui entrent chez elle ne reviendront pas. » Voilà pourquoi nous devons nous battre contre elle avec une grande diligence, sans mesurer notre effort.

Exemple de l'ermite qui rendit un vêtement fétide par la puanteur d'un cadavre, suivant l'exemple d'un ermite qui était très tenté et poursuivi par l'amour d'une femme qu'il avait vue, alors qu'il était dans le siècle. On lui annonça qu'elle était morte, et cependant la tentation ne cessa pas. Alors, de nuit, se rendant à son sépulcre, il le fouilla et il emporta dans son vêtement un morceau de chair pourrie, et quand il était tenté, il le portait à son nez en se disant et se gourmandant : « Voici de quoi satisfaire ton désir. » Quand il l'eut fait plusieurs fois, ses concupiscences moururent et cessèrent.

De la femme qui vint de nuit à la cellule d'un ermite. Nous lisons aussi qu'une femme de mauvaise vie se vanta qu'il n'y avait personne de si religieux qu'elle ne puisse tromper de façon à ce qu'il pèche avec elle, et elle paria une somme d'argent avec deux compagnons de débauche

qu'elle entraînerait un saint ermite à consentir à son désir. A la tombée de la nuit, se rendant à la porte de sa cellule, elle lui dit qu'elle avait perdu ses compagnons dans le bois et qu'étant égarée elle ne savait où elle pourrait aller. De façon pressante, et comme pleurant, elle se mit à supplier l'ermite que, pour l'amour de Dieu, il la reçoive cette nuit dans son logis, elle qui mourait de froid et qui craignait les loups et les autres bêtes sauvages. Finalement, après avoir refusé plusieurs fois, l'ermite touché de compassion la fit entrer dans un coin de sa cellule, et, comme elle disait qu'elle mourait de froid et de faim, il alluma du feu et lui donna à manger. Elle, se chauffant au feu, les vêtements retroussés, commença à montrer ses pieds, puis ses jambes, ce que voyant l'ermite s'enflamma aussitôt pour elle, et comme il était violemment tenté, il se mit à prier Dieu. Mais elle, voulant l'enflammer davantage, lui dit en s'approchant : « Seigneur, voyez comme je suis blessée aux pieds et aux jambes par les épines. » L'homme de Dieu s'embrasait de plus en plus, et il se mit à se brûler les doigts à la flamme de la chandelle, et comme il souffrait beaucoup, il se disait : « Si tu ne peux souffrir ce petit feu, comment pourras-tu supporter le feu de la géhenne ? » Quand tous ses doigts furent ainsi successivement brûlés, l'ardeur de sa concupiscence charnelle cessa. Une telle horreur envahit la femme frappée de stupeur et d'admiration qu'elle mourut de crainte. Cependant, le matin venu, les deux séducteurs vinrent à la cellule de l'ermite et accusèrent celui-ci d'avoir dormi avec cette femme ; étant entrés, ils la trouvèrent morte. L'ermite raconta alors ce qui lui était arrivé durant la nuit et montra ses doigts brûlés. Alors, apprenant ce qui s'était passé, ces hommes furent accablés de douleur et confessèrent leur péché, suppliant l'ermite de prier Dieu pour qu'il rende vie à la femme. Il le fit et celle-ci, ranimée, mena désormais une existence honnête. Voilà comme sont périlleuses les séductions de la luxure qui attirent et atteignent même les hommes saints, ainsi que le prouvent les exemples de Salomon, David et Samson. Que personne donc ne se sente en sécurité,

mais que chacun considère avec crainte qu'il n'est pas plus saint que David, pas plus sage que Salomon, pas plus fort que Samson que le feu de la luxure a amollis !

Exemple du moine qui tenait dans sa main un fer chaud sans ressentir de blessure. J'ai entendu encore l'histoire d'un moine qui avait été élevé depuis son enfance dans une abbaye et qui jamais n'avait vu de femme. Un jour qu'il chevauchait avec son abbé, il arriva que son cheval perdit son fer, et comme le forgeron avait jeté à terre le fer chaud, le moine le prit et ne ressentit aucune chaleur en sa main, ce dont l'abbé s'étonna. Cependant, à la nuit, ils furent hébergés dans une maison séculière ; la femme tenait un petit enfant dans ses bras et le moine étonné demanda ce que c'était là. La femme lui dit : « C'est une petite vieille que mon mari et moi avons faite. » Le moine dit : « Elle est bien belle cette petite vieille ! » La femme dit alors : « Veux-tu que toi et moi nous fassions une petite vieille comme celle-ci ? » Le moine, sans savoir que c'était un péché, lui dit : « Je veux bien », et il coucha avec elle, à l'insu de l'abbé. Mais comme ils s'en retournaient et que de nouveau ils voulaient ferrer le cheval déferré, l'abbé dit : « Fils, prends le fer ! », et comme il le prenait, sa main fut brûlée. Voyant cela, l'abbé lui demanda ce qu'il avait fait. Alors celui-ci confessa comment il avait couché avec la femme, en suite de quoi l'abbé le renferma dans le cloître et refusa désormais de l'emmener avec lui. Il faut donc tenir enfermées les femmes inconstantes, comme le dit l'Ecclésiastique : « Ne donne pas à ton eau un passage, même petit, ni à la femme mauvaise la permission de bouger. »

Exemple de la femme qui fit arracher une dent à son mari [7]. J'ai entendu l'histoire d'une mauvaise femme, que son mari croyait en tout. Quand elle voulait aller chez son amant, elle disait à son mari : « Tu es malade. Couche-toi et tu sueras ; ne te lève pas jusqu'à ce que je te le dise. » Alors, fermant la porte de la chambre et emportant la clef avec elle, elle s'en allait et ne revenait que le soir. Le mari croyant être malade n'osait se lever de son lit jusqu'à ce que sa femme revienne et lui dise : « Ami, tu peux te lever.

Je vois en effet que tu es guéri de ton mal. » Or, un jour, comme elle disait à son amant qu'elle l'aimait plus que son mari, celui-ci lui répondit : « Je verrai si ce que tu dis est vrai, si tu me donnes la meilleure dent qu'a ton mari. » Revenue près de son mari, elle se mit à pleurer et à simuler la tristesse. Son mari lui dit : « Qu'as-tu ? Pourquoi pleures-tu ? » Mais elle : « Je n'ose le dire. — Je veux, dit-il, que tu me le dises. » Comme il insistait beaucoup, elle lui dit enfin : « Une si grande puanteur sort de ta bouche que je ne peux la supporter. » Celui-ci, étonné et attristé, dit : « Pourquoi ne l'avais-tu pas dit ? Pourrai-je y porter remède ? » La femme : « Il n'y a pas d'autre remède que de faire arracher cette dent-là d'où vient une si grande puanteur. » Et ainsi, exhorté par sa femme, il fit enlever une dent bonne et saine, celle qu'elle lui désigna et qu'aussitôt elle courut porter à son amant.

Qu'il ne faut pas croire facilement la femme et que la femme adultère ne doit pas être retenue, mais écartée du lit de son mari. Il ne faut pas croire facilement la femme, ni acquiescer aux conseils de la femme adultère, ainsi que le dit Salomon dans les Paraboles : « Qui garde une femme adultère est sot et insensé. » Si elle n'a pas voulu s'amender, le mari ne doit pas garder une femme adultère, mais la séparer de sa chair et l'écarter de son lit, bien qu'il ne puisse en épouser une autre du vivant de celle-ci. Qu'il n'ait pas de relations charnelles avec l'adultère, mais qu'il vive chastement et il s'acquerra le grand mérite de la continence, avec l'aide de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne pour les siècles des siècles. *Amen.*

1. Le prologue des *sermones vulgares* a été édité par Jean-Baptiste PITRA : *Analecta novissima spicilegii Solesmensis*, altera continuatio, t. II, Paris, 1888, p. 189-193. Mais cette édition basée sur un manuscrit fautif est médiocre, et même lacunaire. Th. Fr. CRANE en a donné un long extrait d'après le manuscrit Bibl. nat. ms. lat. 17509, *op. cit.*, p. XLI-XLIII, note. Le texte suivi pour la présente traduction est celui de ce manuscrit du XIIIe siècle, avec quelques variantes empruntées au manuscrit de Cambrai 534, daté de 1292.

2. Tous les passages entre guillemets sont des citations le plus souvent de la Bible, quelquefois des Pères de l'Église, mais aussi d'auteurs latins comme Horace et Juvénal.

3. Paul à Tite, I, 12. Les paroles citées par Paul sont du poète crétois Epiménide de Cnossos.

4. Le texte suivi pour établir la traduction du troisième sermon aux gens mariés est celui du manuscrit Bibl. nat. ms. lat. 17509, ffos 139-141, corrigé et complété à l'aide du manuscrit de Cambrai 534, ffos 189-192.

5. Une autre version de cet *exemplum* apparaît dans l'une des collections d'*exempla* et d'extraits tirés des sermons de Jacques de Vitry dont les plus anciens manuscrits connus remontent à la seconde moitié du XIIIe siècle. Cette version comporte les modifications suivantes : les faits se déroulent lors d'une messe dite par saint Martin et servie par saint Brice ; le diable, en étirant son parchemin, le déchire et il se heurte la tête contre un mur, ce qui provoque l'hilarité de saint Brice. Sous cette forme, l'*exemplum* fut traduit deux fois en français dans la seconde moitié du XIVe siècle, dans le *Livre pour l'enseignement de ses filles* du chevalier de La Tour Landry, rédigé en 1371-1372 (éd. Anatole de Montaiglon, Paris, 1854, p. 65) et dans la version longue du *Doctrinal des simples gens*, datée de 1389, souvent copiée au XVe siècle, éditée et rééditée du XVe au XVIIe siècle (Guy de ROYE : *Doctrinal de sapience*, Mons, 1630, fo G 4). Au XVe siècle, cette histoire fut insérée dans *Mystère de la vie et histoire de Mgr sainct Martin*, connu par une impression gothique du XVIe siècle, puis dans *Vie et miracles de Mgr sainct Martin de nouvel translatée de latin en françois*, mise en prose française de la légende de saint Martin, imprimée à Tours en 1496, et réimprimée à plusieurs reprises à Paris dans les vingt premières années du XVIe siècle ; ces éditions sont illustrées d'une gravure sur bois représentant la scène. Rabelais a connu cette histoire à laquelle il fait allusion dans le chapitre VI de *Gargantua* (cf. Gustave COHEN : « Rabelais et la légende de saint Martin », dans *Revue des études rabelaisiennes*, t. VIII, 1910, p. 341-349, et après lui Noël DU FAIL : *Œuvres facétieuses*, éd. J. Assézat, Paris, 1874, p. 279). L'*exemplum* se trouve néanmoins encore cité au XVIe siècle, indépendamment de la légende de saint Martin, par exemple dans *Les Mots dorez du sage Cathon avecques plusieurs bons et tres utiles enseignemens* (éd. Pierre Grosnet, Paris, Alain Lotrian, 1539, fo 1vo) :

> Notez en l'eglise de Dieu
> Femmes ensemble caquetoient
> Le dyable y estoit en ung lieu
> Escripvant ce qu'elles disoient
> Son rolet plein de point en point
> Tire aux dens pour le faire croistre
> Sa prinse eschappe et ne tient point
> Au piller s'est heurté la teste.

6. Jacques de Vitry dit clairement qu'il utilise une source orale, et il semble bien qu'il ait été le premier à la mettre par écrit. Il en a donné une autre version qui figure dans la collection d'*exempla* et d'extraits tirés de ses sermons, citée à la note 5. Ce récit est beaucoup plus court, car il y est seulement question des filles du diable et de leurs époux. Il ne comporte pas le portrait de la femme du diable, qui d'ailleurs ne s'appelle pas Concupiscence, mais

Iniquité. C'est cette version que l'on trouve chez Eudes de Cheriton, contemporain de Jacques de Vitry, et ensuite aux XIIIe et XIVe siècles dans des sermons et des poèmes, en latin, en français et en provençal. Elle représente probablement la version originelle que pour les besoins du troisième sermon aux gens mariés Jacques de Vitry s'est plu à orner et à étoffer du portrait de Concupiscence. Le mariage des filles du diable connut un franc succès jusqu'à la fin de l'époque médiévale, mais il n'en fut pas de même, semble-t-il, pour Concupiscence et son portrait.

7. Ce récit a été repris et développé dans le *Décaméron*, VII, 9.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

II

L'âge d'or de l'*exemplum* (XIIIe siècle)

1

Césaire de Heisterbach : le dialogue des cisterciens

Entre 1219 et 1223, Césaire, maître des novices au monastère cistercien de Heisterbach près de Cologne, compose un recueil de miracles. Il songe d'abord aux nouveaux convertis dont il a la charge ; son ouvrage est une suite de dialogues, Dialogus miraculorum : *le novice questionne, le maître répond, et peu à peu le discours progresse. Mais il travaille aussi pour l'ensemble du peuple auquel s'adressent, selon le vœu d'Innocent III, les nouveaux prédicateurs. De courts récits édifiants, des* exempla, *donneront plus de vie aux sermons. Ces miracles, Césaire les rassemble donc, il le dit, pour les simples, les non-lettrés. Deux livres, douze parties, réunissent, comme les douze corbeilles après le miracle de la multiplication des pains, les miettes du quotidien miraculeux. Chaque récit, rapide, réduit aux articulations essentielles, correspond généralement à un chapitre enchaîné au précédent, annonçant le suivant, porteur d'une leçon.*

Au début de chacun, Césaire précise le temps (contemporain : le temps cistercien, couvrant une centaine d'années, celui de la mémoire transmise oralement) ; le lieu (proche : d'abord l'ordre cistercien, rassemblé chaque année au chapitre général autour de l'abbé de Cîteaux, mais maintenant, un siècle après saint Bernard, ouvert sur le monde laïc) ; enfin, la source de son information, car il a souci d'authenticité : tout ce qu'il raconte, il le tient de témoins véridiques.

Des deux premiers exempla *que j'ai choisis, les héros sont*

des cisterciens, lesquels sont les plus nombreux dans le Dialogus. *L'un deux, étudiant à Paris, la grande ville des écoles, comme beaucoup d'amis de Césaire, rencontre le diable, lui cède, et c'est la faute, lèpre de l'âme, que bientôt le corps révèle. Maladie, approche de la mort, donc du jugement. D'où l'appel au confesseur : l'aveu est une épreuve, mais il ne suffit pas. Il faut un cœur contrit, prêt à la pénitence qui est lutte contre le démon. Mort impénitent, l'écolier parisien n'était pas digne de subir au purgatoire des peines équivalentes à une peine terrestre. Il est puni d'un avant-goût de l'enfer. Pourtant Dieu le ressuscite, pour mener dure pénitence dans l'ordre de Cîteaux, le lieu le plus sûr pour faire son salut. Mais s'il est ressuscité, c'est aussi pour porter témoignage : le purgatoire existe. Déjà l'écolâtre de Cologne, Raoul, avait appris à Césaire comment distinguer ce lieu de l'enfer dont il est si proche dans ses limites les plus profondes, tandis que tout en haut il s'ouvre sur le ciel. Mais qui revient de l'au-delà sait bien ce dont il parle.*

Le second récit porte sur l'homosexualité au monastère. Sujet tabou. Un seul cas dans tout le Dialogus. *La confession ici encore constitue l'articulation essentielle de l'*exemplum. *Césaire enseigne, comme le concile du Latran de 1215 le prescrivait, ce qu'elle doit être : prompte, nue, entière, faite au pasteur auquel elle est due, capable de discernement, qualifié pour donner conseil. Si la confession est bonne et vraie, elle sauve, même les défunts. C'est pourquoi les morts reviennent du purgatoire, où ils sont punis par où ils ont péché, pour demander l'aide des vivants. Présence instante des revenants.*

Le troisième exemplum, *qui touche à la dévotion à l'eucharistie, met en scène une femme. Moins nombreuses que les hommes dans le* Dialogus, *elles comptent cependant pour Césaire, attentif aux moniales, mais attiré peut-être plus encore par les pieuses femmes du Brabant, les béguines, qui vivent dans la pauvreté en petits groupes et dont il admire la dévotion à l'eucharistie, ce véhément désir qui les embrase d'amour.*

Il est moins inquiet de ces dévotes que ne le sont les clercs. Son inquiétude vient des hérétiques qu'il voit partout actifs. Contre eux, Césaire enseigne ce qu'il faut savoir des sacrements, de la pénitence, de l'eucharistie surtout qu'ils blasphèment et profanent. Contre eux, il affirme l'existence du purgatoire, la solidarité entre morts et vivants. Contre eux, il donne à l'Ancien Testament un poids tout aussi grand que celui du Nouveau sans cesse remémoré. Il oppose aussi les vrais miracles, interventions toutes-puissantes de la volonté divine, aux illusoires merveilles des prédicants hérétiques.

Les hérétiques refusent le mariage. Le quatrième exemplum *parle d'une épouse, celle d'un chevalier. Au public laïc, qu'il connaît bien par tous ces chevaliers qui font retraite au monastère, Césaire propose le bon mariage, le mariage chrétien, dont le but est la procréation, mais qui, fondé sur le consentement mutuel, laisse place à la douceur de liens affectifs, eux aussi salvateurs.*

Ce récit est lié à la croisade. Sans cesse reprise, prêchée, ajournée, menée, elle sert de toile de fond au Dialogus, *fournit des repères chronologiques, « pour notre temps », comme dit Césaire, depuis la chute de Jérusalem jusqu'à celle de Damiette. Elle fait partie de ces « malheurs des temps » au milieu desquels le miracle vient manifester la toute-puissance de Dieu, sa justice et sa miséricorde.*

Andrée Duby.

I. 32. De la conversion de l'abbé de Morimond, qui mourut et ressuscita.

Il y a plus de vingt-quatre ans vivait à Morimond un abbé, qu'une telle nécessité (la crainte de la géhenne) attira vers l'ordre (cistercien). Ce que je vais dire, je l'ai appris

par la relation de dom Hermann, abbé de Marienstatt, qui vit cet abbé, l'entendit parler et prit en considération diligente son comportement, car cet homme mourut et ressuscita. Alors qu'il était jeune, avec d'autres élèves, il étudiait à Paris. Parce qu'il avait la tête dure, la mémoire labile, au point qu'il ne pouvait presque rien saisir ni retenir, il était par tous tourné en dérision, par tous jugé stupide. Aussi commença-t-il à être tourmenté, le cœur affligé de multiples douleurs. Il arriva qu'un jour il tomba malade et voilà que Satan fut là qui lui disait : « Veux-tu me faire hommage, moi je te donnerai la science de toutes lettres ? » Entendant ces mots, le jeune homme eut grand-peur et répondit au diable qui lui faisait de telles suggestions : « Retire-toi de moi, Satan, car jamais tu ne seras mon seigneur et moi je ne serai ton homme. » Comme il ne se soumettait pas, le diable lui ouvrit la main presque violemment et y fourrant une pierre, il dit : « Aussi longtemps que tu tiendras cette pierre enfermée dans ta main, tu sauras tout. » L'Ennemi s'étant retiré, le jeune homme se leva, entra dans l'école, posa des problèmes et eut l'avantage sur tous dans la dispute. Tous se demandèrent d'où ce stupide pouvait tenir, nouveauté inouïe, tant de science, tant de faconde, mais celui-ci garda l'affaire cachée, et ne voulut révéler à quiconque la cause de tant de science. Peu après, il tomba malade à en mourir. Un prêtre fut appelé pour entendre sa confession. Le jeune homme, entre autres choses, confessa comment il avait du diable reçu une pierre, et, avec la pierre, la science. Le prêtre répondit : « Rejette, malheureux, l'artifice du diable, de peur que tu ne sois privé de la science de Dieu. » Terrifié, il lança la pierre qu'il tenait jusqu'alors à la main et, avec la pierre, il perdit sa fallacieuse science. Que dire de plus ? Le clerc mourut, et son corps fut placé dans l'église, les élèves en bon ordre autour de la civière pour chanter les psaumes, selon l'usage chrétien. Ayant enlevé l'âme et l'ayant transportée vers une vallée profonde, terrible, remplie d'une fumée sulfureuse, des démons se mirent eux aussi en bon ordre de part et d'autre de la vallée ; ceux qui se tenaient d'un côté lan-

çaient l'âme misérable comme au jeu de paume, ceux de l'autre la recevaient dans leurs mains, volant à travers les airs. Leurs ongles étaient incomparablement plus acérés que des aiguilles ou toute pointe de fer. Comme il le disait par la suite, il fut alors torturé par les démons qui le lançaient et le recevaient, d'un tourment à nul autre comparable. Le Seigneur le prit en pitié. Il envoya je ne sais quelle céleste personne, un homme de grande dignité, porter aux démons ce message : « Ecoutez, le Très-Haut vous ordonne de lâcher cette âme que vous avez trompée. » Aussitôt tous s'inclinant en même temps abandonnèrent l'âme et n'osèrent pas la toucher plus longtemps. Revenue au corps, elle revivifia les membres sans vie, fit se dresser le corps revivifié, et mit ainsi en fuite les élèves qui se tenaient autour. Lui, descendant de la civière, disait qu'il était vivant, toutefois ce qu'il avait vu, ce qu'il avait entendu, ce fut plus en action qu'en parole qu'il le manifesta. Car, aussitôt converti dans l'ordre de Cîteaux, il devint à l'égard de lui-même si exigeant, si rude bourreau de son corps, qu'il donnait à entendre clairement à tous ceux qui pouvaient le voir qu'il avait goûté aux peines du purgatoire ou plutôt de l'enfer.

Le novice : Je voudrais qu'il soit éclairci si le lieu dans lequel il subit les tourments se trouvait dans les limites de l'enfer ou dans celles du purgatoire.

Le moine : Si cette vallée dépendait de la géhenne, cela prouve que sa confession avait été sans contrition. Ce qui est bien confirmé par le fait que cette peine, l'envoyé céleste en témoignait, il l'avait supportée pour avoir consenti à conserver la pierre.

Le novice : Doit-on dire qu'il avait donné consentement au démon ?

Le moine : Il n'a pas consenti à lui faire hommage, mais il lui a donné consentement pour autant qu'il n'a pas aussitôt rejeté la pierre de sa main, et l'a conservée très soigneusement en raison de la science. Pour elle il était d'ailleurs rempli d'un tel amour, que même dans la maladie il ne l'avait pas abandonnée et qu'il eut peine à la rejeter au

commandement du prêtre. Me retiendraient de dire qu'il a été au purgatoire l'absence des saints anges et la présence des démons qui prirent en main l'âme à son départ et qui, une fois prise, l'ont emportée, et une fois emportée, l'ont si cruellement torturée. Maître Raoul, l'écolâtre de Cologne, à l'enseignement duquel je fus moi-même très assidu, disait que les démons jamais ne touchent l'âme élue à sa sortie de la prison du corps, mais que les bienheureux anges l'emportent aux lieux du purgatoire si pourtant du purgatoire elle est digne. Il se servait de cet exemple : il ne convient pas au charbonnier de purger l'or, mais à l'orfèvre. Par la suite, à cause de son mérite, le ressuscité, homme saint et juste, fut fait abbé de Morimond, l'une des quatre premières maisons (de l'ordre). Alors qu'à son sujet je demandais au susdit abbé Hermann s'il l'avait vu quelquefois rire, parce qu'on dit des ressuscités qu'ils n'ont pas coutume de rire, il répondit : « Sache que j'ai bien observé cela en lui : je n'ai pu surprendre dans son comportement le moindre signe de légèreté, tant il avait de sérieux, de patience ; jamais je ne l'ai vu même sourire, ni proférer des paroles frivoles. »

Le novice : Je me demande s'il a dit quelque chose quant à la forme et au pouvoir de l'âme ?

Le moine : Oui. Il affirmait, en effet, que son âme était comme un vase de verre, sphérique ; elle était munie d'yeux en arrière et en avant, possédait une grande science, voyait tout. Car, aux élèves assis autour de la civière, tout ce qu'ils avaient fait, il le révéla. Vous, dit-il, vous jouiiez aux dés ; vous, vous vous tiriez les cheveux les uns aux autres ; vous, vous psalmodiiez avec soin.

Le novice : Me réjouit fort le fait que cet homme qui, dépouillé de son corps, vit dans les peines tant de choses, en entendit tant, écartant les autres ordres religieux, voulut entrer dans le nôtre.

Le moine : A bon droit cela doit te réjouir...

(La fin de la phrase introduit le chapitre suivant.)

III. 24. Du confesseur qui pécha avec un adolescent et qui, après sa mort, l'exhortait à la confession.

Dans un certain monastère, un prêtre est mort récemment, à qui son abbé, à cause de son mérite, avait enjoint d'être le confesseur de ses frères. Mais (l'abbé de Cîteaux qui rapporta le fait au chapitre général) tut le nom de la maison et de la personne. Il y avait dans cette maison un adolescent qui venait fréquemment se confesser à ce prêtre. Avec lui, à l'instigation du diable et l'humaine fragilité étant consentante, le confesseur pécha, une fois seulement. Aussitôt l'acte perpétré, il se mit à souffrir et pleura très amèrement, et il disait au jeune homme : « Nous avons mal fait ; à d'autres nous ne pouvons de honte confesser ce péché, mais je conseille que tu te confesses à moi et moi à toi et que l'un de l'autre reçoive la pénitence. » Que dire de plus ? Le conseil plut au jeune homme. Ils se confessèrent mutuellement le péché, et chacun reçut de l'autre une pénitence si dure que ni l'abbé ni l'un quelconque des confesseurs ne la leur aurait infligée. Peu après, le prêtre tomba malade à en mourir. Et alors qu'il était déjà à la dernière extrémité et se hâtait vers la fin, par peur de la géhenne, tant bien que mal, il avoua le péché, mais la personne complice du péché, il ne la dénonça pas. Quand il fut mort, l'abbé déplora avec véhémence de n'avoir pu savoir avec qui il avait péché. Pourtant, il se dit en lui-même : « Il viendra à toi pour la confession, quel qu'il soit. » Cependant, en plein jour, face livide et vêtement râpé, le mort apparut à l'adolescent qui était seul. Dès qu'il le vit, aussitôt il le reconnut, eut peur et frissonna. Le mort lui dit : « Reste, ne crains pas, parce que je suis venu pour toi, afin de te faire connaître mon état. » Le jeune homme, réconforté et ranimé par ces paroles, lui demanda d'où il venait et ce qu'il requérait. Celui-ci répondit : « Je suis dans de

très grandes peines pour cela seulement qu'avec toi, j'ai commis le péché ; une chaîne de feu lie serré mes génitoires ; suspendu à elle, je suis torturé. Cette confession que nous nous sommes mutuellement faite ne me fut pas salutaire parce qu'elle était nulle. Et si à la dernière extrémité je n'avais de quelque manière avoué le péché, j'aurais été éternellement damné. » Comme le jeune homme lui demandait : « Est-ce que quelque chose peut vous être salutaire ? » il répondit : « Si toi, purement et pleinement, tu confesses ton péché, ce sera pour moi de grand profit ; sinon, le lieu de la peine éternelle te recevra. » Et il disparut. Terrifié par cette vision, le jeune homme voulut aussitôt faire sa confession, mais il ne le put à cause de l'absence de l'abbé ; il remit à plus tard. Par suite de cet ajournement, la crainte qu'il avait conçue se mit à tiédir et la vergogne à croître ; il fut si bien vaincu par la honte que, lorsque l'abbé revint, il ne lui confessa rien. Cependant, l'abbé n'avait pas oublié la faute à lui confessée, et, comme ne venait pas à confesse celui que chaque jour il attendait, il réfléchit avec la plus grande diligence à la manière de prendre avantageusement sur le fait celui qui méchamment se cachait. Il ordonna à toute la communauté, aux prêtres et aux clercs d'ordre inférieur, aux bien-portants et aux malades, à tous, en je ne sais quelle solennité, de communier à l'autel majeur. Il lui sembla que jamais un coupable de cette faute-là n'oserait s'avancer. Assis en face de l'autel, il observa le visage de chacun. Or l'adolescent, jugeant que tout était organisé à cause de lui et craignant s'il se retirait d'être remarqué, se joignit aux autres. Alors qu'il s'approchait de l'autel, une telle horreur l'envahit, une telle crainte le frappa, que le présomptueux fut empêché d'avancer et très rapidement forcé de s'en retourner. Venant vers l'abbé, il lui fit le signe de la confession. Celui-ci, réjoui, exultant, se disait intérieurement : « Hé bien ! certainement nous avons pris la bête, nous avons découvert la proie, c'est lui ! » Et, se levant, il entra avec lui au chapitre. Le jeune homme, prostré aux pieds de l'abbé, confessa son péché, rapporta la vision, reçut la pénitence.

Ainsi par la prudence du médecin fut mise à nu et guérie la plaie du stupide malade. Ces choses, notre abbé nous les rapporta au retour du chapitre général.

Le novice : C'est un grand don de Dieu qu'ainsi les morts exhortent les vivants à la confession.

Le moine : La confession est un tel bien que les esprits des morts en profitent eux aussi. Bien souvent, j'ai remarqué que les morts étaient apparus aux vivants en songe et avaient confessé pour quels péchés ils étaient retenus dans les peines, indiquant avec véracité par quels bienfaits ils pouvaient être libérés. On en a la preuve ensuite par des signes véridiques. Qui se ressemble s'assemble : le corps du dormeur est en effet peu différent d'un mort, et tandis que l'homme extérieur repose, l'homme intérieur veille souvent plus efficacement. Les songes ne sont pas toujours vains, mais quelquefois révélations divines, comme tu le sais de Joseph le Patriarche, de Daniel, de Joseph l'époux de Marie et des Trois Mages...

IX. 35. Dune dévote brabançonne que le Christ communia de ses propres mains.

Il y a moins de deux ans, une dévote nommée Uda, vivant en Brabant au village de Torembais, désirant d'une ardeur extrême communier, réclama humblement et instamment à son prêtre de lui accorder cette grâce. Affligée d'être repoussée par le prêtre, celui-ci disant que les femmes laïques ne doivent pas communier à leur fantaisie, mais seulement au temps fixé, elle pleurait et se lamentait. Le Prêtre Suprême, considérant son ardeur, ne souffrit pas longtemps qu'elle restât frustrée dans son désir. Une nuit donc, alors qu'étendue sur sa couche elle veillait et vaquait à la prière, le Sauveur, en grande splendeur, vint près de son lit, portant dans ses propres mains la pixide dans laquelle son corps est d'habitude placé à l'église. Il y avait

aussi autour de lui la fragrance d'une merveilleuse odeur, et une multitude d'anges l'encerclaient, chantant harmonieusement l'antienne *Speciosus forma prae filiis hominum,* etc. Et comme cette bienheureuse était frappée de stupeur par tant de gloire, le Seigneur, se tenant en face d'elle, dit : « Parce que le prêtre t'a refusé mon corps, moi de mes mains je te communierai. » Ce qu'il fit, tirant une hostie de la pixide. Puis il se retira. Cependant une autre dévote, compagne de la première, étendue dans le même lit et veillant elle aussi, vit tout ce qui a été raconté, à l'insu de la première. Celle-ci, pensant que sa compagne avait sombré dans le sommeil, au matin lui demanda si elle avait vu quelque chose. « Oui, répondit-elle, j'ai vu ceci et cela à ton sujet. » Alors, plus assurée de la vision, elle entra aussitôt dans l'église, alla vers l'autel, et demanda au prêtre, avec quelques détours, ce qu'il avait coutume de faire quant au corps du Seigneur et où d'habitude il le déposait. Comme il lui montrait l'endroit, elle ajouta : « Oh ! s'il m'était permis de toujours demeurer ici, les yeux levés vers ce lieu saint. » Elle demanda aussi que la boîte lui soit ouverte. Lorsque ce fut fait, elle dit au prêtre : « Savez-vous, messire, combien vous aviez placé là de parcelles ? » C'est ainsi qu'elles ont coutume d'appeler les hosties. Le prêtre ayant répondu : « Bien sûr », la femme ajouta : « Je vous prie de les compter. » L'ayant fait, et en ayant trouvé une de moins, rendu presque fou par une immense terreur, il s'effondra et pleura. N'avait-il pas trouvé intacts tous les fermoirs tant du tabernacle que de la pixide ? Alors la femme le rassura. Ce qu'elle avait vu et ce qu'il était advenu de l'hostie, elle le lui exposa, lui conseillant de ne plus désormais priver d'une telle grâce un si véhément désir. Ces choses nous ont été rapportées par notre moine Jean qui, venant à l'époque du village susdit, savait de source sûre ce qui était arrivé là...

X. 22. DUNE FEMME QUI CONÇUT SANS DOULEUR, PARCE QU'ELLE AVAIT DONNÉ SON ACCORD À LA PRISE DE CROIX DE SON MARI.

Au temps où Olivier, l'écolâtre de Cologne, prêchait la croix en Flandre, comme il nous l'a lui-même rapporté, s'était croisé là parmi d'autres un chevalier riche et honnête. Lorsque sa femme l'apprit, elle fut affligée à en mourir. Car elle était près d'accoucher. Olivier, venu vers elle sur le conseil du mari, parmi d'autres paroles de consolation, ajouta ces mots : « Si tu t'en remets à mon conseil et si tu permets à ton homme de servir le Christ, tu seras délivrée sans douleur de l'imminent danger. » Comme elle était apaisée par ces paroles, l'écolâtre lui suggéra : « Au temps de l'enfantement, couvre-toi du vêtement de ton mari signé de la croix et tu en sentiras le pouvoir miraculeux. » Car elle enfantait habituellement dans d'extrêmes souffrances. Merveilleuse clémence du Christ. L'heure de l'accouchement étant imminente, se souvenant du conseil, elle revêtit le manteau de l'homme et presque sans aucune douleur fit sortir l'enfant...

[illegible]

2

Étienne de Bourbon : de l'utilité de la confession

*Le traité du dominicain Étienne de Bourbon est le premier en date en même temps que le plus vaste et le plus important des recueils d'*exempla *destinés aux prédicateurs. Il a été composé entre les années 1250 et 1261 ; la mort de son auteur l'a laissé inachevé. S'il comporte près de trois mille récits, sans compter les comparaisons* (similitudines) *et autres emprunts aux bestiaires, il propose également un grand nombre de citations bibliques et d'auteurs* (auctoritates) *ainsi que des arguments d'ordre scolastique* (rationes). *D'Étienne de Bourbon, l'on sait peu de chose. Né autour des années 1185-1190 à Belleville-sur-Saône, il poursuivit des études à Mâcon et à Paris avant d'entrer en 1223 au plus tard dans l'ordre des Frères prêcheurs. S'ouvrit alors pour lui une intense période d'activité missionnaire et inquisitoriale qui se termina vers 1250. Il avait parcouru en tous sens l'actuelle région Rhône-Alpes et poussé même vers le Massif central, la Bourgogne et la Champagne, la Savoie et le Piémont, ainsi que vers le Valentinois et le Roussillon. Fort de cette expérience et instruit par ces voyages, il consacra la fin de son existence à rédiger au couvent des dominicains de Lyon le* Traité des diverses matières à prêcher (Tractatus de diversis materiis predicabilibus) [1].

*De ce prodigieux vivier de matière doctrinale et narrative, nous avons choisi de présenter une dizaine d'*exempla, *intégrés dans le discours théologico-moral qui les enserre et leur*

donne un sens. Ces récits sont destinés à promouvoir la confession auriculaire.

Afin de provoquer l'aveu salutaire, exigé — une fois l'an au moins et à son propre curé — par le canon 21 du IVe concile du Latran (1215), les prédicateurs devaient avant tout persuader leur auditoire de son utilité. Étienne de Bourbon leur propose donc, dans la quatrième sous-partie du troisième livre de son recueil, les citations, arguments et exempla *indispensables. Il adjoindra même à la fin de cette section un court manuel de confesseur, prouvant par là les liens étroits qui unissent prédication et confession. Après avoir défini l'aveu pénitentiel, Étienne de Bourbon énumère les douze motifs de se confesser. Si sont évoqués l'Écriture, la nature, la justice divine, les exemples des saints, etc., c'est le douzième argument, fondé sur les douze tourments que la confession inflige au diable, qui fournit le gros des récits [2]. De ces tourments nous avons retenu les cinq derniers. Après les motifs de se confesser, le dominicain en vient aux vingt-quatre effets de la confession : on en lira le premier, où il est montré que la confession lave et guérit l'âme [3].*

Jacques BERLIOZ.

1. Sur Étienne de Bourbon, voir J.-Th. WELTER : *L' " Exemplum " dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age*, Paris-Toulouse, 1927 [réimpr. anast., Genève, 1973], p. 215-224 ; voir également l'introduction de l'édition partielle du traité par A. LECOY DE LA MARCHE, Paris, 1877, p. I-XXVII. On lira avec profit l'ouvrage de J.-Cl. SCHMITT : *Le Saint Lévrier. Guinefort, guérisseur d'enfants depuis le XIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1979, dont le point de départ est un *exemplum* d'Étienne de Bourbon.

2. Soit quinze *exempla* contre un seul pour les onze premiers motifs.

3. Notre traduction est fondée sur le texte de l'édition critique du *Tractatus* que nous préparons. Le manuscrit de base est le Paris, Bibl. nat., lat. 15970 (XIIIe siècle). Le passage proposé se trouve aux ff^os 259a-260a. Sur la tradition manuscrite du recueil, voir J. BERLIOZ : « *Le Tractatus : de diversis materiis predicabilibus* d'Étienne de Bourbon. Troisième partie : *de dono scientie*. Étude et édition », dans *Positions des thèses de l'École des chartes*, Paris, 1977, p. 25-33.

Douzièmement, doivent pousser à nous confesser les multiples malheurs encourus par nos ennemis, et qui résultent de la confession de nos péchés. Ils sont notés par ces vers :

Aux démons la confession inflige douze tourments :
Elle le [le diable] met en fuite, l'enchaîne, le confond, brise [les serments,
Met à nu [son infamie], l'aveugle, le spolie, détruit ce qu'il [a écrit,
Le torture et le harcèle. Par elle il ne peut plus exercer son [art.

[...] Huitièmement, [la confession] détruit les écrits du diable. Et note ce qui suit.

Le clerc accusé par le diable

Un clerc vivait saintement. Le diable, rendu jaloux, manœuvra et fit de telle sorte, en le tentant, qu'il tombât dans un grave péché. Le diable voulut le confondre et, ayant pris apparence humaine, s'en vint l'accuser devant l'évêque. Un jour fut fixé pour qu'il prouvât ses dires et apportât devant le juge ses documents contenant le lieu et l'époque du péché ainsi que [les noms] des personnes compromises. Ledit clerc se voyant dans une situation difficile avoua tout, se repentant et promettant de ne plus revenir à ses fautes. Alors qu'ils étaient devant le juge, le diable dit qu'il avait en sa possession beaucoup de choses contre lui qu'il pouvait prouver par des écrits et des témoins. Ouvrant ses documents, il les trouva tous détruits. « Assurément, dit-il, tous les écrits que je possédais contre lui étaient encore là aujourd'hui ; j'ignore qui les a détruits. » Cela dit, il disparut. Le clerc raconta toutefois à son évêque toute l'affaire dans le secret de la confession [1].

None oubliée

Item, voilà ce que l'on dit d'un saint père. Occupé une fois à quelque travail avec des frères, il en oublia de dire none en temps voulu. Il vit alors le diable passer devant lui portant sur l'épaule un gros livre en forme de rouleau qui paraissait aussi grand qu'une tour. Il le conjura au nom du Seigneur de lui laisser ce livre. Le déroulant, il trouva à une page qu'il n'avait pas dit none quand il l'aurait dû. Il se jeta aussitôt aux pieds de son compagnon et lui confessa sa négligence. Examinant alors le rouleau du diable, il s'aperçut que ce qui y avait été écrit avait disparu, et il connut par là la force de la confession [2].

La veuve accusée

Item, l'on dit qu'une veuve fréquentait assidûment un évêque qui la croyait fort dévote, quand, à l'instigation du diable, elle pécha avec son propre fils et mit au monde un enfant. Le même diable, qui voulait la confondre et par elle nuire fortement à de saintes personnes, s'en vint trouver l'évêque, ayant revêtu apparence humaine, et lui dit qu'il prouverait, le jour qu'il lui fixerait, qu'elle était la pire des putains. Il l'avait accusée : un jour lui fut donc fixé pour venir prouver ses accusations. Le diable rassembla et mit par écrit ce qu'elle avait fait, détaillant les circonstances de son péché, et s'en vint le jour dit. La veuve, qui voyait la date s'approcher, confessa son péché et s'en vint aussi le jour dit. Le diable ouvrit ses papiers, trouva toutes ses accusations détruites et, qui plus est, ne la reconnut pas [3].

Le diable qui faisait la ronde

Item, l'on dit que le sacristain de quelque abbaye se leva pour aller sonner les matines, quand il vit le diable qui portait un sac rempli et avait un livre à la main. Au sacristain qui lui demandait qui il était, il répondit qu'il était le

moine chargé de faire la ronde et qui tenait éveillé les moines au dortoir, les faisait dormir à l'église, faire des signes inconvenants et jeter de tout côté des miettes au réfectoire. Son sac en était plein, disait-il, et le livre qu'il portait était couvert des négligences des frères. Il ajouta qu'il haïssait par-dessus tout le chapitre, car c'était là qu'il perdait tout le fruit de son labeur à cause des confessions, des accusations et des pénitences qui y étaient faites [4].

Celui qui avait le sceau du diable dans la main

Item, deux frères prêcheurs erraient dans les montagnes d'Irlande sans trouver leur chemin, quand ils aperçurent non loin d'eux un petit homme. Ils l'appelèrent, mais il se mit à fuir. S'étant mis à sa poursuite, ils le rattrapèrent alors que la montagne devenait plus escarpée. Ils lui demandèrent leur chemin, mais il sut à peine leur répondre. Comme ils insistaient beaucoup pour qu'il leur dît qui il était, il finit par avouer qu'il avait été pendant trente ans l'esclave des démons, qui lui apparaissaient lors de diverses ignominies. Il leur avait prêté hommage et il faisait leur volonté. Il portait imprimé sur sa main leur sceau sur lequel était écrit l'acte de cet hommage. Les frères réussirent non sans peine à le persuader de venir avec eux jusqu'au village. Une fois arrivés, l'un des frères prêcha l'abomination des péchés et la miséricorde que Dieu accordait à ceux qui se confessaient. L'homme dit alors son fait devant tous. Comme il avait confessé son péché en pleurant au frère, il s'aperçut que le sceau du diable avait disparu de sa main. Quelques jours plus tard, réconforté et instruit, il revint dans la même forêt pour en rapporter quelques affaires, quand il rencontra en cours de route le démon auquel il avait prêté hommage et qui parcourait les montagnes, accompagné d'une foule d'autres démons, de chevaux noirs et de chiens. Le démon lui demanda s'il n'avait pas vu un homme qu'il venait de perdre, un esclave en fuite. L'homme finit par leur demander s'ils ne le reconnaissaient pas. Ils dirent que non. Il leur assura qu'il était

bien celui qu'ils recherchaient. Ils regardèrent dans sa main et n'y trouvèrent pas leur sceau. Ils le traitèrent alors de menteur puisqu'il n'avait pas la marque de l'hommage. Il s'en revint tout heureux vers les frères et resta en leur compagnie. C'est un frère de ce pays qui m'a raconté cela alors qu'il était venu à la cour de notre seigneur le pape, à Lyon [5].

Neuvièmement, elle aveugle en quelque sorte le diable pour qu'il ne reconnaisse pas le pécheur, comme il apparaît dans l'*exemplum* placé ci-dessus. Il est semblable à la chouette qui ne peut distinguer ce qui se passe en pleine lumière.

Celui qui avait passé un pacte avec le diable et qui ne fut pas reconnu par lui

Item, j'ai lu qu'un misérable avait conclu un pacte avec le diable, qui, sous forme humaine, était toujours avec lui, comme s'il avait été son compagnon. Le diable l'invita à aller aux bains afin de le tuer. Passant devant une église, terrifié par son péché et son compagnon, il dit qu'il désirait voir ce qui se passait dans cette église. Le diable ne put l'en empêcher, mais lui dit de se hâter de revenir : il l'attendrait. Il demandait à tous ceux qui entraient dans l'église de dire à son compagnon de vite revenir. Celui-ci, après s'être confessé, et plein de repentir, sortit de l'église. Le diable lui demanda s'il avait vu son compagnon. Quand il lui répondit qu'il était celui qu'il cherchait, le diable rétorqua qu'il mentait, car il ne le connaissait pas. Il lui assura qu'en vérité c'était bien lui, mais que la grâce de Dieu et la force de la confession lui avaient permis de rompre le pacte. Le diable, couvert de honte, s'enfuit [6].

« Exemplum » du chevalier conduisant [*chez un possédé*] *son écuyer qu'il soupçonnait au sujet de sa femme*

Item, j'ai entendu dire par Jacques de Vitry qu'un chevalier conduisit l'un de ses compagnons, qu'il soupçonnait de le tromper avec sa femme, devant un possédé *(démon)*

qui répondait aux questions qu'on lui posait. Conscient de la faute qui lui était reprochée, il s'éloigna comme pour satisfaire un besoin naturel et, appelant son valet, lui confessa son péché, faute de prêtre. Le chevalier interrogea le possédé sur sa femme. Il lui répondit qu'elle était coupable d'adultère, mais qu'il ignorait avec qui, car [le nom du fautif] avait été peu auparavant détruit de ses papiers. Le chevalier lui présenta alors ledit compagnon, mais le possédé avoua ne pas le connaître [7].

Dixièmement, elle empêche le diable de prendre du repos. *Luc,* XI, c [11, 24] : « Dans les lieux arides et privés d'eau », purgés de l'humeur néfaste des vices, « le diable ne trouve pas le repos ». La confession est pour ainsi dire le purgatif qui chasse cette humeur.

Onzièmement, elle torture et afflige les démons. [Saint] Augustin : « Nous ne causons les plus âpres douleurs aux démons que lorsque nous pleurons en confessant nos péchés et en faisant pénitence. » D'où *Luc,* VIII, d [8, 28] : alors que Légion devait être chassé [8], il criait : « Que me veux-tu, ô Jésus ? Je t'en prie, ne me tourmente pas », car de son expulsion par la confession venait son affliction.

Douzièmement, elle détruit et annihile la force de Satan. Le travail que Satan a accompli en de nombreuses années, à savoir en trente, ou en cent, ou plus, la confession le rend vain en une heure. [Saint] Jérôme : « Le pouvoir et la force du traître sont réduits à néant dès que la trahison est connue. » Ce qui est signifié dans *II Paral.* 20, e [20, 24] : « Comme les fils de Juda avaient atteint la grotte d'où on a vue sur le désert, ils virent sur une vaste étendue qu'il n'y avait que les cadavres des ennemis et aucun rescapé. » Les fils de Juda sont les fils de la confession et ceux qui se confessent ; « dans la grotte d'où on a vue sur le désert » signifie l'humble pécheur, l'abandon dans la vraie pénitence, dans lequel est foulé aux pieds le pouvoir ennemi des vices et des démons.

Viennent ensuite les effets multiples de la confession. Nous en donnerons quelques-uns que l'on peut ainsi désigner par ces vers :

Quatre fois six bienfaits donne une pleine confession :
Une confession vraie lave et purge, embellit,
Libère, combat, dirige, plaide, honore,
Attire et protège, apaise et rend la parole,
Glorifie, rend justice et lumière, guérit,
Juge, absout, sauve, féconde, soulage,
Donne une fin paisible, rend digne et saint.

Le premier effet [de la confession] est de laver et de guérir l'âme. *Luc,* XVII, e [17, 14] : « Alors que les lépreux allèrent se montrer aux prêtres, ils furent guéris. » *Psaume* [31, 6] : « J'ai dit : je me confesserai, et toi, tu as absous. » Elle lave donc les saletés des péchés en les remettant et les nettoie quand l'homme pénitent se confesse, alors qu'est envoyée l'eau de la grâce céleste, et elle détruit la faute et la tache que toutes les eaux du monde ne pourraient enlever. *Première* [*Épître*] *de Jean,* I, a [1, 9] : « Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste et nous remet nos péchés. » De même, . *IIII. Rois,* V, c [5, 10], Élisée dit à Naaman qui était lépreux : « Va te baigner sept fois dans le Jourdain. [5, 13] Celui qui se lave est purifié. » Le Jourdain traduit l'humble accusation et signifie par l'eau la confession. Quand l'homme s'accuse humblement des sept péchés mortels, Dieu l'en nettoie par la grâce septiforme. [Saint] Bernard : « Étonnante folie ! On a honte de se laver et pas de se salir ! » Le même [saint Bernard] : « Il est étonnant qu'on lave avec un tel soin les saletés du corps alors que non seulement on délaisse les saletés de l'âme, mais encore on les chérit et les embrasse ! » Sur le sujet conviennent les *exempla* donnés plus haut, sur le fait que la confession détruit les écrits du diable. De même, les *exempla* cités à propos de la contrition, de ce qu'elle lave, . II. a. b. c. [9].

Les deux évêques

Item, voilà ce que disait maître Jacques de Vitry. Un démon, dans quelque tanière, vaticinait et révélait les péchés de ceux qui venaient le voir. Deux évêques allant l'exorciser se confessèrent l'un à l'autre afin d'éviter d'être confondus sur leurs péchés. Ils l'exhortèrent ensuite sur beaucoup de choses. L'un d'eux lui demanda : « Et de nous, que dis-tu ? » Il répondit : « J'aurais eu immédiatement de quoi dire sur vous, si vous étiez restés tels que vous étiez en cours de route, mais à votre arrivée j'ai perdu toutes les charges que j'avais contre vous [10]. »

La cigogne non lavée mise en pièces par les autres

La confession est la source dont parle *Zac,* XI [13, 1] : « Une source ouverte à la maison de David, pour l'ablution du pécheur. » J'ai entendu dire que dans une abbaye se trouvait un nid de cigognes. Quand le mâle quittait le nid pour aller chercher à manger, un autre mâle pénétrait dans le nid pour s'accoupler avec la cigogne, qui descendait aussitôt après à une source pour s'y laver avant le retour de son mâle. Cela se reproduisait souvent et attira l'attention des moines qui empêchèrent la cigogne de se laver jusqu'à l'arrivée du mâle. Ce dernier s'aperçut aussitôt de l'adultère. Il se sépara de la cigogne et rassembla dans un champ voisin les autres qui formèrent une foule immense. Là, à la stupéfaction générale, elles se moquèrent d'elles tour à tour ; les deux cigognes qui s'étaient accouplées pour ainsi dire dans l'adultère furent placées au milieu. Après avoir longtemps claqueté en secouant leur bec de part et d'autre, elles se précipitèrent sur elles, les déplumèrent, les déchirèrent et les tuèrent comme si une sentence avait été prononcée contre elles [11].

La main noire redevenant blanche

Item, j'ai entendu de la bouche de maître Nicolas de Flavigny, archevêque de Besançon [12], qu'un homme riche

tomba soudain dans la plus noire des misères. Il allait, sans but, désespéré, quand le diable se présenta à lui sous apparence humaine, lui disant que s'il voulait le servir et lui prêter hommage, il le ferait devenir riche. Il lui prêta hommage et mit sa main droite entre les mains du diable pour conclure le pacte. Cette main devint noire comme du charbon. Ni les lavages ni d'autres moyens ne purent la faire devenir blanche. Il servit longtemps le diable, mais, conscient de sa faute, il chercha refuge dans la confession que le diable lui avait interdite. Il se confessa en pleurant. Sa main de noire devint blanche et retrouva sa couleur première [13].

Deuxièmement, la confession purge comme une médecine purgative. [...].

1. Références complémentaires et textes parallèles dans F. C. Tubach : *Index exemplorum. A Handbook of medieval religious tales*, Helsinki, 1969, n° 1202 a. Cet ouvrage sera cité sous l'abréviation Tubach.

2. Tubach 738. Dans *La Légende dorée* de Jacques de Voragine (c. 124), il s'agit de saint Augustin.

3. Tubach 2730. Ce texte s'intègre dans la vaste série des versions du conte pieux dit de « la Bourgeoise de Rome » (voir J.-Ch. Payen : *Le Motif du repentir dans la littérature française médiévale, des origines à 1230*, Genève, 1967, p. 522-524.

4. Tubach 1630 b, 4229 et 4448. Sur le thème du sac du diable, voir M. Jennings : « *Tutivillus. The literary career of the recording demon* », *Studies in Philology*, 74/5, 1977, p. 10-34.

5. Tubach 2414. Le pape Innocent IV (1243-1254) s'installa à Lyon en décembre 1244. Il y convoqua un concile en 1245.

6. Tubach 3572. On reconnaît là une légende parallèle au « miracle de Théophile ».

7. Tubach 1508. Pour la source d'Étienne de Bourbon, voir T. F. Crane : *The Exempla* [...] *of Jacques de Vitry*, Londres, 1890, n° 261, p. 109-110.

8. Jeu de mots bien connu sur le nom du démoniaque, Légion, « parce que beaucoup de démons étaient entrés en lui » (*Luc*, viii, 30).

9. Étienne de Bourbon renvoie ici au premier bienfait de la contrition qu'il expose plus haut dans la troisième sous-partie *(de contritione)* de ce même troisième livre (ms. cité, ff[os] 253 b-254 c). Cinq récits montrent notamment l'effacement d'une confession faite par écrit.

10. Ce récit semble être une variante de celui cité plus haut : voir n. 7.

11. Tubach 4640.

12. Nicolas de Flavigny, archevêque de Besançon (1229-1235), qui a fourni à Étienne de Bourbon nombre d'*exempla*.

13. Tubach 3167.

3

Jacques de Voragine : les âmes du purgatoire

Jacques de Voragine (vers 1228-1298), originaire de Ligurie, entra dans l'ordre dominicain en 1244 ; il y exerça de hautes fonctions : de 1267 à 1277, puis de 1281 à 1285, il reçut la charge de prieur de la province dominicaine de Lombardie, qui s'étendait sur toute l'Italie du Nord ; de 1283 à 1285, après la mort de Jean de Verceil, il assura l'intérim de la maîtrise générale de l'ordre des Prêcheurs. Enfin, de 1292 à sa mort en 1298, il fut archevêque de Gênes.

Vers 1260, il rédigea La Légende dorée, *le plus illustre et le plus répandu des légendiers médiévaux. Plus tard, il composa quatre recueils de sermons, une* Chronique de Gênes *et divers opuscules* [1].

Le texte suivant est extrait du chapitre de La Légende dorée *sur la Commémoration des âmes, où l'auteur traite, sur un mode dogmatique, du purgatoire ; il examine d'abord le problème du purgatoire en lui-même, sous trois points de vue : 1° Qui doit subir la purgation ? 2° Qui la fait subir ? 3° Où se déroule-t-elle ? (c'est ce troisième point qui est traduit ici), avant de décrire, en trois moments, les moyens d'action des vivants en faveur des âmes du purgatoire. Le purgatoire, comme lieu défini et spécifique, est une nouveauté relative (fin* XII*e siècle ; voir J.* Le Goff *:* La Naissance du purgatoire, *Paris, 1981), et le compilateur se sent mal à l'aise en cette matière, car la parole patristique qu'il affectionne fait ici défaut ; il lui substitue donc les* exempla,

qui, par leur variété et leur souplesse d'emploi, permettent de combiner la nouvelle conception du purgatoire et la doctrine archaïque qui éparpille des lieux de purgation non spécifiques. Au principe général de la purgation en un lieu spécial sont donc soustraits certains cas particuliers, justifiés par cinq raisons ; ces raisons reposent soit sur un jugement autorisé (1re raison, fondée sur le témoignage de Grégoire le Grand), soit sur une tradition historique rapidement évoquée (le purgatoire souterrain de Patrick, 5e raison), soit sur un exemplum *(2e et 3e raisons), soit enfin sur une autorité (Augustin) illustrée par un* exemplum. *(4e raison). L'*exemplum *(le mot est utilisé par Jacques de Voragine) apparaît donc comme un moyen démonstratif qui, même hors du sermon, entre en paradigme avec les autorités, l'Écriture sainte ou la tradition historique.*

Aucun de ces trois exempla *n'est original ni rare ; Voragine, comme souvent, fait appel à une tradition culturelle assez commune au Moyen Age.*

Le premier exemplum *(2e raison de la purgation hors du purgatoire) se lit déjà dans un sermon d'Eudes de Cheriton, au début du XIIIe siècle ; cette histoire de l'âme emprisonnée dans la glace se retrouvera ensuite dans plusieurs recueils du XIVe siècle :* Alphabetum narrationum, Speculum laïcorum, *etc.*

*Le second récit, l'histoire de Maître Silo (3e raison), a connu une fortune considérable, puisqu'on le trouve chez Eudes de Cheriton, Jacques de Vitry, Étienne de Bourbon, dans l'*Alphabetum narrationum *et dans la plupart des recueils du XIVe siècle. Jacques de Voragine infléchit assez cavalièrement le sens de l'anecdote vers son propos ; ailleurs, elle illustre la très ancienne dénonciation chrétienne de la vaine érudition païenne ; ainsi Jacques de Vitry la rapproche de la fameuse histoire de saint Jérôme frappé en songe parce qu'il était plus cicéronien que chrétien. Ici, le récit semble démontrer qu'une purgation proche des vivants leur permet de recevoir les leçons édifiantes de l'au-delà, ce qui suppose que la visite du logicien mort n'a pas lieu au cours d'une vision, mais selon un déplacement physique et*

réel. Il faut relever les particularités de la narration chez Jacques de Voragine : le détail des fourrures portées par le logicien ne figure pas ailleurs ; pour Jacques de Vitry et ses successeurs, le logicien est un simple disciple de Maître Silo et non son collègue. Ces deux circonstances augmentent la culpabilité de l'universitaire, catégorie abhorrée par Jacques de Voragine et par les membres les plus radicaux des ordres mendiants au XIIIe siècle.

Le troisième récit, emprunté à Grégoire le Grand (Dialogues, *IV, 57*), *rendu caduc par le dogme du purgatoire, ne semble réapparaître au XIIIe siècle que chez Jacques de Voragine, auteur souvent archaïsant dans sa doctrine ; pourtant, on le retrouve dans quelques recueils plus tardifs, dont les compilateurs ont dû être plus attentifs à l'abondance des matériaux narratifs qu'à la cohérence de la doctrine ; chez Grégoire, pour qui la localisation de la purgation ne pouvait faire problème, la leçon était différente : « Voilà la preuve de l'utilité pour les âmes du sacrifice de l'offrande sacrée. »*

Alain BOUREAU.

1. Sur Jacques de Voragine, voir K. KUNZE : art. « Jacobus a Voragine », dans *Die deutsche Literatur des Mittelalters Verfasser-Lexikon*, Berlin/New York, 1981, III, p. 448-466, et A. BOUREAU : *La Légende dorée. Le système narratif de Jacques de Voragine* († 1298), préface de Jacques Le Goff, Paris, Éditions du Cerf, 1984.

Troisième considération. Sur le lieu de purgation. Il faut savoir que les âmes sont purifiées *(purgantur)* en un lieu situé près de l'enfer, qu'on appelle purgatoire, selon l'opinion de la plupart des savants ; pour d'autres, ce lieu se trouve dans les espaces aériens de la zone torride. Mais la

divinité, par une disposition spéciale, peut, en certains cas, attribuer des lieux particuliers à des âmes particulières, pour diverses raisons : la légèreté d'une peine, la perspective d'une libération rapide, une considération édifiante, la localisation précise d'une faute, ou bien encore l'intercession d'un saint.

Premièrement, en raison de la légèreté de la peine, certaines âmes sont simplement punies dans l'obscurité, selon des révélations faites à certains, au témoignage de Grégoire.

Deuxièmement, il peut s'agir de la perspective d'une proche libération : ainsi les âmes peuvent révéler aux vivants leur misère et obtenir d'eux les suffrages qui abrégeront leur peine ; ainsi, on lit que des pêcheurs de Saint-Théobald prirent dans leurs filets, à l'automne, au lieu de poissons, un gros bloc de glace ; ils s'en réjouirent bien davantage que s'ils avaient pris des poissons, car leur évêque souffrait des pieds, et, en appliquant cette glace à ses membres, ils lui offraient un bénéfique rafraîchissement ; mais, à un moment, l'évêque entendit une voix sortir de la glace. Il adjura la voix de dire ce qu'elle était ; elle dit : « Je suis une âme, affligée dans cette glace pour mes péchés ; je pourrai être délivrée si tu dis pour moi trente messes pendant trente jours d'affilée. » L'évêque avait dit la moitié de cette série de messes et se préparait pour la messe suivante, lorsque à l'instigation du diable il se produisit une dissension armée dans la cité, qui entraîna presque tous les habitants ; l'évêque fut alors appelé à apaiser la discorde ; il quitta ses habits sacerdotaux et ne put dire la messe ce jour-là. Il reprit donc au début et avait déjà accompli les deux tiers de sa mission quand il apparut qu'une grosse armée assiégeait la cité ; il fut obligé d'interrompre sa série de messes. Il recommença à nouveau ; il avait dit toutes les messes sauf une et s'apprêtait pour la dernière, lorsque le palais et le domaine de l'évêque parurent s'embraser. Ses serviteurs lui dirent d'interrompre sa messe, mais il refusa

en disant : « Même si tout le domaine devait flamber, je poursuivrais ma messe. » La célébration achevée, la glace fondit aussitôt, et le feu qu'on pensait avoir vu disparut comme une apparition, sans avoir causé aucun dommage.

Troisièmement, pour notre édification, il peut être utile de nous faire savoir qu'une lourde peine est infligée aux pécheurs, au terme de leur vie.

C'est ce qui se produisit à Paris, selon le Chantre parisien (= Pierre le Chantre). Maître Silo pria instamment un de ses collègues, fort malade, de venir lui rendre visite après sa mort et de lui faire part de son sort. L'homme lui apparut quelques jours après, avec un manteau de parchemin couvert d'inscriptions sophistiques et entièrement fourré de flammes. Le maître lui demanda qui il était ; il répondit : « Je suis bien celui qui t'a promis sa visite. » Interrogé sur le sort qu'il subissait, il dit : « Ce manteau me pèse et m'oppresse plus qu'une tour ; on me le fait porter pour la vaine gloire que j'ai retirée des sophismes ; les flammes dont il est fourré représentent les fourrures délicates et variées que je portais, et cette flamme me torture et me brûle. » Et comme le maître trouvait cette peine légère, le défunt lui dit de tendre la main pour éprouver la légèreté de la peine. Sur sa main tendue, l'homme fit tomber une goutte de sueur qui perça la main du maître aussi vite qu'une flèche. Le maître éprouva un tourment extraordinaire et l'homme lui dit : « Il en va ainsi de tout mon être. » Effrayé de la dureté de ce châtiment, le maître décida de quitter le siècle et d'entrer en religion ; et le matin, devant ses étudiants rassemblés, il composa ces vers :

Aux grenouilles, j'abandonne le coassement
Aux corbeaux, le croassement,
Aux vains la vanité ; j'attache mon sort
A une logique qui ne craigne pas le « donc » conclusif de la [mort.

Et, quittant le siècle, il se réfugia dans la religion.

Quatrièmement. Il peut s'agir du lieu où la faute a été commise ; pour Augustin, il arrive que les âmes soient punies sur le lieu du délit ; cela apparaît clairement dans l'exemple que raconte Grégoire au quatrième livre des *Dialogues*.

Un prêtre, lorsqu'il allait au bain public, y trouvait un inconnu qui se mettait à son service et l'entourait d'attentions. Un jour, le prêtre, en guise de bénédiction et de salaire, lui tendit un pain bénit ; l'autre lui répondit en gémissant : « Pourquoi, père, me donnes-tu ce pain ? Ce pain sanctifié, je ne puis le mâcher, car j'ai été autrefois le maître de ce lieu où j'ai été renvoyé après ma mort en raison de mes péchés ; mais je te prie d'offrir ce pain à Dieu tout-puissant pour mes péchés ; tu sauras que tu as été entendu quand tu viendras te laver et que tu ne me trouveras plus ici. » Alors, le prêtre, pendant une semaine, fit offrande de l'hostie chaque jour pour lui et quand il revint au bain, il ne trouva plus l'inconnu.

Cinquièmement, la prière d'un saint peut être déterminante ; ainsi, on lit que saint Patrick demanda pour certaines âmes un lieu de purgation situé sous terre ; on en trouvera le récit après la fête de saint Benoît [1].

1. Traduit sur le texte latin de la *Legenda aurea*, d'après l'édition de Th. Graesse, Leipzig, 1890³, p. 730-732.

4

Le *Liber exemplorum* : Merlin est un démon

Que les prédicateurs fussent d'une extrême prudence dans leurs sermons, et particulièrement dans l'emploi des exempla, *voilà de quoi était bien persuadé ce franciscain anglais, resté anonyme, auteur à la fin du* XIII*e siècle d'un « livre d'*exempla » (Liber exemplorum [1]). *Il leur recommandait par exemple de n'user que de termes choisis ou d'user de périphrases. Ainsi, plutôt que d'évoquer Sodome, les prédicateurs devaient parler « d'hommes vilement enchaînés à la luxure » : la voie du sermon n'en était que plus honnête. Et ce frère mineur, qui parlait en connaissance de cause pour avoir été prédicateur populaire en Irlande, à Drogheda et à Dublin, insiste beaucoup sur la circonspection qui doit être apportée dans le prêche. Trois récits, trois mises en garde, ont été retenus ici [2]. Tout d'abord, et ce sera l'objet du premier* exemplum, *il faut veiller à ne point présenter de faute que « parmi la foule un seul — et encore — a commise, d'autant qu'il en est pour n'en même pas soupçonner l'existence. Sinon, dit-il, l'efficacité du sermon sur le peuple est nulle [3]. » Cette faute sera en l'occurrence l'usage magique de l'hostie en vue de l'obtention d'un bienfait matériel [4]. Deuxièmement, il convient de ne pas ridiculiser aux yeux d'un public laïque les moines et les religieux. Aussi le franciscain suggère-t-il de changer le statut du héros de l'anecdote en fonction de la qualité de son auditoire. Enfin, toute allusion aux controverses politiques du moment doit être exclue. Et l'on évitera*

soigneusement d'alimenter les polémiques et d'attiser les discordes en fournissant au public le nom de hauts personnages.

Jacques BERLIOZ.

1. Le *Liber exemplorum* est le premier recueil en date où se trouve appliqué le dispositif par rubriques alphabétiques. Il en subsiste une copie fragmentaire à la bibliothèque de la cathédrale de Durham. Ce recueil a été composé entre 1275 et 1279. Il a été édité par A. G. Little, Aberdeen, 1908.

2. Éd. citée, n°s 99, 155 et 104.

3. Éd. citée, n° 197, p. 115-116.

4. Le prédicateur Jacques de Vitry (v. 1180-1240) raconte par exemple qu'alors qu'une femme retenait dans la bouche le corps du Christ pour l'utiliser dans des sortilèges, il se changea en chair et colla à son palais de sorte qu'elle ne put plus parler (éd. T. F. Crane, Londres, 1890, n° 270, p. 113). Sur cet usage, voir l'article fondamental de P. BROWE : « *Die Eucharistie als Zaubermittel im Mittelalter* », dans *Archiv für Kulturgeschichte*, 20, 1930, p. 134-154.

Un frère m'a raconté sur ce sujet [la confession] un *exemplum* de la vérité duquel je ne doute pas. Voilà de quoi il retourne. Entre Dowisky [1] et Ros habitait un père de famille qui avait pour surnom Paumier *(Palmarius)* parce qu'il avait fait le pèlerinage de Terre sainte [2] ; son nom de famille ne me revient plus. Ce domestique acheta une fois un tonneau de vin pour le débiter. Sa femme jugea qu'il l'avait acheté trop cher. Mais pourtant ce vin n'était pas cher pour l'époque. Elle craignait donc que cet achat ne lui causât du tort. Très tourmentée, comme cela arrive en général, elle en parlait de temps à autre avec d'autres femmes, quand une fois l'une d'entre elles lui dit : « Que me donneras-tu si je fais en sorte que tu vendes ton vin selon ta volonté ? » Poussée aussitôt par une avidité bien féminine, elle s'entendit avec cette femme. La sorcière *(malefica)* lui dit alors : « Tu ne feras que communier à Noël ; garde une

partie de l'eucharistie dans ta bouche et, à ton arrivée chez toi, mets-la dans le tonneau de vin, et il en sera comme ton âme le désire. » La servante avait jeûné durant l'Avent et devait communier à Noël ; ce qu'elle fit. Elle communia donc, et, suivant les instructions de ladite sorcière, conserva un morceau de l'hostie sacrée. Mais la vengeance divine ne fit pas défaut et se manifesta d'une manière merveilleuse *(modo mirabili)*, mais cependant pieuse. En effet, quand elle voulut tirer le vin pour le vendre, en enlevant un fausset après l'autre [3], elle ne trouva, pour dire les choses brièvement, pas de vin du tout. Fort troublée et pas peu stupéfaite, elle prit, pour en avoir le cœur net, le bâton de pèlerin de son mari et le mit dans le tonneau ; mais elle ne trouva rien, pas même une goutte. Elle retira le bâton et avec lui le morceau d'hostie. A sa vue, elle se rappela son acte impie et comprit que la vengeance de Dieu était survenue. Elle prit alors le sacré symbole avec crainte et respect et alla trouver le curé pour lui confesser son péché, dans la plus grande douleur de cœur. Entendant ce qui s'était passé — et qu'on n'avait entendu depuis des siècles —, le curé n'osa pas donner une pénitence à la femme, mais lui dit d'aller voir des frères [mendiants], dont elle recevrait avis plus sûr et plus utile. Elle s'en vint trouver le frère Donekanus, l'un de nos frères, à qui elle se confessa humblement. Il lui donna l'absolution et lui imposa une pénitence. De retour à pied chez elle, elle alla où se trouvait le tonneau et entendit à l'intérieur comme le murmure du vin qui bouillonne. Prenant les faussets qu'elle avait laissés hors du tonneau, elle les enfonça dans les trous. Et c'est à grand-peine qu'elle pût les boucher pour éviter que le vin ne jaillît. Ayant donc récupéré grâce à la confession le vin qu'elle avait perdu par les injonctions de la sorcière, elle rendit grâce à la bonté du Créateur. Le Seigneur nous montre à l'évidence dans cet *exemplum* la grande force que possède la sacrée confession : elle éteint la faute, elle éteint la vengeance divine, comme on a pu s'en rendre clairement compte. Jamais en effet le vin susdit [perdu] par la faute n'aurait été récupéré grâce à la confession, si le péché

n'avait pas été chassé par cette même confession et par la pénitence. Cet *exemplum,* c'est ce frère qui me l'a rapporté et qui avait entendu la vérité de l'affaire de la bouche de la servante. Toutefois, si quelqu'un craint, en racontant l'histoire en son entier, de donner aux gens sots et malintentionnés l'occasion de mal faire en glissant une hostie dans un tonneau — puisque les hommes ont un penchant pour le mal —, il pourra s'il le veut, et s'il ne connaît pas mieux, proposer l'affaire comme suit : une sorcière conseilla à une servante de faire à son tonneau une chose d'un orgueil plein de péché, ce qui déplut beaucoup à Dieu qui punit gravement cette faute. La femme fit en effet comme on le lui avait indiqué, mais la vengeance divine ne fit pas défaut. Et ainsi de suite jusqu'à la fin, de sorte que la sainte Eucharistie ne soit pas mise en scène *(nichil penitus proponatur).* A chacun de voir ce qu'il y a de sain à dire dans ces cas-là.

Tu trouveras le quatrième *exemplum* [sur la gourmandise] dans le livre de Bède sur les gestes des Anglais où il est ainsi écrit et où Bède raconte les choses comme suit [4]. J'ai connu, dit-il, un frère placé dans un noble monastère, mais qui y vivait de façon ignoble. Les anciens le morigénaient sans cesse, mais il ne voulait rien entendre ; on ne le supportait que pour son savoir-faire : il était en effet un excellent forgeron. Il s'adonnait à la boisson et préférait rester dans son atelier plutôt que d'aller prier le Seigneur avec les frères dans l'église. Il tomba malade et appela les frères à qui il raconta qu'il voyait les enfers ouverts, Satan plongé au plus profond du Tartare, et Caïphe, et ceux qui tuèrent le Christ à ses côtés. Voilà, disait-il, le lieu qui m'a été préparé. Les frères l'exhortèrent alors à faire pénitence. Et lui : « Il n'est plus temps de faire pénitence, car je suis jugé. » Il mourut sans avoir reçu l'extrême-onction. Ainsi finit l'*exemplum.* Tu vois que cet *exemplum* est écrit à propos d'un moine sujet aux vices susdits. Mais il ne faut pas raconter de telles choses au peuple. Cependant, comme ce moine était un homme, tu peux tout raconter — sans

mentir — à propos d'un homme. Bien qu'il fût sujet à de nombreux vices, il ressort du récit qu'il avait un penchant notable pour la boisson, donc que sans aucun doute c'était un ivrogne, de sorte que tout le récit peut en toute vérité être présenté à propos d'un ivrogne sous cette forme : Bède raconte un *exemplum* effrayant au sujet d'un ivrogne qui passait volontiers son temps à boire. Il arriva tout près de la mort. Des hommes vinrent à son chevet comme c'est la coutume — et je dis cela parce que les frères que le moine appela étaient des hommes —, auxquels il raconta qu'il voyait les enfers ouverts ; et le reste comme il est écrit jusqu'à la fin. S'il est prêché à des religieux, l'*exemplum* peut être narré dans son intégralité.

Que les discordes et les divisions soient à redouter, c'est ce que montre bien l'*exemplum* que m'a rapporté frère Bonaventure de Toscane, alors mon compagnon d'études à Paris [5]. Il dit, en effet, qu'un mage demanda à son démon, après l'avoir appelé, démon qu'il avait l'habitude de consulter et avec qui il conversait volontiers, s'il connaissait Merlin. Le démon lui répondit en ces termes : « Votre Merlin, je le connais fort bien ! Et dans l'avenir, dit-il, la Bretagne sera aussi florissante sous Edouard [6] qu'elle l'a été sous Merlin. » Cela se passait quelques années avant la guerre d'Angleterre, au cours de laquelle Simon de Montfort d'heureuse mémoire fut tué [7]. Tu vois donc que le diable considère les luttes et les guerres comme heureuses, fleurissant comme l'arbre qui d'abord fleurit pour ensuite donner des fruits. Assurément, selon le diable, ceux qui sont ainsi plongés dans les discordes prospèrent dans ce monde, car de leurs âmes provient le fruit de la mort qui doit être dévoré par le diable en enfer. Ainsi a prospéré la Bretagne sous le prince susdit, comme auparavant elle avait prospéré sous Merlin. En son temps, en effet, la Bretagne, que l'on appelle de nos jours l'Angleterre, en partie par les discordes et les luttes intestines des Bretons alors habitants de cette terre, en partie par les outrages des Anglais combattant sans cesse et de toutes les façons les

Bretons, fut amenée tout près de sa perte. Que celui qui lit ces choses prenne garde à ne pas tenter de dire en public le nom du prince cité dans cet *exemplum*. Il lui suffit de dire, en effet, que le diable a nommé un grand prince vivant alors en Angleterre, disant que sous son règne la Bretagne allait prospérer comme elle l'avait fait sous Merlin.

1. D'après A. G. Little, éd. citée, p. 143, maintenant Graigne-na-managh, au nord de New Ross (Irlande).

2. Le paumier était le pèlerin qui revenait de Jérusalem, en en rapportant des feuilles de palmiers.

3. Le fausset *(clepsedra)* est une petite cheville de bois destinée à boucher le trou fait à un tonneau avec un foret en vue de goûter le vin.

4. L'*exemplum* est en effet extrait de l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum* (v, 14) de saint Bède le Vénérable, théologien et historien anglais (v. 672 - v. 735).

5. D'après A. G. Little, p. 144, il ne s'agirait pas de saint Bonaventure († 1274), mais de Bonaventura de Mugello, un des compagnons du franciscain Jérôme d'Ascoli dans sa mission chez les Grecs en 1273.

6. Edouard Ier, né en 1240, couronné en 1272, mort en 1307.

7. Simon de Montfort, comte de Leicester, sénéchal de Gascogne, qu'on ne confondra pas avec son père, connu pour ses expéditions contre les Albigeois et mort à Toulouse en 1218. Il combattit de longues années le roi d'Angleterre Henri III († 1272). Le prince Edouard, qu'il tenait prisonnier, s'étant échappé de ses mains, vint lui livrer bataille à Evesham et l'y battit complètement, en août 1265. Simon de Montfort périt dans l'action avec son fils aîné.

III

Au XIVe siècle : le triomphe de l'ordre alphabétique

1

L'Alphabet des récits : pour parler des femmes

A la fin du XIII*e siècle, un dominicain du couvent de Liège (Belgique) eut l'idée de compiler un recueil d'*exempla *à l'usage des prédicateurs. Arnold de Liège a voulu, comme il l'explique dans son prologue, être utile aux prédicateurs. Il a extrait plus de 800* exempla *de nombreux ouvrages, depuis l'Antiquité jusqu'au* XIII*e siècle. Il les a réunis en un recueil qu'il a rédigé entre 1297 et 1308, et auquel il a donné le nom d'*Alphabet des récits [1]*. Alphabet, parce qu'il a placé les* exempla *sous 555 rubriques mises par ordre alphabétique afin de faciliter la recherche. Surtout, le premier il a compris que chaque* exemplum *peut, en raison de son contenu, se prêter à des lectures différentes, selon qu'on insistera sur tel ou tel épisode du récit. Il a donc conçu pour son recueil un système de renvois sophistiqué qui fait connaître au lecteur les emplois possibles d'un* exemplum. *Chaque récit est introduit par une phrase indiquant son utilisation, suivie de la source, et il se termine par « ceci vaut également pour... » suivi des autres rubriques où l'*exemplum *peut être placé. D'autre part, la phrase d'introduction peut être suivie seulement d'un renvoi : « voir ci-dessus... » ou : « voir ci-dessous... » telle ou telle rubrique. Ainsi chaque rubrique dispose d'un grand nombre d'*exempla *potentiels qui s'ajoutent à ceux qu'elle contient, et chaque* exemplum *peut se prêter à de multiples lectures.*

Colette RIBAUCOURT.

1. L'*Alphabet des récits* a été compilé entre 1297 et 1308. On a utilisé le manuscrit BN nouvelles acquisitions latines 730 corrigé d'après les manuscrits latin 15913, latin 15255 et latin 12402. Voir Thomas Kaeppeli : *Scriptores ordinis praedicatorum Medii Aevi*, Rome, 1970, t. Ier, p. 131-133.

Prologue

J'ai appris par l'exemple des anciens Pères que beaucoup ont été mis sur le chemin des vertus par les récits édifiants et les exemples. Le bienheureux Augustin, parlant de lui-même, rapporte que, Pontien ayant récité en sa présence la vie du bienheureux Antoine, aussitôt il s'enflamma du désir de l'imiter. Puisque les récits et les exemples de cette sorte sont retenus plus facilement par l'intelligence, s'impriment plus fermement dans la mémoire, et sont volontiers entendus par de nombreux auditeurs, il est très utile et expédient que les hommes voués à l'office de la prédication, parcourant la terre pour le salut de leur prochain, aient en abondance de tels exemples pour les utiliser au profit de toutes les sortes d'hommes, soit dans la prédication, soit dans les conversations familières. Voilà ce que fit, lisons-nous, le dévot prédicateur fondateur de l'ordre des Prêcheurs, en un mot le bienheureux Dominique : de lui il est écrit que, partout où il se trouvait, il abondait en sermons édifiants qui regorgeaient d'exemples par lesquels il inclinait l'esprit des auditeurs vers l'amour du Christ et le mépris du monde. Le bienheureux pape Grégoire a utilisé ce moyen d'exhortation dans ses livres. Mais parce qu'il est difficile de retenir par cœur tous les exemples nécessaires à cet office, et bien trop pénible de transporter des livres nombreux et grands dans de longs voyages, j'ai

voulu, par la grâce de Dieu, en compiler un grand nombre en un seul volume. J'ai extrait de divers livres des histoires diverses, au gré de mes préférences. Afin que celui qui cherche trouve plus facilement les diverses matières avec les exemples, j'ai pris soin de les ordonner autant que possible selon l'ordre de l'alphabet. Déjà j'ai distingué selon l'ordre de l'alphabet les autorités des saints dans un livre que j'ai appelé *Alphabet des autorités* [1], de la même façon j'appelle celui-ci *Alphabet des récits.* Il faut donc avoir recours à la lettre par laquelle commence le mot au sujet duquel on veut avoir un exemple. De sorte que si on veut Abbé, ou Abstinence, ou Accédie [2], il faut recourir à la lettre A. Remarquons-le, il peut arriver qu'un exemple assigné à un sujet ou mot puisse être adapté sans trop de mal à d'autres ou d'autres encore. Ainsi celui qui est assigné à Abstinence peut parfois convenir à Accédie ou à Paresse, en raison du début ou du milieu, ou de la fin de l'exemple. Tout cela sera bien signalé à sa place. Que la longueur et l'abondance des récits ne rebutent pas le lecteur, il pourra se référer à celui-ci ou à celui-là, selon la condition des auditeurs, pour leur profit, et la louange et l'honneur de Dieu tout-puissant qui est béni dans les siècles des siècles. *Amen.*

Rubrique « Femme »

Femme. Toucher une femme n'est pas bon. Dans les *Vies des Pères* [3]. Un frère faisant route avec sa mère parvint près d'un fleuve. Comme il voulait porter sa mère au-delà du fleuve, il enveloppa ses mains de son manteau afin que leurs mains ne se touchent pas. Parvenue de l'autre côté, elle lui demanda pourquoi il avait fait ainsi, il répondit : « Le corps d'une femme est de feu, et si je te touchais il me viendrait le souvenir d'autres femmes. »

Ceci vaut également pour le toucher.

Pour ceci vaut également ce qui est dit ci-dessous à [la rubrique] Toucher.

Une femme doit veiller à ne pas provoquer l'homme par sa toilette, ou par sa beauté, ou d'une autre façon. Voir ci-dessus [la rubrique] Cacher, et ci-dessous le troisième [*exemplum* de la rubrique] Épouse.

Une femme chaste est digne d'être aimée. Voir ci-dessus le second [*exemplum* de la rubrique] Chasteté.

Les femmes sont par nature compatissantes. Voir ci-dessus le premier [*exemplum* de la rubrique] Compassion.

Une femme doit être surveillée avec soin. Voir ci-dessus [la rubrique] Fille.

Une femme se jette d'elle-même sur un homme. Voir ci-dessus le cinquième [*exemplum* de la rubrique] Chasteté, et le premier [*exemplum* de la rubrique] Luxure.

La femme doit, par amour de la chasteté, abandonner même sa propre patrie. Voir ci-dessus [l'*exemplum* de la rubrique] Clément.

La femme doit, par amour de la chasteté, mépriser même les membres de son corps. Voir ci-dessus le troisième [*exemplum* de la rubrique] Chasteté.

La femme doit, par amour de la chasteté, mettre en danger même son propre corps. Voir ci-dessus le quatrième [*exemplum* de la rubrique] Chasteté.

Cohabiter avec des femmes n'est pas sûr pour un homme. Voir ci-dessus le second [exemple de la rubrique] Croix, et le premier [*exemplum* de la rubrique] Chair.

Une femme tente de tromper même son ami. Valère [4]. Xénocrate le platonicien, homme d'une si grande vertu qu'il ne se permettait pas de prêter serment pour n'importe

quelle raison mais était cru sur sa simple parole, était familier d'une femme noble d'Athènes. Celle-ci parlait un jour avec des jeunes gens, et se fiant à la familiarité du philosophe, elle fit le pari de l'amener à abandonner son vœu de chasteté. Il arriva que le philosophe ayant trop bu, se tourna vers elle et se pencha naturellement sur son sein. Comme elle l'avait attiré selon son plaisir, elle ne put le provoquer à la débauche. Les jeunes gens lui réclamaient le pari, elle répondit qu'elle avait parié sur un homme et pas sur un tronc.

Ceci vaut également pour désir, et tromperie de la femme, et chasteté de l'homme.

Une femme vaillante. Valère [5]. Sémiramis, épouse de Ninos, après la mort de celui-ci, était un jour occupée à sa coiffure. C'est alors qu'elle reçut la nouvelle que Babylone l'avait l'abandonnée. Laissant l'autre partie de sa chevelure encore libre, elle courut assiéger la ville. Elle ne termina pas sa coiffure tant qu'elle n'eut pas réduit en son pouvoir une si grande ville. C'est pourquoi on érigea une statue d'elle dans cette tenue.

Ceci vaut également pour princes, et vertu.

Une femme voluptueuse. Orose [6]. Sémiramis, brûlant de désir libidineux et assoiffée de sang, tuait tous ceux avec qui elle avait pris son plaisir. Enfin elle conçut honteusement un fils ; l'ayant exposé d'une façon impie, et l'inceste connu, elle cacha l'ignominie privée par un crime public. Elle promulgua en effet qu'entre les parents et les enfants il n'y eût plus aucun respect dû à la nature. Et au sujet des mariages désirés, tout un chacun à qui ça plairait, il pourrait le faire. Puis, comme elle avait voulu coucher avec son fils, il la tua.

Ceci vaut également pour luxure.

Pour ceci vaut également ce qui est dit de l'épouse de l'empereur Claude. Valère. L'épouse de ce Claude était une femme si débauchée que d'abord en secret puis publiquement elle s'offrait à tous. Elle entraînait à cela toutes les

femmes nobles, et puis elle se retirait de la prostitution fatiguée mais pas rassasiée. Enfin elle fut tuée par l'empereur son époux. Lui qui avait une mémoire si chancelante qu'après la mort de sa femme il demandait pourquoi elle ne venait pas à lui.

Ceci vaut également pour mémoire.

Une femme orgueilleuse et méprisant l'homme finit parfois par être séduite. Voir ci-dessus [l'*exemplum* de la rubrique] Asseneth.

Voir des femmes ne convient pas à beaucoup. Voir ci-dessous le premier [*exemplum* de la rubrique] Voir.

Une femme querelleuse doit être patiemment supportée par son mari. Voir ci-dessous le premier [*exemplum* de la rubrique] Patience.

La femme bavarde est gravement punie. Voir ci-dessus le troisième [*exemplum* de la rubrique] Parole.

La méchanceté de la femme est comparable à celle du serpent. Voir ci-dessous [la rubrique] Serpent.

La femme adultère méprise son mari. Voir ci-dessus le premier [*exemplum* de la rubrique] Adultère.

Il faut épouser une femme chaste. Voir ci-dessous le quatrième [*exemplum* de la rubrique] Épouse.

Une femme doit être calme et ne pas s'agiter. Voir ci-dessous le troisième [*exemplum* de la rubrique] Épouse.

Une femme est prête au péché si on le lui demande. Voir ci-dessous le troisième [*exemplum* de la rubrique] Silence.

Une femme attire naturellement à elle le désir de l'homme. Voir ci-dessus le premier [*exemplum* de la rubrique] Concupiscence.

La femme tente l'homme. Voir ci-dessous le cinquième [*exemplum* de la rubrique] Tentation.

Une femme est parfois fervente dans le bien. Voir ci-dessus [la rubrique] Martyre.

Une femme est infidèle à son mari mourant. Narrateur. Un homme souffrait à ses derniers moments ; sa femme, appelant sa servante, lui dit : « Va acheter trois aunes de bure pour ensevelir mon mari. » Mais celle-ci : « Dame, vous avez en abondance de la toile de belle qualité, prenez-en quatre aunes. » Indignée, la dame répondit : « Trois aunes de bure, ce sera suffisant. » Le malade, tout mourant qu'il était, réussit à dire : « Faites-le court pour qu'il ne soit pas crotté. »
Ceci vaut également pour l'infidélité, et pour épouse.

Les femmes se querellent parfois pour peu. *Livre sur le don de crainte*[7]. Deux femmes se disputaient devant le juge une pelote de fil. Le juge demanda à chacune d'elles avec quoi elle avait commencé la pelote. L'une dit : « Avec du noir », et l'autre : « Avec du fil blanc. » Alors le juge dit : « Défaites la pelote et donnez-la à celle qui aura dit vrai. »
Ceci vaut également pour hypocrisie.

Les religieux ne doivent pas regarder une femme avec attention. Dans les *Vies des Pères*[8]. Un moine rencontra sur son chemin des servantes de Dieu. A leur vue il s'écarta de la route, et l'abbesse lui dit : « Si tu étais un moine parfait, tu ne nous aurais pas regardées, et tu n'aurais pas su que nous étions femmes. »
Ceci vaut également pour moine, et pour religieux.

Une femme devient pape. Voir ci-dessous le premier [*exemplum* de la rubrique] Pape.

Le démon incube persécute la femme. Voir ci-dessus le onzième et le douzième [*exemplum* de la rubrique] Démon.

Même une femme noble s'impose parfois d'elle-même à un homme. Voir ci-dessous le septième [*exemplum* de la rubrique] Tentation.

Une moniale tourmentée par la tentation de la chair. Voir ci-dessous le septième [*exemplum* de la rubrique] Tentation.

Le démon jubile de la parure des femmes. Voir ci-dessous le second [*exemplum* de la rubrique] Parure.

Une femme dont le mari est parti au loin doit attendre longtemps avant de se remarier. Voir ci-dessous le premier [*exemplum* de la rubrique] Pèlerin.

Une femme ne sait pas garder un secret. Voir ci-dessus le premier [*exemplum* de la rubrique] Cacher.

Une mauvaise femme trompe son mari. Pierre-Alphonse[9]. Un homme partit vendanger sa vigne. Sa femme, croyant qu'il ne reviendrait pas de longtemps, appela son amant. Mais le maître ayant reçu un rameau dans l'œil et n'y voyant plus rien, revint plus tôt. Pendant qu'il frappait à la porte, sa femme contrariée cacha d'abord son amant dans la chambre, puis elle ouvrit la porte. Il entra et voulut aller à son lit, son épouse lui dit : « Qu'as-tu pour vouloir te coucher ? » Il lui raconta ce qui lui était arrivé. Mais elle lui dit : « Permets d'abord que je fortifie l'œil sain par un remède et un charme, afin qu'il ne lui arrive rien de semblable. » Posant sa bouche sur l'œil sain elle le réchauffa jusqu'à ce que l'amant fût sorti, à l'insu du mari. Alors se redressant : « Eh bien, dit-elle, je suis tran-

quille pour cet œil. Maintenant, si tu veux, tu peux te reposer. »

Ceci vaut également pour épouse et tromperie.

Une femme aide une autre femme à mal agir. Pierre-Alphonse [10]. Un pèlerin en partant confia son épouse à sa belle-mère. Celle-ci, appelant l'amant de sa fille, se mit à festoyer avec eux. Au milieu du festin, le mari frappe à la porte. Troublées elles cachent l'amant dans la chambre, puis introduisent le mari. La mère dit à sa fille : « Apporte un grand drap, et étendons-le avant de faire le lit. » La vieille prit un coin du drap et le souleva aussi haut que possible devant la porte de la chambre, elle donna l'autre coin à sa fille pour en faire autant. Ainsi celui qui était caché s'en alla, et le mari demeura berné. Alors la vieille dit à sa fille : « Ma fille, étends sur le lit de ton mari ce drap tissé de mes mains. » Le mari lui dit : « Sais-tu, ô dame, faire un tel ouvrage. — Fils, j'en ai souvent préparé de nombreux. »

Ceci vaut également pour tromperie et épouse.

Une femme entremetteuse conduit une autre femme au péché. Pierre-Alphonse [11]. Un noble partit en pèlerinage. Son épouse, bonne et chaste, est ardemment aimée d'un jeune homme. Comme elle avait repoussé les nombreux messagers qu'il lui envoyait, le jeune homme se mit à dépérir. Le rencontrant, une vieille lui demanda la cause de sa langueur. D'abord il lui cacha son cœur, mais il finit par lui exposer ce qu'il avait. « Je t'aiderai avec zèle », lui dit-elle. En effet, elle contraignit une chienne qu'elle avait à jeûner deux jours, et le troisième jour elle lui donna un pain fait de moutarde. La chienne se mit à pleurer abondamment à cause de l'amertume de la moutarde. Se rendant à la maison de ladite dame, la vieille fut reçue honorablement à cause de l'honnêteté de son habit. La dame, voyant la chienne pleurer ainsi, demanda ce qu'elle avait. « Chère dame, dit la vieille, ne vous en souciez pas, la douleur est si grande que je ne peux rien dire. » La dame

insistait fortement, alors la vieille dit : « Cette chienne fut ma fille, trop chaste et trop belle, et parce qu'elle ne voulut pas céder à un jeune homme qui l'aimait ardemment, elle fut transformée en chienne. » Ceci dit, elle se mit à pleurer amèrement. Et la dame dit : « Que ferai-je, consciente d'un péché semblable ? J'ai méprisé un tel jeune homme qui m'aimait. — Louange à toi, si tu as pitié de lui et si tu fais ce qu'il demande, pour ne pas devenir une chienne. — Je te demande de t'entremettre. » Ce qu'elle fit, et elle les réunit.

Ceci vaut également pour entremetteuse, tromperie, fausseté.

Pour ceci vaut également ce qui est dit ci-dessous au troisième [*exemplum* de la rubrique] Patience.

Surveiller une femme est difficile. Pierre-Alphonse [12]. Afin de surveiller son épouse, un jeune homme, sur le conseil d'un sage, l'enferma dans une haute maison qui n'avait qu'une seule porte et qu'une seule fenêtre. Et chaque fois qu'il sortait ou rentrait il fermait toujours la maison, et la nuit il cachait les clés près de sa tête. Il fit ainsi longtemps. En l'absence de son mari, elle vit par la fenêtre un jeune homme, l'aima et le désira. Pour aller librement à lui elle enivrait son mari chaque nuit, et prenant les clés près de sa tête, elle ouvrait la porte et rejoignait secrètement le jeune homme. Le mari, se doutant qu'elle ne l'invitait pas ainsi à boire chaque nuit sans raison, un soir feignit l'ébriété. Elle, ignorant tout, se leva dans la nuit comme elle en avait l'habitude et rejoignit son ami. Le mari se leva silencieusement à sa suite, vint à la porte, la trouva ouverte, la ferma et la verrouilla, et se mettant à la fenêtre il la vit revenir en chemise. Elle frappa, et le mari demanda : « Qui est-ce ? » Comme elle implorait le pardon, il lui dit qu'elle n'entrerait pas mais qu'il la montrerait ainsi à ses parents. Et elle, voyant que ses cris ne lui étaient d'aucune utilité, répondit qu'elle se jetterait dans le puits près de la maison et se tuerait. N'ayant pas plus de résultat, elle ramassa une grosse pierre et la jeta dans le

puits. Stupéfait du bruit, le mari, croyant que son épouse s'était jetée dans le puits, s'y précipita. Mais elle, qui était cachée tout près du mur, vit la porte ouverte, entra, la ferma et monta à la fenêtre. Le mari lui dit : « O femme perfide et pleine d'une habileté diabolique, permets-moi d'entrer. » Refusant, elle appela les parents de son mari et leur montra comment, la laissant seule, il allait la nuit retrouver les prostituées. Ainsi elle fit méchamment retomber sa faute sur son mari.

Ceci vaut également pour tromperie, épouse et perfidie.

La méchanceté de la femme surabonde parfois dans sa tête. Dans les *Chroniques*. Le roi Albin se trouvait à Vérone, dans un grand banquet. Il ordonna qu'on apportât sa coupe faite avec le crâne du roi, père de Rosemonde son épouse, et il obligea celle-ci à boire avec lui en disant : « Bois avec ton père. » Rosemonde en conçut une violente haine contre le roi. Or il y avait un duc qui était l'amant d'une suivante de la reine, et la reine le savait. En l'absence du roi, elle entra une nuit dans la chambre de la servante, et manda au duc de la part de celle-ci qu'il vienne à elle cette nuit-là. Il vint, Rosemonde prit la place de la servante. Elle lui dit : « Sais-tu qui je suis ? » Il affirma qu'elle était son amie, mais elle répondit : « Point du tout, je suis Rosemonde. Assurément, tu as perpétré aujourd'hui un tel acte que tu dois tuer Albin, ou tu périras par le glaive d'Albin. Je veux que tu me venges de mon mari qui a tué mon père, et qui a fait de sa tête une coupe dans laquelle il m'a obligée à boire. » Comme il refusait, elle se promit de trouver un autre homme qui accomplirait ce crime. Elle subtilisa secrètement les armes du roi, et l'épée qui était accrochée à la tête de son lit elle l'attacha, afin qu'il ne puisse pas la tirer. Pendant le sommeil du roi, le meurtrier entra. Réveillé, le roi voulut saisir son épée, mais il ne put la tirer, et il fut tué. Le meurtrier, prenant Rosemonde pour épouse, s'enfuit à Ravenne avec elle et tous les trésors du roi. Là Rosemonde vit le préfet de Ravenne, un très beau

jeune homme, et voulut l'épouser. Elle présenta à son époux une coupe de poison. Méfiant, celui-ci lui ordonna de boire le reste. Elle refusa, mais sous la menace de son épée, il la força à boire. Ainsi ils périrent ensemble.

Ceci vaut également pour haine, vengeance, fourberie et méchanceté.

Tous doivent en tous lieux fuir la femme. Dans les *Vies des Pères* [13]. Un disciple disait à son abbé : « Père, tu vieillis, rapprochons-nous un peu du monde. » Celui-ci répondit : « Allons là où il n'y a pas de femmes. — Et où y a-t-il un endroit sans une femme, sinon dans la solitude ? — Alors, emmène-moi dans la solitude. »

Ceci vaut également pour solitude.

Pour ceci vaut également ce qui est dit ci-dessus au troisième [*exemplum* de la rubrique] Chair.

Le souvenir d'une femme ne doit pas rester dans le cœur de l'homme. Voir ci-dessus le second [*exemplum* de la rubrique] Mémoire.

La femme débauchée s'attaque même à son propre fils. Voir ci-dessus le troisième [*exemplum* de la rubrique] André.

Une femme noble fait parfois preuve de courage face à la mort. Justin [14]. Dès qu'elle vit venir les soldats qui devaient la tuer, Olympias revêtit ses vêtements royaux et, accompagnée de deux servantes, s'avança à leur rencontre. A sa vue, les assassins furent frappés de stupeur devant sa majesté, et retrouvant en elle tant de noms de leurs rois, ils reculèrent. Enfin Cassandre envoya des hommes pour la tuer. Elle ne recula pas devant le glaive ni devant les blessures, elle ne cria pas à la façon des femmes, mais elle succomba à la mort à la façon des hommes courageux, pour la gloire de ses ancêtres, afin qu'Alexandre puisse se reconnaître même dans sa mère mourante.

Ceci vaut également pour courage.

Dans la vie comme dans la mort une femme doit sauvegarder sa vertu. Justin [15]. Olympias, frappée de l'épée et expirant, se contenait. On rapporte qu'elle couvrit ses jambes de ses cheveux et d'un vêtement afin que son corps ne montre rien d'indécent.

Pour ceci vaut également ce qui est dit de la reine de Navarre, Isabelle, fille de Saint Louis, roi de France. Elle, qui était jeune et belle, n'ôtait jamais sa chemise pour coucher avec son époux le roi Thibaut, lui aussi beau et jeune, et lui ne se couchait jamais sans chemise et sans chausses. Jamais une servante, si intime et privée qu'elle fût, ne la vit nue au-dessus de la cheville, que ce soit pour le bain, pour une lotion, ou pour quelque autre raison. Même mourante, elle enjoignit à ses servantes d'envelopper après sa mort son corps et chacun de ses membres de toile ; ainsi, lorsqu'on les couperait pour les faire bouillir, la toile serait coupée en même temps, et les découpeurs ne verraient aucun de ses membres nu.

Ceci vaut également pour honnêteté et reine.

Une femme doit avoir l'accord de son mari pour faire des dons importants. Voir ci-dessus le premier [*exemplum* de la rubrique] Épouse.

1. Thomas KAEPPELI : *op. cit.*, p. 130-131.
2. Accédie. Cf. Siegfried WENZEL : *The Sin of Sloth : Acedia in medieval though and literature*, Chapell Hill, University of North Carolina Press, 1967.
3. *Vies des Pères, Patrologie latine*, LXXIII, col. 873.
4. VALÈRE MAXIME : *Factorum et dictorum memorabilium Libri*, VIII, éd. C. Kempf, Leipzig, 1888, liv. IV, chap. III, 2.
5. VALÈRE MAXIME : *op. cit.*, liv. IX, chap. III, 4.
6. Paul OROSE : *Historiae*, liv. Ier, chap. V, dans *Patrologie latine*, XXXI, col. 701.
7. Humbert DE ROMANS : *Liber de dono timoris*, ms. lat. 15953, f° 201v ; ms. lat. 2584, f° 149v, Bibliothèque nationale, Paris.
8. *Vies des Pères, Patrologie latine*, LXXIII, col. 872.
9. PIERRE-ALPHONSE : *Disciplina clericalis*, éd. Alfons Hilka, Heidelberg, 1911, ex. IX, p. 15.

10. Pierre-Alphonse : *op. cit.*, ex. x, p. 15.

11. Pierre-Alphonse : *op. cit.*, ex. xiii, p. 18.

12. Pierre-Alphonse : *op. cit.*, ex. xiv, p. 20. Voir P. Toldo : *Dall'Alphabetum narrationum, Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. CXVII, 1906, p. 76.

13. *Vies des Pères, Patrologie latine*, LXXIII, col. 859.

14. Marcus Junianus Justinus : *Epitoma historiarum philippicarum Pompei Troji*, éd. Otto Seel post F. Ruehl, Leipzig, 1935, liv. XIV, chap. vi.

15. Marcus Junianus Justinus ; *op. cit.*, liv. XIV, chap. v (ex. de la reine Olympias).

2

Jean Gobi : *L'Échelle du ciel*

La Scala coeli *est l'œuvre majeure du dominicain Jean Gobi, qui l'a composée au couvent de Saint-Maximin en Provence entre 1322 et 1330, à l'époque où il y était lecteur.*

Elle se présente sous la forme d'une compilation de quelque 1 000 exempla, *dont la célébrité tient autant à son ancrage dans une tradition bien établie de l'*exemplum *qu'à des innovations originales dans son traitement et sa présentation. En effet, Jean Gobi puise abondamment dans un corpus de récits communs à tous les recueils précités, mais il les insère dans un réseau complexe de significations propre à déterminer très précisément l'interprétation « orthodoxe » du récit par les prédicateurs (futurs utilisateurs de la* Scala coeli) *et par les fidèles (futurs auditeurs de ces récits). Ce réseau sémantique s'appuie sur la distribution des* exempla *à l'intérieur de 122 rubriques morales ou théologiques classées dans l'ordre alphabétique, de Abstinence à Usure. Chaque rubrique est elle-même divisée en sous-rubriques destinées à éclairer tous les aspects de la notion mise en exergue. Ainsi chaque sous-rubrique commence-t-elle par une leçon morale ou théologique. Mais pour s'assurer de la coïncidence parfaite entre le récit et cette leçon, une sorte d'exégèse fait suite au récit ; elle met en relation chaque phase ou chaque détail du récit et le thème même de la sous-rubrique.*

Ce raffinement dans l'agencement et le contrôle de la

masse narrative des exempla *enlève beaucoup d'initiative au double public visé, mais il permet de présenter sous un jour nouveau les thèmes récurrents de la prédication au peuple.*

Nous avons privilégié un de ses leitmotive : la condamnation des plaisirs terrestres, qui se rattache à la longue tradition du contemptus mundi, *exprimée ici dans la rubrique Des Plaisirs*[1].

Marie-Anne Polo DE BEAULIEU.

1. Les textes traduits proviennent de l'édition incunable d'Ulm (1480), sauf le prologue reproduit d'après le manuscrit latin 3506BN Paris. La numérotation des *exempla* a été faite par nos soins tout au long de l'édition incunable d'Ulm.

Cette échelle du salut illustrant une édition incunable de la *Scala coeli* (Strasbourg, 1483) présente 9 degrés de bas en haut : la contrition, la confession, la pénitence, le refus des vices, la pratique des vertus, la fermeté devant les tentations, la pureté du cœur, la charité de Dieu, et enfin la contemplation. Les fidèles ayant gravi le 1[er] échelon sont les débutants, ceux qui ont atteint le 4[e] échelon sont les avancés, enfin ceux qui sont arrivés au 9[e] échelon sont les parfaits. Dans d'autres éditions incunables, à la place des illustrations nous avons deux mentions « ciel » et « terre » encadrant cette échelle du salut.



perfecti
Caritas · dei
Cordis · mūdicia
Virtutū · opacō
proficientes
Viciorū · detestacō
Satisfacō
Confessio

Prologue

Dans ce prologue, Jean Gobi expose le but, le plan et les sources de la Scala coeli. *Au cours de ce développement, il donne une sorte de mode d'emploi de l'*exemplum.

En effet, celui-ci n'est qu'un intermédiaire temporaire et imparfait entre l'homme et la lumière divine, qu'il ne sera donné de contempler directement qu'à un petit nombre d'élus par la vision béatifique.

... Comme, en effet, révérend Père, il nous est impossible d'appréhender la lumière divine si ce n'est sous le voile de l'image et de la forme tangible, comme saint Denis le montre dans le *Livre sur la hiérarchie angélique,* ici-bas la faible intelligence de notre esprit n'est pas touchée par une lumière aussi parfaite, si elle ne la regarde pas par le biais des images et des *exempla.* D'où, pour que le verbe unique né de Dieu élève vers le monde céleste ceux qui sont dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, il s'exprimera par des *exempla* et des paraboles, car ils émeuvent le plus fortement les auditeurs, ils sont écoutés avec le plus d'intérêt, sont retenus le plus fermement et élèvent le plus facilement l'esprit des soucis terrestres vers la vie éternelle, comme l'atteste Augustin.

Car, en vérité, l'esprit semble s'attacher aux réalités célestes quand il est charmé par les récits et les exemples des saints ; c'est pourquoi à la gloire et en l'honneur de Dieu tout-puissant et de la très Sainte Vierge sa mère, et de saint Dominique notre père et de la très sainte Marie Madeleine, j'ai composé cette *Scala coeli,* pour que grâce à

elle, de temps en temps, délaissant une préoccupation studieuse ou terrestre, nous gravissions ses degrés pour contempler quelque autre réalité éternelle. Les montants de cette échelle sont au nombre de deux, suivant les deux parties de cet ouvrage.

Le premier montant est la connaissance des réalités supérieures avec l'amour de celles-ci ; le second montant est la connaissance des réalités inférieures et passagères avec la crainte de celles-ci.

Par le premier montant, les péchés sont extirpés et les vertus cultivées, mais par le second montant s'enracinent rapidement dans l'esprit toutes les actions glorieuses accomplies depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, selon l'ordre chronologique et les sept états. Les degrés de cette échelle sont les divers thèmes qui y sont assemblés dans l'ordre alphabétique...

Donc, que votre bonté veuille bien considérer mon travail et cette courte compilation d'*exempla.* Et je vous supplie, ainsi que tout lecteur, de pardonner mon ignorance et de me faire participer aux biens spirituels, afin que, ayant achevé tout le travail entrepris par la charité fraternelle et le saint zèle, et pour l'honneur et la gloire de Dieu, et ayant accompli le pèlerinage de la vie présente, nous puissions atteindre le terme, la fin et la récompense de la félicité éternelle, dans laquelle nous contemplerons pour toujours, sans recours aux *exempla* mais dans une lumière resplendissante, la vérité éternelle, irréductible et infaillible, Jésus-Christ Notre-Seigneur, vivant et régnant avec le Père et l'Esprit-Saint pour les siècles des siècles. *Amen.*

Des plaisirs

Exemplum 424

Les plaisirs du monde et de la chair nous portent beaucoup de préjudices. Le premier est une aggravation des châtiments.

On lit dans le *Livre des Sept Dons du Saint-Esprit* qu'un jeune homme délicat et vivant dans les plaisirs entre dans l'ordre des Frères prêcheurs. Or, comme ses parents et amis tentent de le convaincre d'en sortir, car il ne pourrait pas en supporter les tâches, le jeune homme leur répond : « C'est justement pour cette raison que je suis entré dans les ordres, car je me savais délicat et incapable de supporter la moindre rigueur, et j'ai réalisé qu'en enfer il y a des châtiments bien plus rudes : un froid invincible, un feu inextinguible, de la vermine immortelle, une puanteur intolérable, une obscurité épaisse, une pluie de coups, l'affreuse vision des démons, la honte des pécheurs, le désespoir absolu ; et donc je préfère supporter les épreuves de l'ordre plutôt que celles-ci, qui sont si intenses qu'on ne peut les exprimer. »

Exemplum 425

De même, alors qu'un prédicateur prêchait contre les plaisirs et que le bouffon d'un prince se tenait sur la place durant le sermon, en présence des chevaliers et des barons ce dernier exposa cette parabole : « Tel que vous me voyez, je suis adonné aux vanités et aux plaisirs du monde, néanmoins la nuit, reposant dans un lit douillet, j'ai eu cette pensée dans mon cœur : Si l'on venait te ligoter dans ce lit pour vingt ans, n'abandonnerais-tu pas toutes les vanités et les plaisirs du monde pour être libéré ? Oui certainement. Alors que feras-tu du supplice éternel de l'enfer s'il t'arrive d'y être plongé ? Dans ce lieu où il n'est que larmes et grincements de dents, déchirement des langues, lamentations et désir de mourir, blasphèmes contre le nom du Créateur et une telle intensité dans la souffrance que le mouvement des pensées ne peut la concevoir. »

Exemplum 426

De même, un certain homme gros et gras se moquait d'un jeune homme tout maigre en lui disant : « Il semble que tu reviennes d'un séjour en enfer ! » Le jeune homme

lui répondit : « Seigneur, si j'ai l'air de quelqu'un revenant de l'enfer, vous qui êtes si gras, vous avez l'allure de quelqu'un y allant. En effet, la graisse et la mollesse de la chair nourrissent le feu de l'enfer, et vous y tomberez comme les aveugles dans l'abîme éternel. »

Exemplum 427

De même, un certain pécheur alla demander à un saint homme de lui donner une pénitence mais brève. Alors le saint homme dit à son serviteur : « Emmène-le dans la vallée voisine, et dis à la première personne que tu rencontreras de lui faire accomplir une courte pénitence, et ensuite tu reviendras sans tarder. » A peine accueilli par le gardien de cette vallée, il commence à crier lamentablement ment et il est aussitôt ramené à l'homme de Dieu. Comme le saint homme le congédiait pour qu'il y retourne, le pécheur dit : « Que l'on m'exempte de cette épreuve, car le gardien de la vallée m'a conduit dans un lieu de supplices affreux, et à sa vue je suis tombé comme mort de peur. Cependant, j'ai cru comprendre que ces sortes de châtiments par lesquels d'aucuns sont découpés, d'autres brûlés dans du plomb en ébullition, d'autres enserrés dans des chaînes de feu, sont infligés à cause de l'amour des plaisirs en ce monde, c'est pourquoi je veux les abandonner et faire pénitence avec toi. »

Exemplum 428

Le second préjudice est la punition des corps.

Pierre Damien rapporte qu'un certain duc avait une épouse si délicate qu'elle prenait des bains de rosée, se faisait servir ses repas avec des fourchettes d'or et se prélassait dans un lit très moelleux. Mais frappée par le jugement de Dieu, tout son corps se mit à exhaler une telle puanteur que personne ne pouvait la supporter, des vers innombrables grouillaient sur tout son corps, et il lui restait à peine encore une servante ; ainsi châtiée, elle mourut dans ce triste état.

Exemplum 429

De même, on lit dans le *Livre des Septs Dons du Saint-Esprit* qu'un certain évêque voulut consacrer une église dans laquelle était enterré un comte, qui avait mené une vie de plaisirs. On ouvrit son cercueil pour l'en extraire et on trouva deux crapauds d'une taille extraordinaire dévorant son visage, et un grouillement de vers et de serpents affreux dévorant avidement les yeux, la bouche et tout le cadavre. Alors le fils du comte apprenant cela vint sur place, et ayant vu la figure paternelle couverte de cette vermine variée et horrible, il s'écria : « Hélas, voici les compagnons que nourrissent nos plaisirs. Nous les couvrons de vêtements chamarrés, nous les installons dans des lits moelleux et des chambres décorées, et nous les faisons s'accroître par la variété de nos mets. Par conséquent, il vaut mieux les tuer pendant cette vie par la pénitence, les dépouiller par la pauvreté, les tourmenter par le jeûne, afin que, décimés par nos soins, ils n'accourent pas au moment de notre mort. » Alors, abandonnant le comté, il vint à Rome incognito dans les vêtements les plus vils pour y devenir charbonnier. Comme il avait révélé sa véritable identité à un cardinal, après qu'il eut reçu les derniers sacrements, à sa mort, toutes les cloches de Rome se mirent à sonner d'elles-mêmes.

Exemplum 430

Le troisième préjudice est l'irritation de Dieu.

On lit, dans le *Livre des Sept Dons du Saint-Esprit,* qu'un roi ayant un verger en confia la garde à un aveugle et à un paralytique. Comme le paralytique ne pouvait pas attraper les fruits des arbres, il demanda à l'aveugle de le porter, et ainsi ils partageraient les fruits cueillis. Ce dernier ayant accepté, il le souleva, et de cette manière ils firent des ravages dans les arbres. Sur ces entrefaites le roi vint visiter son verger, et voyant les arbres désolés, il demanda au paralytique qui avait fait cela. Celui-ci répondit : « Sei-

gneur, c'est l'aveugle, car moi je ne peux pas bouger. » Inversement, l'aveugle répliqua : « Au contraire, c'est le paralytique, car moi je ne peux pas voir. » Alors le roi, comprenant qu'ils avaient agi de concert, les fit exécuter tous les deux. Le roi représente Dieu, le verger est l'ensemble des vertus, des biens spirituels et des dons de Dieu, dans lequel il y a autant d'arbres que de créatures destinées au service de l'homme. Mais les gardiens de ce verger sont l'âme (qui est l'aveugle) et le corps (qui est le paralytique) ; l'âme porte le corps, mais le corps détruit l'ordre des plaisirs, et ainsi tous les deux reçoivent la damnation éternelle.

Exemplum 431

De même, on lit dans le *Livre des Septs Dons du Saint-Esprit* que deux frères, l'un avisé et l'autre insensé, cheminant dans des contrées lointaines, apprirent par des bergers qu'ils avaient le choix entre deux routes : l'une montagneuse mais sûre, l'autre plane mais infestée de voleurs. Or comme le sage avait choisi l'itinéraire difficile et le sot l'itinéraire facile et agréable, le sage se laissa convaincre par le sot de l'accompagner sur la route plane, sur laquelle ils sont bientôt capturés par des voleurs, blessés et dépouillés. Alors qu'on les conduisait à la mort, le sage dit au sot : « Sois maudit, car tu m'as entraîné dans cette voie ! » Et le fou lui répondit : « Maudit sois-tu, car tu m'as suivi alors que tu me savais insensé ! » Et alors, frappés par les voleurs, ils périrent tous deux.

Ces deux frères sont le corps et l'âme ; en effet, l'âme est comme le frère avisé, le corps comme le frère sot, et tous les deux sont en route vers leur patrie ou vers un pèlerinage éternel. Mais deux voies se présentent à eux, c'est-à-dire celle de la pénitence, de la pauvreté et de l'amour de Dieu, qui est la voie difficile, et la voie des plaisirs, des richesses et des biens matériels, qui est large, plane et infestée de brigands infernaux. Les bergers, c'est-à-dire les prélats et les prédicateurs, nous conseillent de prendre la première et

de se défier de la seconde. Alors l'âme, qui est le frère sage, choisit la pénitence. Le corps, qui est le frère insensé, fasciné par la beauté des ornements, par la vanité des joies terrestres et par les excès de la débauche, choisit la voie facile des plaisirs. C'est alors que grâce à ses affections et ses mouvements il attire l'âme pour qu'elle le suive, et quand ils se retrouvent privés de toutes les vertus, de tous les mérites des saints, de tous les suffrages de l'Église et qu'ils sont blessés par une infinité de péchés, alors qu'ils sont traînés au jugement divin, l'âme maudit le corps et le corps l'âme, et ainsi ensemble sont-ils condamnés à la damnation éternelle.

Exemplum 432

De même, un certain clerc, adonné à tous les vices de la chair et refusant de faire pénitence, une nuit eut une apparition du Christ dans l'état où il avait été crucifié. Il lui montra ses blessures sanglantes en disant : « O maudit, pourquoi ne regardes-tu pas toutes les blessures, le couronnement et le coup de lance que j'ai supportés pour tes péchés ? Pourquoi préfères-tu les ornements de ta tête à ma couronne d'épines ? Pourquoi préfères-tu tes vêtements à ma nudité ? Pourquoi écoutes-tu ces chants vains et ne prêtes-tu pas attention à mes gémissements et à mes larmes ? Pourquoi ne compares-tu pas tes chaussures à mes pieds percés de clous ? Pourquoi aussi augmentes-tu la boue jetée sur mon visage et ne daignes-tu pas la nettoyer ? Il est nécessaire que ceux qui s'attachent aux plaisirs et les préfèrent à mes souffrances soient privés des joies acquises par mes épreuves pour le genre humain, et soient conduits à la douleur éternelle. »

Exemplum 433

Le quatrième préjudice est l'accumulation de travaux. Jacques de Vitry raconte qu'un jour une puce et une fièvre se rencontrèrent, et comme chacune se plaignait, la

puce dit : « Je suis logée dans le lit d'une abbesse couvert de deux draps du plus beau blanc et d'un coussin moelleux, mais quand j'ai commencé à croquer ses chairs grasses elle s'est mise à crier, on a allumé la chandelle, on m'a poursuivie, si bel et si bien que je n'ai pas fermé l'œil de la nuit ! »

Alors la fièvre de raconter : « J'ai trouvé le pire des refuges, car je me suis installée avec une pauvre femme qui dès le milieu de la nuit se lève pour faire la lessive et préparer les étoffes à laver ; à l'aurore elle va à l'eau froide, bat le linge, ne prend même pas de nourriture, et c'est ainsi que je suis repartie épuisée par tout ce labeur. »

Alors la puce lui donna ce conseil : « Va donc chez mon abbesse et moi j'irai chez ta pauvre femme. »

Ce qu'elles firent, et se retrouvant le lendemain chacune fit l'éloge de sa nouvelle maîtresse.

Par ce récit nous voyons clairement que ceux qui ont le plus de plaisir vivent moins longtemps et sont plus souvent malades.

Exemplum 434

Le cinquième préjudice est la damnation finale.

Gallus raconte qu'une sorcière qui menait une vie de plaisirs grâce à ses sortilèges apprit un jour qu'elle allait bientôt mourir. Elle appela ses fils et leur dit : « Je vous conjure par les entrailles maternelles de coudre mon corps après ma mort dans un suaire en peau de cerf, et de l'enfermer dans un cercueil de pierre dont vous scellerez le couvercle avec du fer et du plomb et que vous entourerez de trois grosses chaînes de fer. Après trois jours faites chanter pour mon âme une messe, et si le quatrième jour je suis encore là, enterrez-moi. »

Quand tout cela fut fait, pendant les deux premières nuits des démons surgirent dans un grand fracas, et tournant autour du cercueil ils brisèrent deux chaînes, laissant la troisième intacte. Mais au cours de la troisième nuit, peu avant le chant du coq, une foule immense de démons

apparut dans un bruit fantastique, et il sembla que le temple dans lequel était placé le cercueil se soulevait de ses fondements. Alors un démon plus terrible encore que les autres s'approcha du sépulcre et s'écria : « Lève-toi, maudite, et reçois dans ton corps la malédiction éternelle, car ton corps et ton cœur tout entier ont été dédiés aux plaisirs, aux vanités, aux honneurs et aux péchés ! »

Celle-ci répondit de l'intérieur du cercueil : « Je ne peux pas, car je suis attachée. »

Alors ce démon brisa la chaîne et les liens comme autant de fétus de paille et la sortit du cercueil, la posa sur un cheval de feu, qui, aux yeux de tous, l'emporta en enfer.

Exemplum 435

Le sixième préjudice est la tromperie patente.

Valerius rapporte qu'un jeune homme poursuivi par une licorne tomba dans un gouffre, mais dans sa chute ses mains tendues agrippèrent un arbre dont le pied était rongé par deux rats, mais dont le sommet distillait un peu de miel. Comme il regardait en bas, il vit au fond de l'abîme quatre dragons prêts à le dévorer. Mais peu à peu ce jeune homme, trompé par la douceur du miel, oublia la férocité de la licorne, la prochaine chute de l'arbre et la voracité des dragons.

Spirituellement parlant, ce fuyard est l'homme, le gouffre est le monde, la licorne est la mort, l'arbre est la vie, les rats voraces le jour et la nuit, les quatre dragons les quatre éléments, mais le pire des dragons est le diable. Tous ces dangers sont méprisés à cause d'éphémères plaisirs terrestres.

Exemplum 436

De même, on lit dans le *Livre des Sept Dons du Saint-Esprit* qu'au cours d'un banquet organisé par un roi, un paysan se remplit le ventre d'eau fétide. Comme on lui demandait de s'arrêter, car on distribuait un très bon vin, il

refusa. Alors ce misérable est chassé par les autres invités à cause de sa puanteur.

Spirituellement parlant, ce roi est Dieu, ses invités se partagent en deux groupes : certains s'abstiennent des plaisirs et des vanités terrestres, et ceux-là sont rassasiés par le vin de la gloire éternelle, d'autres se remplissent la panse de l'eau fétide des plaisirs, et il est alors nécessaire de les chasser comme des malpropres de la cour de Dieu.

Exemplum 437

De même, une fable raconte qu'un cerf penché sur une source limpide, regardant son reflet dans l'eau, admirait beaucoup ses cornes pour leur beauté et méprisait ses jambes à cause de leur laideur.

Comme il s'attardait ainsi et prenait plaisir à contempler la beauté de ses cornes, un chasseur et ses chiens le surprirent et le poursuivirent. Le cerf se réfugia rapidement dans la forêt, mais en courant entre les arbres il prit ses cornes dans les branches. Alors le chasseur le saisit, et le cerf se dit amèrement : « Tu as aimé et loué tes cornes, instrument de ta mort, et tu as méprisé et vilipendé tes jambes qui t'ont souvent sauvé de la mort, il est donc juste que tu aies été capturé. »

Sur le plan spirituel, ce cerf est l'homme ou la femme, et ses jambes sont la pénitence et l'humilité. Que fait donc le misérable pécheur ? Il méprise l'humilité et la pénitence. De plus, si quelqu'un aime la pénitence, il est réputé le plus vil et le plus lâche de tous et devient objet de mépris pour les autres. Or le pécheur aime les cornes, c'est-à-dire les honneurs du monde, les plaisirs et les vanités, il y trouve joie et bonheur. Mais finalement survient la justice de Dieu, c'est-à-dire le chasseur, elle poursuit le pécheur avec ses chiens, c'est-à-dire les tribulations. Alors que le pécheur fuit et croit se sauver grâce aux jambes de la pénitence et de l'humilité, ses cornes sont prises dans les branches de l'affection des parents, et ainsi voyant approcher la mort éternelle, il s'écrie : « C'en est fini de moi, car j'ai

aimé ce qui m'apporte la mort et j'ai méprisé ce qui pouvait me donner la vie ! »

Exemplum 438

De même, une fable raconte qu'un noble avait un chien bon et fidèle qui gardait tous ses biens. Or un jour, comme le chien allait en promenade, il rencontra un loup famélique et malade, à qui il demanda : « Frère, pourquoi es-tu si maigre et tremblant ? » Alors le loup lui répondit : « Je passe mon temps à parcourir les forêts, contourner les montagnes, chercher de nouvelles ruses pour tromper les troupeaux de moutons, et je mange trop gloutonnement. Mais toi, dit le loup au chien, comment fais-tu pour être si gras ? » Le chien répondit : « Je reste à la maison, je protège avec le plus grand zèle mon maître, je lui suis fidèle, aussi me donne-t-il du pain, des os et de la viande qui me font vivre grassement. » Alors le loup lui demanda : « Puis-je devenir ton compagnon ? » Le chien répondit : « Bien sûr, si tu imites fidèlement mes faits et gestes. » Comme ils cheminaient ensemble, le loup aperçut sur le cou du chien une chaîne serties de pointes, et lui dit : « A quoi sert cette chaîne ? » Et le chien de lui répondre : « Elle me protège de mes ennemis. » Alors le loup répliqua : « Je préfère rester maigre et ne pas porter de chaîne, que d'être gras et en porter une ! » Alors, ayant quitté le chien, il tomba dans des pièges mortels.

Sur le plan spirituel, le maître est Dieu, le chien est le juste engraissé par les vertus, les grâces et les dons du Saint-Esprit. Le loup est le pécheur adonné aux corruptions, aux plaisirs et aux vanités du monde, qui apportent plus de tribulations et de peine que le service de Dieu. Il met en œuvre toute son intelligence, tout son talent et toute sa finesse pour tromper son prochain. Aussi quand il se retrouve privé de tous les biens spirituels veut-il suivre la route des justes. Mais quand il s'aperçoit que la chaîne de la parfaite obéissance à Dieu et de la tempérance est placée sur le cou de la raison du juste, incapable de supporter cette

contrainte, il poursuit à nouveau les plaisirs, par lesquels il est trompé et mené à la damnation éternelle.

La prédication est elle-même un objet de réflexion et de jugement dans la Scala coeli. *Jean Gobi lui consacre une rubrique entière (Du Prédicateur), et dans maints* exempla *des prédicateurs sont mis en scène. La spécificité de la prédication au peuple apparaît bien dans cet* exemplum *extrait de la rubrique Des Croisés, nº 405.*

De même, un certain légat accompagné d'une grande suite de clercs prêchait la croisade, et comme ni lui ni ses religieux n'obtenaient de résultat, il demanda s'il y avait là une personne capable de prêcher la parole de Dieu. Alors on lui présenta un prêtre peu instruit qui prêchait ses paroissiens avec les légendes des saints et qui était un prédicateur très populaire. Sollicité par le légat et contraint par la vertu de la sainte obéissance, il se leva violemment et, sans recours à l'autorité de l'Écriture sainte, il s'adressa ainsi au peuple : « Y a-t-il ici quelqu'un de mon village ? »

De nombreux fidèles se levèrent en disant : « Oui, messire, nous sommes de votre village. »

Alors le prêtre posa la question suivante : « Dites-moi quel est le travail le plus pénible, retourner les grains ou les battre ? » Ils répondirent : « Messire, battre les grains, car un homme retourne en une journée dix fois plus de grain qu'un homme n'en bat. » Alors le prêtre de dire : « En vérité, ces clercs possédant une profonde connaissance des Écritures saintes et une grande force vous ont battu pendant toute la journée au moyen des Saintes Écritures et de la parole de Dieu, et connaissant mon ignorance, ils m'ont choisi pour retourner le grain, car je ne sais pas le battre comme eux, et parce que retourner le grain consiste seule-

ment à séparer la paille du grain. C'est pourquoi je vous adjure, par la Passion du Christ et par le sang versé sur la croix pour vos péchés, de venir immédiatement prendre le signe de la croix si vous voulez reposer au paradis comme un froment élu dans le grenier de Dieu, et que les pailles s'éloignent, elles seront brûlées dans le feu éternel. »

IV

Au XIVe siècle : des moralisations à lire

1

Nicole Bozon : métaphores et moralités

*Le recueil d'*exempla *de Nicole Bozon, frère mineur, est écrit dans le français bien altéré de l'Angleterre du début du* XIVe *siècle. L'usage de cette langue ne doit pas faire croire à une entreprise de vulgarisation. Le déclin de l'anglo-saxon comme langue écrite, depuis la Conquête, a laissé au français le rôle de langue littéraire. On peut même, sans trop s'aventurer, supposer que les sermons contenant ces* exempla *furent prononcés en français, touchant ainsi un public — en particulier urbain — plus large que le latin.*

Le titre : Les Contes moralisés, *que lui ont donné les éditions modernes, est moins révélateur de son contenu que celui des manuscrits contemporains :* Metaphorae. *Ce dernier rendait, en effet, bien compte du fonctionnement principalement métaphorique de l'*exemplum *chez Nicole Bozon. Il commence, presque toujours, par une observation de type naturaliste — contenant cependant un embryon d'action — rapprochée par comparaison d'une attitude humaine préjudiciable au salut. Il arrive que Nicole Bozon en reste là, privilégiant souvent, s'émerveillant même de l'immense réservoir d'analogies que lui suggère l'histoire naturelle des* Bestiaires *et des recueils de* Propriétés des choses *où il puise. Parlant de l'animal pour traiter de l'homme, il met en pratique, après beaucoup d'autres, le passage du livre de Job qu'il cite dans son prologue : « Interroge les bêtes, elles t'instruiront, les oiseaux du ciel t'apprendront ; parle à la terre, elle t'instruira, et les pois-*

*sons de la mer te raconteront. » Mais le plus souvent, Nicole Bozon fait rebondir la comparaison en rapportant, pour confirmer la moralisation, l'*exemplum *proprement dit. Ce dernier est donc fermement annoncé, la moralisation en est donnée d'avance et non plus laissée à l'ingéniosité du prédicateur comme dans les recueils des siècles précédents. Il est appelé « ensample », « conte », « fable » quand il s'agit d'un récit animalier, sans que l'on percoive, entre les deux premiers termes du moins, de différences d'emploi.*

*Si l'encadrement de l'*exemplum *est rigoureux, le recueil n'obéit pas à une organisation perceptible. Il procède parfois par association, regroupant ce qui est illustré par un même animal, le cerf, ou par son ennemi, le chien, sans tenir clairement compte du contenu didactique. C'est sans doute à cette logique « au petit bonheur », ainsi qu'à son langage coloré que le recueil de Nicole Bozon doit sa vivacité.*

Yvonne RÉGIS-CAZAL.

Plusieurs personnes sont semblables aux rebelles qui en désobéissant à leur seigneur tombent à sa merci. A sa cour, là où ils auraient pu s'en sortir en payant un denier, ils en donnent quatre ou cinq et c'est de leur faute. Nous pouvons dès maintenant, par une courte pénitence offerte à Notre-Seigneur en ce monde, échapper, si nous le voulons, à un long châtiment dans l'autre monde. C'est pour cela que Notre-Seigneur dit : « Pour un jour de pénitence dans cette vie, je vous dispense d'un an dans l'autre. » Mais nous agissons comme jadis un fou :

Un roi accorda à son sergent de percevoir un denier de chaque homme qui passerait la porte de la cité, pourvu qu'il soit boiteux, bossu, teigneux ou encore borgne. Sur

ce, arriva un boiteux. « Voici venir un denier », dit le sergent.

« Payez maintenant ! dit-il.

— Non ! dit l'autre.

— Si ! » répondit le sergent.

Et ils luttèrent jusqu'à ce que le sergent fît glisser le capuchon du boiteux qui lui tombait sur les yeux, laissant voir qu'il était borgne.

« Alors, vous paierez deux deniers.

— Non ! dit l'autre.

— Si ! » répondit le sergent qui lui arracha son capuchon. Il apparut que l'homme était teigneux.

« Hé ! dit le sergent, auparavant, vous vous en seriez tiré avec deux deniers, mais maintenant vous en donnerez trois !

— Je ne paierai pas ! dit l'autre.

— Si ! » rétorqua le sergent qui lui enleva son manteau : il était bossu...

« Eh bien, dit le sergent, maintenant c'est quatre deniers. »

Contra penitentiam hic facere contempnentes

Plusours gentz sont semblables a wandelardz qe sont par lur trespaz en la merci lur seignour : en la cour la ou ils peussent eschaper par un dener donent quatre ou cynke après pur lour folie demeigne. Nous pussoms ore par court penance en ceste siecle vers nostre Seignour eschaper le longe peyne del autre siecle si nos voloms. Pur ço dit nostre Seignour : « Pur un jour de penance en ceste vie je vous relesse un an en l'autre. » Mès nous fesoms com jadis fist un fol.

Narratio ad idem

Un rey graunta a son sergeant de chescun homme qe fust clop o boceous ou teignous, ou qi out perdu le un eol, un dener, que vynt passant par my la porte de la citee. A ceo vynt un clochant. « Ci vient un dener, » dit le sergeant.

« Ore paiez, » dit il. « Non fray, » dit l'autre. /« Sy freez, » dyt il. E/ tant estriverent q'il gette le chaperon de ces eols, e dont ne out il fors un eol. Dit le sergeant : « Or paerez deus deners. — Non fray, » fet l'autre. /Sy freez, » fet il/. Le sergeant lui sake le chaperon, e donques appareut teignous. « Hey ! » dit le sergeant, « avant pussez aver eschapé pur deus deners, e ore vous paierez treis./ — Noun fray, » dyt l'autre. « Si freez, » fet il./ Le sergeant lui tolli le tabard, e donqe fust boceous. « Veire, » dist le sergeant, « ore paierez quatre. »

*L'*exemplum *de l'ermite et du coq, d'origine orientale, est bien représenté dans la littérature pieuse du Moyen Age. Le thème en est courant : le diable ne se signale pas aux hommes vertueux par un aspect repoussant mais, maître de l'illusion, il se déguise en saint homme. C'est même à son discours de puriste qu'on doit le reconnaître. Défenseur exalté du respect à la lettre de la règle monastique, le diable au Moyen Age est bon théologien. Cet* exemplum *illustre la méfiance que suscitent les raffinements mêmes de la théologie à partir du* XIIIe *siècle.*

Un moine de très sainte vie se retira, avec l'accord de son abbé, au désert, loin de tout chemin fréquenté par les hommes. Il vivait de racines, de plantes, et des fruits du désert. Il habitait un creux dans le rocher. Et il servait Dieu avec beaucoup de perfection et de dévotion. Pendant bien des années, il ne vit personne. Jaloux de sa sainte vie, le diable le tenta bien souvent, mais aucun artifice ne pouvait amener l'ermite à consentir à quelque péché. Jusqu'à ce qu'un jour, le diable vînt vers le saint homme, déguisé en ermite. A le voir, on aurait bien dit qu'il était entièrement préoccupé de choses spirituelles et de dévotion. Il dit qu'il demeurait depuis longtemps là, tout près, et qu'il était bien

étonné de ne l'avoir jamais vu. Il ajouta qu'il savait bien que Dieu approuvait leur mode de vie et que c'était pour cela qu'Il les faisait se rencontrer afin que chacun soit réconforté par l'autre. Il demanda au saint homme s'il observait toutes les règles de son ordre. L'autre répondit : « Oui », sauf qu'il ne se levait pas à minuit pour dire ses matines. « C'est, dit-il, parce que je n'ai pas d'horloge, ni de feu ni de chandelle. — Non ? dit l'autre, vous faites mal ! Je vous ferai avoir un coq qui chantera et vous réveillera aussitôt après minuit, et je vous donnerai un fusil et une pierre à feu ainsi que d'autres ustensiles avec lesquels vous attiserez le feu et vous ferez ce que vous dicte votre ordre. » Et ainsi fit-il...

Le coq chantait comme il devait, et le saint homme se reposait sans inquiétude jusqu'au chant du coq. Alors, il se levait et ensuite veillait toute la nuit en prières. Très vite, le coq s'abstint de chanter, et le saint homme resta couché jusqu'au lever du jour et ne put faire ses dévotions. Le mauvais ermite revint le voir et lui demanda comment cela allait : « Moi, je vais bien, dit l'autre, mais mon coq me trahit parfois. — Ah ! oui ? dit le Mauvais, je vais l'améliorer. » Et il porta un autre jour trois poules, auxquelles le coq aussitôt se joignit. Les poules pondirent, couvèrent et les œufs éclorent. Le bon ermite éprouva une grande pitié quand il vit que les poussins, les innocentes créatures, mouraient de faim. Alors, chaque jour, il alla fouiller la terre avec un bâton pour recueillir des vers qui soutiendraient leur vie. Le Mauvais survint et lui demanda comment cela se passait. « Très mal, dit l'autre, maintenant les poules ont des poussins et je suis bien trop occupé tout le jour à recueillir des vers pour leur subsistance et j'en délaisse mes prières et mes dévotions. — Vrai ! dit l'autre, ça va s'arranger et bientôt. » Et il revint un jour, amenant avec lui une fille jeune et blonde, pour servir le bon ermite tant qu'il se consacrait à sa dévotion. La fille lui fit manger le pain et boire le vin qu'elle avait apportés avec elle, tant et si bien que la chair qui était endormie en lui commença à reprendre vigueur et à se rebeller contre l'esprit. A

tel point que la fille, un jour, badina tant avec le bon ermite qu'il fut tout à fait sur le point de commettre le péché avec elle.

Mais Dieu le visita de Sa grâce jusqu'à ce qu'il se rende compte de son état et qu'il fasse sur lui le signe de la Sainte Croix et, aussitôt, s'évanouirent le faux ermite, la fille, le coq et les poules et tout ce dont le Mauvais avait pourvu le saint homme pour le tromper ; car c'étaient tous des esprits mauvais qui avaient pris ces formes. Le vieil homme se repentit de sa folie et il se donna tout entier à Dieu pour Le louer et Le servir. Il vécut dans le bien et mourut au service de Dieu tout-puissant, *cui sit honor et gloria in secula seculorum. Amen.*

L'histoire de la jeune fille qui cède aux avances d'un clerc par crainte d'être changée en chienne est d'origine indienne. Sa présence chez Nicole Bozon est intéressante dans la mesure où cet exemplum *montre qu'il faut parfois remettre en cause le statut d'autorité de celui qui raconte une histoire animalière. Le diable arrive à ses fins en frappant les esprits par une analogie frauduleuse.*

Le noble faucon qui monte si haut dans le ciel, comme le veut sa nature, descend souvent bien bas, victime de la ruse de l'oiseleur qui place une vieille colombe comme appeau devant son filet, et le faucon est trompé, fait prisonnier et tué. Il en va ainsi du Mauvais. Quand il aperçoit des jeunes femmes qui entreprennent la tâche si haute de se garder chastes, il met sous leurs yeux, en guise de leurre, une vieille colombe, une maquerelle par qui les jeunes filles sont bien souvent souillées.

C'est ce qui arriva jadis à une demoiselle qui aimait en dépit de tout la chasteté jusqu'au jour où un clerc qui

l'avait longtemps courtisée loua les services d'une diablesse. Elle fit jeûner une petite chienne pendant deux jours, puis elle lui donna à manger du pain et de la moutarde. Elle se rendit ensuite à la maison de cette jeune fille et s'assit près d'elle. Et lorsque la jeune fille demanda pourquoi la petite chienne larmoyait :

« Ah ! dit-elle, pour l'amour de Dieu, ne me parlez plus de cela ! »

Ce qui augmenta l'envie de savoir de la jeune fille. La diablesse en pleurant lui dit : « Cette chienne que vous voyez là, c'était ma belle-fille. Il arriva qu'un clerc se mit à l'aimer d'amour, il ne put arriver à ses fins et il mourut de son grand chagrin. Dieu en conçut un tel courroux contre ma fille qu'Il la changea en petite chienne. Et depuis, tous les jours elle pleure et pleure encore, comme vous pouvez le voir.

— Hélas ! dit la jeune fille, c'est que je suis dans le même cas. Par pur amour de la chasteté, j'ai refusé de faire la volonté d'un clerc. Que me conseillez-vous, maintenant, belle mère ? »

La méchante répond :

« Je vous conseille de lui faire dire bien vite que vous ferez en tout point sa volonté. »

C'est pour cela que Salomon dit : « J'ai trouvé des femmes plus amères que la mort. » Et c'est vrai, car la mort ne prend qu'une seule vie, mais par la maquerelle, ce sont les vies de trois âmes qui sont emportées à la fois : la sienne propre et celles des deux autres.

Quod virgines corrumpuntur per impudicarum consilium vetularum

Lui gentil faucon qe monte si haut par veie de nature sovent par deceyte descent mout en bas, car luy oysealloix qe la veot decevere si met un veux colombe devant sa rey, com un estale, par ont le faucon est deceü, pris, confundu. Auxint est del maufee : quant aperceyt les jeovenes fem-

mes empredre si haut chose a gardyr com est chastee, lut met un estal un veux columbe, une baudestrote par ont la juvencele est souvent encombrée.

Narratio ad idem

Auxint jadys de un dameiseile qe out mys tote sa entente de amer chastée, tant qe vynt une deablesse qe fust lowé par un clerk qe la out long tens daunyé ; si fist une kenette juner deus jours, e puis ly dona a manger payn e mustard ; si vynt a la mesoun cele juvencele e se sist près de lui. Et quant le juvencele enquist pur quoy la kenette lerma : « Ha » dist ele, « pur Deu mercy, ne parley mès de ceste matere vers moy ! » Dont l'autre fust plus entalentee de saver ke ceo fut, e la deablesse en plorant la dist : « Ceste lice qe ci veiez estoit ma bealle file, et avynt issi qe un clerk la ama par amur ; si ne pout espleyter, dont le clerk moreust de fyn deol. Dont Deux se corucea tant vers ma file qe la torna en un kenette, et touz jours lerma puis, e encore lerme com bien veiez. — « Allas ! » dist le juvencele, « jeo su ore en mesmes ceo cas : par fyn amur de chasteté jeo ay deveé une clerk sa volonté. Quoy est hore vostre conseile, bele mere ? » Respont la maluree : « Mon conseile est tiel qe tost lui mandez qe frez de totes partz sa volenté. » Pur ceo dist Salomon : « Jeo ay trové ascune femme plus ameyre qe la mort [1]. » Et vers est : « qar la mort ne prent fors une vie, mès par baudestrote sont occis treis a une foiz : sa alme e deus autres.

1. Eccl., VII, 26 : « Et j'ai trouvé plus amère que la mort la femme dont le cœur est un piège et un filet, et dont les mains sont des liens. » La citation complète montre que la comparaison entre la femme et le chasseur dans la Bible a pu influencer Nicole Bozon dans le choix de l'exemple animalier du faucon qui sert d'introduction et de caution « naturaliste » à ce conte.

*Le recueil de Nicole Bozon offre une part devenue prépondérante d'*exempla *qui ne se préoccupent plus tant de*

mener l'homme au salut que de stigmatiser un « caractère » ou un comportement responsables de maux sociaux. Cette laïcisation est à l'œuvre dans le commentaire de l'ange sur les trois folies.

*Ce détournement de l'*exemplum, *voire du sermon tout entier, est bien une réalité dans l'Angleterre du XIV*[e] *siècle puisqu'il inquiète le pouvoir royal. En 1382, Richard II demande aux officiers royaux d'arrêter les prêcheurs qui répandent « diverses matiers d'esclaundre, par discord et dissencione faire entre diverses estatz du roialme ».*

L'ail, c'est sa nature, fait autant de bien d'un côté qu'il fait de mal de l'autre. Il est bon pour la poitrine et mauvais pour la tête. Il chasse les vers et irrite l'estomac. Il réchauffe les frileux et rend malades les colériques. Il détruit la gale mais fortifie la maladie de la pierre. Il chasse le venin et rend fou furieux. Il nettoie les reins et aveugle les yeux. Il fait autant de bien d'un côté qu'il fait de mal de l'autre. Il en va ainsi de beaucoup. Toutes leurs bonnes actions, ils les détruisent par leurs péchés.

Un ange apparut, jadis, à un saint homme et lui dit :

« Venez voir trois exemples des folies que les gens font sur la terre. »

Et il lui montra un homme monté sur un grand cheval. Maintenant en travers du cou de sa monture une longue perche, il voulait entrer dans un palais et n'y arrivait pas.

Il lui montra un autre homme qui rassemblait un fardeau de bois à brûler qu'il entendait transporter. Voyant que c'était trop lourd, il rajoutait du bois et il parvenait encore moins à le soulever.

Puis l'ange montra la troisième folie pour laquelle je vous ai parlé de l'ail. Il lui fit voir un homme qui plantait des boutures d'une main et les arrachait de l'autre. Ce qui fit dire au saint homme :

« Maintenant, j'ai vu trois entreprises étonnantes qui ne

vont pas sans folie. Je voudrais bien savoir ce que cela signifie. »

L'ange répondit : « Le premier homme représente les grands seigneurs qui veulent, à toutes fins, faire passer leur volonté personnelle avant tout et ils s'imaginent entrer avec, dans le royaume de Dieu. Ils échouent, car il faut qu'ils abaissent cette volonté excessive pour servir Dieu. Le second désigne ceux qui mènent une mauvaise vie. Chaque jour, ils augmentent encore et encore leurs péchés et, plus ils en rajoutent, plus ils seront chargés de tourments. Le troisième homme représente ceux qui sont changeants dans le choix de leur chemin. Ils agissent tantôt bien, tantôt mal, tantôt ils prient Dieu, tantôt ils maudissent leur prochain. Un jour ils vont en pèlerinage, un autre jour, dans le but de nuire, ils donnent aux pauvres la menue monnaie et s'emparent méchamment des pièces d'argent. Un jour, ils renoncent à la cervoise et au vin, le lendemain ils sont ivres. Ils observent avec leurs femmes la continence du vendredi mais couchent avec leur voisine le samedi. C'est pour cela que Salomon dit : « Rien ne sert de faire le bien pour détruire sa bonne action par un péché. »

Quod multi sicut in uno proficiunt, versa vice

La nature del aille est tiel qe tant de bien fet en le un part, tant de mal fet de autre part. Il est bon pur le pis e mal pur la teste, bon encontre verms du cors e mal pur l'estomach ; il fet bien a frillous e fet mal a coleriks ; il destruit le royne e norrist la piere ; il enchace venym e amene frensye ; il nette les reyns e envogle les eols. Et tant com fet de bien en un part tant fet de mal en autre part. Ensynt va de plusours. Tant com font de bien de un part, destruient par peché del autre part. Un angele vynt jadis a une seinte homme, e lui dist : « Venetz veere treis foliez qe la gent font en terre. » Si lui monstra un homme haut montee, e sus le col le cheval tynt un longe / perche en travers, o laquele il vout entrer / un paleys, e ne pout. Il lui monstra un autre

homme qe fist un grand fees de busche quel il voleit porter, et ne peit, e si myst plus a ceo e donqe pout pirs porter. Puis lui monstra la tierce folie / pur quey jeo vus counte tut l'autre : il ly monstra / un home / qe / planta planceons del un meyn e les aracea del autre meyn. Dont dit le seint home : « Ore jeo ay veü treis merveillez qe ne son mye sanz folie ; volonters vodrey saver qe ceo signifie. » Le aungel dit : « Le primer signifie les grantz seignurs qe a totes fines volent aver lur volonté avant, et od tel volontee quident entrer le regne Dieux ; e faudrent, qar il lur covient abesser / a lur surfetouse volontez pur Deu servir. / L'autre signifie ceux qe sont en mal vie, e chescun jour enoyntent plus e plus ; et tant com plus mettent dez pechez, tant plus serront de peynez chargeez. Le tierce signifie ceux qe sont variablez en lur veiez : ore font bien, ore font mal, ore Dieux prient, or lur prosmez maudient ; un jour vont en pelerinage, un autre jour pur fere damage donnent les maillez a povre gent e pernent les mars malement ; desportent la cerveyse ou le vyn un jour, un autre jour sunt yvres ; desportent lur femmes par vendredi e pernent lur veysinez par samedi [1]. » Pur ceo dit Salomon : « Poy vaut de bien feare e par peché son bien desfere. »

1. Le vendredi, ainsi que le mercredi, sont jours de deuil dans le calendrier chrétien, et les pénitentiels du Moyen Age recommandent la continence aux époux. Mais la préparation hebdomadaire de la fête du dimanche ainsi que peut-être le souvenir du Christ mort dans son sépulcre impliquaient aussi la continence le samedi.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

2

Les *Gesta romanorum* : l'encyclopédisme édifiant

Les Gesta romanorum *offrent un corpus de récits très populaires au Moyen Age. Les « histoires romaines », qui ont donné son titre au recueil, n'en forment qu'une infime partie, n'en sont en fait que le prétexte et relèvent du cliché littéraire. En réalité, deux traits principaux permettent d'en déterminer le profil : d'une part, la thématique, riche, détaillée et nourrie aux sources du folklore inscrit ce recueil dans le champ romanesque ; d'autre part, l'usage de l'allégorie, parfois insérée dans le récit lui-même, souvent hyperbolique, longue ou inadéquate à ce même support narratif, n'a pu que rendre inopérant l'exercice des* Gesta *par les prédicateurs. Ainsi l'a d'ailleurs pressenti F. G. Tubach qui identifie les* Gesta romanorum « less as a source for use in sermons than as a general work for entertainment and edification [1] ». *Il n'en reste pas moins que ces récits pieux et moralisés figurent une des traditions parallèles les plus vivantes ; ils sont aussi des plus susceptibles d'avoir joué un rôle dans la dynamique d'élaboration et de transformation — altérations ou enrichissements — des* exempla *et de leurs usages.*

Les manuscrits (anonymes) des Gesta romanorum *sont au nombre de cent soixante-cinq. Le plupart sont des manuscrits latins (cent trente-huit), vingt-quatre sont allemands et trois sont anglais. Sept manuscrits latins datent du* XIV*e siècle (1377-1394) et les autres du* XV*e siècle (1414-1470)* [2]. *Quant à l'origine britannique ou allemande du*

recueil, les discussions d'experts n'ont donné lieu à aucun résultat décisif. Nous avons choisi de traduire des récits choisis dans l'édition Oesterley[3]*, car ils sont pour la plupart issus du* « Vülgartext », *c'est-à-dire des manuscrits latins les plus anciens. De plus, l'édition Oesterley comporte les moralisations qui ne peuvent être dissociées de leur récit originel*[4].

Catherine VELAY-VALLANTIN.

1. F. C. TUBACH : *Index exemplorum*, p. 522.
2. J. A. HERBERT : *Catalogue of romances in the department of manuscripts in the British Museum*, Londres, 1910, vol. III.
3. H. OESTERLEY : *Gesta romanorum*, Berlin, 1872.
4. Sur les *Gesta*, voir en dernier lieu R. SPRANDEL : « *Die Gesta romanorum als Quelle der spätmittelatterlichen Mentalitäten-Geschichte, Saeculum*, XXXIII, Heft 3-4, 1982.

CHAPITRE XII

Ce récit est une des versions du conte The Sinful Priest *(conte type 759 A)*[1] *; il est surtout répandu en Irlande et en Italie. Il existe une version indienne du* Mahābhārata *où le héros est soumis à l'épreuve de l'eau polluée par Krishna ; il refuse, dégoûté, et apprend alors qu'il a ainsi perdu l'occasion d'acquérir l'immortalité*[2].

De la luxure

Sous le règne d'Othon, vivait un prêtre luxurieux qui troublait plusieurs sujets, et nombreux étaient ceux qui

s'en scandalisaient. Ainsi, un de ses paroissiens ne voulait pas écouter la messe quand ce prêtre la célébrait. Un jour de fête, il se promenait tout seul dans un champ à l'heure de la messe et tout à coup il se mit à éprouver une soif inextinguible et déconcertante ; tant et si bien qu'il lui apparût que s'il ne l'étanchait pas immédiatement, il allait en mourir. Il parvint à un ruisseau d'eau pure, il y puisa et but largement. Mais plus il buvait, plus il avait soif. Il s'en étonna et se dit : « Il faut que je trouve la source de ce ruisseau pour y boire. » En chemin, un fort beau vieillard vint au-devant de lui et lui dit : « Mon ami, où vas-tu ? » L'autre répondit : « J'ai une telle soif que c'en est incroyable. J'ai trouvé un ruisseau où j'ai bu, mais plus je buvais et plus j'avais soif. Je cherche la source de ce ruisseau pour voir si je peux m'y désaltérer. » Le vieillard lui dit : « Si tu as soif comme tu le dis, voici la source d'où vient ce ruisseau ; mais dis-moi, pourquoi n'es-tu pas allé à l'église écouter la messe avec les autres chrétiens ? » Il lui répondit : « En fait, seigneur, notre curé mène une vie si exécrable que je ne crois pas que ce même homme puisse célébrer des messes pures et agréables à Dieu. — Si tu as soif comme tu le dis, dit alors le vieillard, voici la source d'où provient l'eau si douce du ruisseau, de ce ruisseau où tu as bu. » Il tourna les yeux et il vit un chien tout puant, avec la gueule grande ouverte, et c'était par cette gueule et à travers ces dents que jaillissait miraculeusement tout le flot de la source. Il avait examiné ce spectacle avec attention et l'esprit troublé, tout le corps tremblant, il s'effraya ; et pourtant il continuait à mourir de soif, mais il n'osait plus boire à cause de la puanteur. Remarquant cela : « Ne t'alarme pas d'avoir bu de cette eau, dit le vieillard, elle n'entraînera aucun malaise. » Alors il but jusqu'à étancher sa soif et dit : « O Seigneur, personne n'a jamais bu d'eau aussi douce. — Regarde, dit le vieillard, cette eau si douce qui provient de la gueule d'un chien puant n'est pourtant pas polluée ; sa couleur et sa saveur n'en ont pas été altérées. Mon ami, il en est de même pour la messe célébrée par un prêtre indigne ; ainsi, à quelque degré que te

déplaise la vie de tel ou tel prêtre, tu dois cependant écouter leur messe. » A ces mots, le vieillard disparut de sa vue ; l'autre révéla aux autres ce qu'il avait vu et désormais il écouta la messe avec dévotion et finit ses jours en paix.

Moralisation (résumé)

L'empereur est Notre-Seigneur Jésus-Christ ; le prêtre lubrique est le mauvais chrétien. Car de même que le prêtre doit garder les âmes, de même le chrétien doit veiller à ce que les vertus de l'âme reçues du baptême ne soient pas polluées. Cheminer par les champs, c'est cheminer par les royaumes jusqu'à ce que le chrétien parvienne à Jésus-Christ, ici figuré par le vieillard. C'est par les œuvres de miséricorde que le chrétien peut le rencontrer. Il faut boire au ruisseau, c'est-à-dire le baptême qui éteint seulement la soif du péché originel ; mais seule la source saura éteindre les autres péchés, car c'est Jésus-Christ lui-même. Le ruisseau de cette source sont les paroles de l'Écriture sainte qui jaillissent de la gueule du chien puant, c'est-à-dire le mauvais prêtre.

Chapitre XLV

Ce récit est une des versions médiévales du conte Shooting at the father's corpse test of paternity *(conte type 920 C). Ce thème se trouve aussi bien chez Étienne de Bourbon que dans la* Scala coeli, *dans des* exempla *espagnols que, plus tardivement, dans les* Nouvelles de Sens.

Seuls les bons entreront au royaume des cieux

Il était un roi très noble, riche et sage, qui avait une épouse tendrement aimée ; pourtant, oublieuse de cet

amour légitime, elle engendra trois fils qui n'étaient pas du roi, qui lui furent toujours rebelles et ne lui ressemblèrent en rien. Ensuite elle conçut de la semence du roi un quatrième fils dont elle accoucha et qu'elle nourrit. Et puis il advint que le roi mourut à la fin et au terme de ses jours, et que son corps fut mis en sépulture dans le tombeau royal. Après cette mort, les quatre fils commencèrent à se disputer le royaume. A la fin, ils tombèrent d'accord pour aller voir un vieux chevalier, secrétaire particulier du roi défunt, et de s'en remetttre purement et simplement à son jugement. Ainsi fut fait. Alors le chevalier, les ayant écoutés patiemment, leur dit : « Suivez mon conseil et vous vous en trouverez bien. Il vous faut retirer de son sarcophage le corps du roi défunt ; que chacun de vous prépare un arc et une flèche ; celui dont la flèche aura pénétré le plus profondément dans le corps prendra possession du royaume. » Le conseil leur plut. Ils déterrèrent le corps de leur père et l'attachèrent à un arbre. Le premier tira et blessa le roi à la main droite : de ce fait, il se proclama unique héritier du trône. Ensuite, le second tira et la flèche entra dans la bouche : il s'attribua alors l'héritage. Mais le troisième lui perça le cœur, ce dont il se prévalut pour s'estimer le plus sûr des héritiers, sans litige avec le reste des frères. Cependant, le quatrième, s'approchant du corps de son père, gémit et se lamenta et dit : « Hélas ! mon père, ton pauvre corps est bien blessé par tes fils ! A Dieu ne plaise que moi je frappe le corps de mon père, aussi bien mort que vivant ! » Pas plus tôt qu'on eut entendu ces paroles, le peuple comme les nobles du royaume reconnurent le jeune homme comme le véritable héritier et l'élirent à l'unanimité sur le trône du père.

Les trois autres furent privés de leur rang et de leurs richesses et furent bannis du royaume.

Moralisation (résumé)

Le roi sage et puissant est le roi des rois, le Dieu éternel ; il épousa la créature du genre humain, qui commettant

l'adultère avec des dieux étrangers, engendra trois mauvais fils : les païens, les Juifs et les hérétiques. Le premier fils frappe la main du roi, comme les païens qui refusent la doctrine du Christ, assis à la droite de Dieu. Le second le frappe à la bouche ainsi que les Juifs. Le troisième le frappe droit au cœur comme les hérétiques qui s'efforcent de diviser la foi des chrétiens. Le quatrième fils est le bon chrétien qui pleure ses péchés et ne veut offenser Dieu.

Chapitre LXXVI

Ce récit est la plus ancienne version occidentale du conte Les Trois Médecins *(conte type 660). Les folkloristes français de la fin du* XIX*e siècle ont répertorié une dizaine d'occurrences orales de ce conte. L'originalité de ces expressions orales réside dans le choix du personnage responsable de l'échange des yeux : il ne s'agit pas d'un des médecins comme ici mais d'une servante étourdie, ce qui amplifie le caractère lourdement facétieux du récit, plus édulcoré dans les* Gesta : *le médecin effectue ses prélèvements sur la servante ; aussi bien le greffé devient-il « bavard comme une femme ».*

Notons que l'emploi répété de l'onguent avant chaque opération n'est pas sans rappeler certaines pratiques magiques : ainsi, vers la moitié du XV*e siècle, les sorcières espagnoles s'enduisaient, dit-on, d'onguent et tombaient dans un sommeil profond qui les rendaient insensibles au feu comme aux blessures* [3].

De la concorde

Deux médecins, imbus de toute leur science, vivaient dans la même cité. Ils guérissaient si bien n'importe quelle

maladie que le peuple ignorait lequel des deux était le meilleur. Quelque temps après, c'est entre eux deux que la rivalité éclata et qu'ils se posèrent cette question. L'un dit à l'autre : « Mon ami, la discorde, l'envie et la rivalité ne doivent pas intervenir entre nous. Pour déterminer lequel de nous deux est le médecin le plus accompli, faisons une expérience : celui de nous deux qui la manquera servira l'autre. — Dis-moi, répliqua le second, quelle est cette expérience ? — Je vais t'arracher les deux yeux sans t'incommoder pour autant, expliqua le médecin, et je les poserai sur la table. Et quand tu le voudras, je te les remettrai sans aucune lésion. Si tu parviens à la même opération avec moi, nous serons alors tous les deux égaux et n'importe lequel des deux entretiendra l'autre comme son frère ; mais si l'un échoue, il deviendra le serviteur de l'autre. » Le second médecin approuva tout à fait et dit que cette solution lui plaisait. Celui qui avait proposé l'expérience prit ses instruments et enduisit d'un onguent précieux l'intérieur et l'extérieur de l'œil, puis il arracha les yeux de son collègue et les posa sur la table. « Mon ami, dit-il, comment te trouves-tu ? » Et l'autre : « Tout ce que je sais, c'est que je ne vois rien parce que je suis privé de mes yeux et cependant, je ne ressens aucune douleur. Toutefois, je voudrais bien que tu me les restitues comme tu l'as promis. — Volontiers, je vais essayer », répondit le premier. Et après avoir enduit les yeux d'onguent comme la première fois, il les replaça dans les orbites. « Mon ami, dit-il, comment te sens-tu maintenant ? — Très bien, répondit l'autre, parce que je ne ressens aucun mal de l'extraction. — Eh bien, à toi, maintenant. » Le second médecin s'apprêta. Il prit ses instruments et prépara aussi son onguent, puis il enduisit l'intérieur et l'extérieur des yeux qu'il arracha et qu'il posa sur la table. « Mon ami, dit-il, comment te sens-tu ? » Et l'autre : « J'ai l'impression d'avoir perdu les yeux et je ne ressens aucune douleur, mais je préférerais les récupérer. » Alors que son collègue préparait ses instruments, un corbeau entra par la fenêtre dans la chambre, se saisit d'un œil et s'envola. Le médecin

en fut tout triste et se dit : « Si je ne peux pas lui remettre ses yeux en place, je serai le serviteur de mon collègue. » Il vit alors une chèvre qui passait dehors, il lui arracha un œil et le greffa à la place de l'autre. Sitôt fait, il lui dit : « Mon ami, que t'apparaît-il ? » Et l'autre : « Je n'ai ressenti aucun mal à l'extraction comme à la remise des yeux, mais un de mes yeux regarde toujours vers la crête des arbres. — C'est là un effet de la perfection de ma médecine, répondit le médecin, mais nous sommes tous deux égaux, la rivalité ne peut nous séparer. » Et ils vécurent depuis ce temps en bonne amitié.

Moralisation

Mes frères, nous devons comprendre que ces deux médecins sont l'ancienne et la nouvelle Loi, qui veillaient toutes les deux au salut de l'âme. La rivalité existe encore jusqu'à présent entre les chrétiens et les Juifs pour prouver la vérité : quelle Loi est la meilleure et la plus accomplie ? Un des médecins a extrait les yeux de l'autre, c'est-à-dire : Dieu a extrait beaucoup de choses de l'ancienne Loi, comme les dix commandements ; ainsi le Sauveur dit : Je ne suis pas venu abolir la Loi, mais l'accomplir ; mais pour qui tend à voir Dieu, il convient de recourir à la nouvelle Loi et de se vêtir de la tunique du baptême. Le corbeau est venu et a volé un des yeux des Juifs, de telle sorte qu'ils ne peuvent voir la vérité, et en lieu et place mis l'œil d'une chèvre, à savoir les cérémonies dont ils usent, et par lesquelles ils croient voir Dieu ; en fait, ils iront dans les ténèbres extérieures, où ce ne sera que pleurs et grincements de dents.

Chapitre CII

Ce texte est un des plus riches des Gesta. *Le conflit entre le « clerc nécromancien » et le « maître expérimenté » figure*

la lutte entre deux formes de rites magiques concurrents, aux terrains d'exercice bien différenciés. Le premier rite magique auquel le clerc fait appel, la figure de cire, relève de ce que J. G. Frazer appelle la « magie homéopathique ou imitative » : « L'application la plus familière de l'idée que tout semblable appelle le semblable se trouve sans doute dans les tentatives faites universellement, et dans tous les temps, afin de blesser ou de détruire un ennemi en blessant ou en détruisant son effigie[4]*. » Un des avantages de la magie homéopathique est de permettre un traitement curatif sur la personne même du guérisseur. Mais lorsque les choses tournent mal, c'est bien de cette implication personnelle que meurt ici le clerc. Le rite, plus distancié, auquel se livre le maître — Virgile dans d'autres versions — évoque le bain de purification : comme dans le « bain d'emportement » analysé par M. Mauss*[5]*, l'immersion est complète de manière à perdre tout caractère dangereux et à expier les fautes passées. Le bain joue alors le rôle d'une purification initiatoire comme le baptême, ce qui permettra plus tard au chevalier de commencer une nouvelle vie. Mais bien avant cette fonction symbolique, l'immersion aura permis l'effacement physique du chevalier, en somme son passage dans un monde parallèle. C'est ce qu'illustrent certains récits du conte* Le Voyage dans l'autre monde *(conte type 470), où le héros réalise une autre vie durant le court instant de son immersion sous l'eau.*

Des transgressions et des blessures de l'âme

Sous le règne de Titus, vivait un chevalier généreux et fort dévot, dont l'épouse, très belle, pratiquait l'adultère et persistait dans ce déshonneur. Le chevalier en était très triste et il résolut d'aller en Terre sainte ; il dit alors à son épouse : « Ma chérie, je vais en Terre sainte, et je vous laisse à votre discrétion. » Pas plus tôt qu'il fut parti en

voyage, la dame tomba amoureuse d'un clerc nécromancien et coucha avec lui. Une fois, alors qu'ils étaient au lit, la dame lui dit : « Si tu voulais faire quelque chose pour moi, tu pourrais m'avoir comme épouse. — Que puis-je faire pour te faire plaisir, demanda-t-il, en quoi puis-je te servir ? » Elle répondit : « Mon mari est parti pour la Terre sainte et il ne m'aime que fort peu ; si par ton art tu pouvais l'occire, tout ce que je possède serait à toi. » Le clerc répondit : « J'accepte, à la condition que tu m'épouses. » La dame le lui promit fermement. Le clerc fabriqua alors une image au nom du chevalier et la fixa au mur devant lui. Pendant ce temps-là, au même moment, à Rome, le chevalier traversait la grande rue ; un maître expérimenté le croisa et se retourna pour le regarder de près. « Mon ami, lui dit-il, j'ai un secret à te dire. » Le chevalier lui répondit : « Maître, dites ce qui vous plaît. » Alors le maître lui dit : « Si tu ne suis pas mon conseil, tu es aujourd'hui le fils de la mort, car ton épouse est une putain et elle a réglé le moment de ta mort. » Le chevalier, entendant qu'il disait vrai de son épouse, lui fit confiance, le crut et dit : « O bon maître, sauve-moi la vie et je t'en récompenserai dignement. » Le maître lui dit : « Volontiers, si tu fais ce que je te dis. » Le chevalier acquiesça ; le maître fit alors préparer un bain et demanda au chevalier de se dévêtir et d'y entrer ; ensuite, il lui remit un miroir poli et lui dit : « Regarde attentivement dans ce miroir et tu verras des merveilles. » Ainsi fit le chevalier, et pendant ce temps, près de lui, le maître lisait dans un livre. « Dis-moi, que vois-tu ? lui dit-il. — Un clerc en ma maison, répondit le chevalier ; il a planté dans le mur une image de cire à ma ressemblance. » Le maître dit : « Et maintenant, que vois-tu ? » Et l'autre : « Il prend un arc, y place une flèche acérée et vise l'image. » Le maître dit : « Si tu tiens à la vie, au moment même où tu discerneras la flèche voler vers l'image, glisse-toi entièrement dans l'eau jusqu'à ce que je te dise d'en sortir. » Ainsi, dès que le chevalier vit la flèche voler, il se plongea tout entier dans l'eau. Ceci fait, le maître dit : « Lève la tête et regarde dans le miroir. Qu'y vois-

tu maintenant ? » Et l'autre : « L'image n'a pas été transpercée, mais c'est à côté que la flèche s'est plantée ; le clerc en est fort contrarié. » Le maître dit : « Regarde maintenant dans le miroir, que fait-il ? » Et l'autre : « Il se rapproche de l'image et réajuste une autre flèche à son arc. » Le maître dit : « Si tu tiens à la vie, recommence à plonger. » Et le chevalier s'immergea à nouveau dans l'eau lorsqu'il vit dans le miroir le clerc tendre son arc. Puis, sur l'ordre du maître, il regarda encore dans le miroir et lui dit : « Le clerc se lamente de n'avoir pu transpercer l'image et il dit à mon épouse que s'il ne peut la frapper la troisième fois, c'est sa propre vie qu'il perdra. Maintenant, il s'approche de si près que je serais fort surpris qu'il la manque. » Le maître dit : « Si tu tiens à la vie, fais maintenant attention, plonge dès que tu le verras tendre son arc et ce, jusqu'à ce que je te dise de sortir de l'eau. » Le chevalier regardait toujours dans le miroir, et dès qu'il vit le clerc tendre son arc, il s'immergea jusqu'à ce que le maître lui dise : « Relève-toi prestement et regarde dans le miroir. » Le chevalier se mit à rire à ce qu'il vit. Le maître lui dit : « Mon ami, dis-moi, pourquoi ris-tu ? » Et l'autre : « Je vois distinctement que le clerc a manqué l'image et que la flèche a rebondi pour le frapper au poumon et à l'estomac, et qu'il en est mort. Mon épouse a creusé une fosse sous le lit et c'est là qu'elle l'a enseveli. » Le maître dit : « Lève-toi maintenant rapidement, habille-toi et prie Dieu pour moi. » Le chevalier lui rendit grâce de lui avoir sauvé la vie, et accomplit son pèlerinage en Terre sainte. A son retour chez lui, son épouse vint à sa rencontre et le reçut avec plaisir. Le chevalier ne laissa rien paraître pendant plusieurs jours ; enfin, il envoya chercher les parents de son épouse et leur dit : « Mes amis, voici pourquoi je vous ai envoyé chercher : cette femme, votre fille et mon épouse, a commis l'adultère, et ce qui est plus grave, elle a ourdi un crime contre moi. » La dame se disculpa par un serment. Alors le chevalier raconta toute l'histoire du clerc, du début jusqu'à la fin. « Si vous ne me croyez pas, venez et regardez où le clerc est enterré. » Il les conduisit dans sa

chambre, et ils trouvèrent le corps sous le lit. On appela un juge, et il condamna la dame à être brûlée ; ainsi fut fait, et ses cendres furent dispersées. Ensuite, le chevalier épousa une jeune fille belle et vierge dont il eut beaucoup d'enfants, et il finit sa vie en paix.

Moralisation (résumé)

L'empereur est Notre-Seigneur Jésus-Christ ; le chevalier est l'homme ; la femme est la chair qui commet l'adultère par le péché mortel. L'homme doit aller en la terre sainte du paradis grâce à ses œuvres méritoires ; en chemin, il doit rencontrer le maître expérimenté, c'est-à-dire le confesseur qui doit l'informer de sa vie spirituelle. Le clerc nécromancien est le diable qui tient l'homme en son pouvoir par les voluptés charnelles. Il fabrique une image, c'est-à-dire l'âme par orgueil humain et vanité. L'arc, c'est le monde, qui a deux cornes : orgueil de vie, puis concupiscence des yeux. La flèche, c'est l'orgueil qui s'est retourné contre Lucifer. Que faut-il faire pour éviter que le diable ne nous tue ? Nous devons entrer au bain de vraie et pure confession, qui nous lavera de toute souillure ; mais il faut tenir le miroir de l'Écriture sainte, écouter les prédications et faire des lectures salutaires. Lorsque le diable sera vaincu, brûle les péchés et la chair au feu de la pénitence. La chair sera alors purgée de tous les vices.

1. Antti AARNE et Stith THOMPSON : *The Types of the Folktale. A classification and bibliography*, Helsinki, 1961.
2. *The Mahâbhârata, an epic poem, written by the celebrated veda Vyãsa Rishi*, Calcutta, 1834-1839, 4 vol., in-4°.
3. Carlo GINZBURG : *Les Batailles nocturnes*, Paris, Flammarion, 1984, p. 34-39 (1re édition : Turin, 1966).
4. J. G. FRAZER : *Le Rameau d'or*, Paris, Laffont, 1981, t. Ier, p. 43.
5. M. MAUSS : *Œuvres*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, t. Ier, p. 253.

3

Le Comte Lucanor : de l'*exemplum* au conte

Fils de l'infant Don Manuel et petit-fils du roi saint Ferdinand III de Castille et de Léon, Don Juan Manuel (1282-1349) fut un grand seigneur, un politique avisé, un guerrier redoutable. Ce fut aussi un écrivain talentueux et fécond. Outre Le Comte Lucanor, *il a laissé le* Livre des conditions humaines (Libro de los estados), *le* Livre des enseignements et des conseils (Libro de los castigos o consejos) *et* Des sortes d'amour (De las maneras de amor).

Le Livre des exemples du comte Lucanor et de Patronio, *écrit entre 1328 et 1335, fut publié par Argote de Molina en 1575 sous le titre* El Conde Lucanor. *L'ouvrage se divise en cinquante et un chapitres ou « exemples ». Le schéma en est simple : Lucanor expose à Patronio un « cas » qui l'embarrasse. Le conseiller répond en développant un exemple et en dégage une règle applicable au cas qui lui est soumis comme à tous ceux qui lui sont réductibles.*

Les exemples cités sont variés : ils ont tantôt une origine littéraire orientale, tantôt la tradition orale populaire, tantôt l'histoire légendaire de l'Espagne, les souvenirs des Croisades ou de la lutte contre les Maures... L'Exemple XI, que nous avons retenu, est un récit curieux : il faut certainement en chercher l'origine dans la légende arabe du magicien Schahabedin, qui demande au sultan de plonger la tête dans l'eau et lui fait ainsi vivre sept années d'épreuves en une fraction de seconde ; il s'apparente par ailleurs à un conte populaire européen, le type AT 555 des folkloristes, dans

lequel un miséreux, abusant de la faveur d'un être surnaturel, obtient la satisfaction d'ambitions sans cesse croissantes et de moins en moins raisonnables jusqu'à ce que son bienfaiteur, excédé par l'outrecuidance d'une dernière requête, le replonge subitement dans sa misère initiale.

*Il n'est pas impossible que l'Exemple XI représente, dans l'évolution du thème, un maillon intermédiaire entre Schahabedin et le conte type AT 555 : il fournirait en cela une illustration supplémentaire du rôle joué par l'Espagne médiévale, surtout grâce aux Arabes et aux Juifs, dans la transmission à l'Occident des traditions orientales. Ce problème de filiation mis à part, l'*Aventure d'un doyen de Saint-Jacques avec Don Yllan, le grand maître de Tolède *présente, dans l'agencement de l'intrigue, dans la conduite du récit et dans son usage didactique, des traits originaux qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.*

Une bibliographie commentée concernant notre exemplum *a été publiée par Daniel* DEVOTO *dans son* Introduccion al estudio de Don Juan Manuel y en particular de El Conde Lucanor : una bibliografia *(Madrid, 1971, p. 382-393).*

Claude BREMOND.

EXEMPLE XI

Aventure d'un doyen de Saint-Jacques avec Don Yllan, le grand maître de Tolède

Un autre jour, le comte Lucanor s'entretenait avec Patronio, son conseiller, et lui exposait son problème en ces termes :

« Patronio, un homme vint me demander mon aide en

une affaire où il avait besoin de moi, et il me promit de faire pour moi toute chose qui pourrait m'apporter honneur et profit. Pour moi, je commençai à l'aider autant que je le pus en cette affaire. Mais avant que le cas ne soit réglé, et tandis que cet homme croyait que le règlement de son cas était chose faite, une occasion se présenta dans laquelle il convenait qu'il intervînt pour moi. Je lui demandai d'intervenir, et il me fournit une excuse. Ensuite se présenta un autre service qu'il pouvait me rendre, et il me fournit une autre excuse. Et il agit ainsi en tout ce que je lui demandai de faire pour moi. Mais cette affaire pour laquelle il m'a sollicité, elle n'est pas encore réglée, et elle ne se réglera que si je le veux bien. Et à cause de la confiance que j'ai en vous et en votre jugement, je vous demande de me conseiller sur ce que je dois faire en cette circonstance.

— Seigneur comte, dit Patronio, pour qu'en cette circonstance vous fassiez ce que vous devez, je voudrais beaucoup que vous appreniez ce qui advint à un doyen de Saint-Jacques avec Don Yllan, le grand maître qui demeurait à Tolède. »

Le comte lui demanda ce qui s'était passé.

« Seigneur comte, dit Patronio, à Saint-Jacques vivait un doyen qui avait un grand désir d'apprendre l'art de la nécromancie. Il entendit dire que Don Yllan de Tolède en savait plus qu'aucun homme qui fût au monde en ce temps-là. Il se rendit donc à Tolède pour apprendre cette science. Le jour où il arriva à Tolède, il alla tout droit à la maison de Don Yllan et le trouva en train de lire dans une maison située très à l'écart. Sitôt qu'il vint à lui, Don Yllan le reçut très bien et lui dit qu'il ne voulait rien entendre de l'affaire pour laquelle le doyen était venu avant qu'il ne l'eût fait manger. Il s'empressa à le servir, lui fit donner de très bonnes chambres et tout ce dont il avait besoin, et il l'assura du grand plaisir que lui causait sa visite.

« Quand ils eurent mangé, le doyen le prit à part et lui dit la raison pour laquelle il était venu le voir. Il le pria avec beaucoup d'insistance de lui révéler cette science, à cause

du grand désir qu'il avait de l'apprendre. Don Yllan objecta qu'il était doyen, homme de grande condition et susceptible d'accéder à une situation élevée, et que les hommes qui occupent une situation élevée, dès lors que tout est soumis à leur volonté, s'empressent d'oublier ce que les autres ont fait pour eux ; si bien que Don Yllan avait lieu de craindre que son hôte, dès qu'il aurait appris de lui ce qu'il voulait savoir, ne lui fasse pas autant de bien qu'il lui en promettait. Sur quoi le doyen renouvela ses promesses et l'assura que, quel que soit le bien qu'il pourrait acquérir, il n'en disposerait que selon les ordres de Don Yllan.

« Ils continuèrent à converser ainsi après le dîner jusqu'à l'heure du souper. Quand ils se furent bien accordés sur l'objet de leur litige, Don Yllan dit au doyen que cette science ne pouvait s'apprendre qu'en un lieu très écarté et que, sans plus attendre, il voulait ce soir même lui montrer le lieu où ils demeureraient jusqu'à ce que le doyen eût appris ce qu'il voulait savoir. Il le prit par la main et le conduisit à une chambre. Et, tandis qu'ils se séparaient du reste de la compagnie, il appela une servante de sa maison et lui enjoignit de tenir des perdrix prêtes pour le souper du soir, mais d'attendre pour les mettre à rôtir qu'il lui en ait donné l'ordre. Sur ces mots, il appela le doyen. Tous deux s'engagèrent dans un escalier de pierre fort bien construit, et le descendirent pendant un temps très long, si bien qu'il semblait qu'ils fussent parvenus à une profondeur telle que le Tage leur passait sur la tête. Lorsqu'ils furent en bas de l'escalier, ils trouvèrent un très bon logement contenant une pièce bien aménagée où se trouvaient les livres à lire et le cabinet où ils devaient s'installer.

« Dès qu'ils y furent installés, ils se mirent à examiner par quels livres il leur fallait commencer. Sur ces entrefaites, deux hommes entrèrent par la porte et remirent au doyen une lettre que lui envoyait l'archevêque, son oncle, pour lui faire savoir qu'il était très malade et pour le prier, s'il voulait le voir vivant, de se rendre aussitôt près de lui. Le doyen fut très affecté de cette nouvelle, à la fois à cause

de la maladie de son oncle et à cause de la répugnance qu'il avait d'interrompre l'étude commencée. Pour finir, il décida de ne pas interrompre si tôt son étude. Il écrivit une lettre de réponse et l'envoya à son oncle l'archevêque.

« Trois ou quatre jours plus tard, d'autres hommes de pied entrèrent et remirent au doyen d'autres lettres lui annonçant que l'archevêque était mort, que tous les dignitaires de l'église étaient réunis pour élire son successeur et qu'il y avait lieu d'espérer que, par la grâce de Dieu, le doyen serait élu ; pour cette raison, il n'était pas opportun qu'il se donne la peine de venir à l'église, car il valait mieux pour son élection qu'il se trouve en n'importe quel autre lieu que dans l'église.

« Sept ou huit jours plus tard, se présentèrent deux écuyers très bien vêtus et en très bel appareil. Quand ils furent devant le doyen, ils lui baisèrent la main et lui montrèrent une lettre aux termes de laquelle il venait d'être élu archevêque. Quand Don Yllan eut entendu cela, il alla au nouvel élu et lui dit qu'il rendait grâce à Dieu de ce que ces bonnes nouvelles lui soient parvenues dans sa maison ; et puisque Dieu faisait tant de bien à son hôte, il lui demandait en grâce de donner à son fils la charge de doyen qui se trouvait vacante. Le nouvel élu répondit qu'il lui demandait de bien vouloir consentir à ce que la charge de doyen échût à un frère qu'il avait ; il ajouta qu'il ferait tant de bien à Don Yllan que celui-ci serait largement payé, et il le pria de l'accompagner à Saint-Jacques et d'amener son fils avec lui.

« Don Yllan donna son consentement. Ils allèrent à Saint-Jacques. Quand ils y arrivèrent, ils furent très bien reçus et couverts d'honneurs. Ils y demeurèrent quelque temps, puis un jour arrivèrent des envoyés du pape qui remirent à l'archevêque une lettre lui conférant l'évêché de Toulouse, et lui conférant en outre la grâce de donner l'archevêché à qui il lui plairait. Quand Don Yllan entendit cela, il lui rappela très instamment leurs conventions, et lui demanda en grâce de le donner à son fils. Mais l'archevêque lui demanda d'accepter que la charge échût à un oncle

qu'il avait, frère de son père. Don Yllan dit qu'il voyait clairement que son interlocuteur lui faisait un grand tort, mais qu'il y consentait, sous condition d'être assuré d'obtenir une réparation ultérieure. L'archevêque lui promit de toutes les manières qu'il en serait ainsi, et il lui demanda de l'accompagner à Toulouse et d'amener son fils avec lui.

« Quand ils arrivèrent à Toulouse, ils furent très bien reçus des comtes et de tous les hommes de bien de ce pays. Ils y demeurèrent environ deux ans, puis arrivèrent un jour des envoyés du pape avec une lettre aux termes de laquelle le pape le faisait cardinal et lui laissait en grâce le soin de donner l'évêché de Toulouse à qui il lui plairait. Alors Don Yllan alla le trouver et lui dit qu'après avoir tant de fois trahi la confiance qu'il lui avait accordée, il ne serait plus de saison de donner une quelconque excuse pour priver son fils de cette dignité. Le cardinal lui demanda pourtant de consentir à ce qu'elle échût à un oncle qu'il avait, frère de sa mère, qui était un vieil homme de bien ; mais il le priait aussi, puisqu'il était maintenant cardinal, de l'accompagner à la cour, où il aurait largement de quoi le combler. Don Yllan se plaignit amèrement. Il se plia pourtant à la volonté du cardinal et l'accompagna à la cour.

« Quand ils arrivèrent, ils furent très bien reçus des cardinaux et de toute la cour, et ils y demeurèrent longtemps. Don Yllan pressait chaque jour le cardinal d'accorder quelque grâce à son fils, et le cardinal avait toujours une excuse prête. Tandis qu'ils étaient ainsi à la cour, le pape mourut. Tous les cardinaux élurent notre cardinal comme pape. Alors Don Yllan alla le trouver et lui dit qu'il n'avait plus d'excuse pour éluder ses engagements. Le pape lui dit de ne pas tant le presser : l'occasion de le récompenser raisonnablement se présenterait toujours. Don Yllan commença à se plaindre amèrement, lui rappelant toutes les promesses qu'il avait faites et dont il n'avait tenu aucune, et lui disant que c'était bien cela qu'il avait redouté à leur première rencontre et que, puisqu'il s'était élevé à un tel état et ne tenait pas ses promesses, il n'y avait désormais plus lieu

d'en attendre aucun bien. Le pape s'irrita beaucoup de ce reproche. Il commença à le malmener en disant que, s'il insistait davantage, il le ferait mettre en prison, qu'il était un hérétique et un magicien, et qu'il savait bien que Don Yllan n'avait d'autre occupation et d'autre métier à Tolède, où il demeurait, que de vivre de cet art de nécromancie.

« Quand Don Yllan vit combien le pape le récompensait mal de ce qu'il avait fait pour lui, il prit congé. Le pape ne voulut même pas lui donner de quoi manger pour son voyage. Alors Don Yllan dit au pape que, puisqu'il n'avait pas de quoi manger, il lui faudrait se rabattre sur les perdrix qu'il avait commandé de rôtir cette nuit-là. Il appela la femme et lui dit de mettre à rôtir les perdrix. Et quand Don Yllan eut dit cela, le pape se trouva à Tolède, doyen de Saint-Jacques, comme il était lorsqu'il y vint, et si grande fut sa confusion qu'il ne sut plus que dire. Don Yllan lui souhaita bonne route, ajoutant qu'il l'avait assez mis à l'épreuve pour savoir ce qu'il y avait en lui, et qu'il croirait faire un très mauvais placement en partageant avec lui son repas de perdrix.

« Et vous, seigneur comte Lucanor, puisque vous voyez que vous faites tant pour cet homme qui vous demande votre aide sans qu'il vous en sache meilleur gré, j'estime que vous n'avez pas à vous donner de mal et à courir beaucoup de risques pour l'élever en une situation où il vous réserve le genre de récompense que le doyen donna à Don Yllan. »

Le comte tint cet avis pour bon conseil, le suivit et s'en trouva bien.

Et parce que Don Juan jugea que c'était là un très bon exemple, il le fit insérer en ce livre et composa les vers suivants :

Celui qui a ton aide et qui se montre ingrat
Aux honneurs parvenu moins encore en fera.

V

Au XVe siècle : des voix pour une réforme

1

Comment se souvenir d'un *exemplum* : Marine déguisée en moine [1]

*Les auteurs de recueils d'*exempla *n'ont cessé tout au long du Moyen Age de perfectionner leurs méthodes d'exposition des récits exemplaires pour aider les prédicateurs et soulager leur mémoire. Ainsi, les titres marginaux qui résument les* exempla *— chez Étienne de Bourbon, par exemple — s'inscrivent dans une perspective de mémorisation ou tout au moins de repérage rapide de la matière. L'apparition à la fin du* XIII*e siècle de l'ordre alphabétique de rubriques* [2] *alla également dans ce sens. Toutefois, même si saint Bernardin de Sienne exposait déjà au public les fondements de l'art de la mémoire* [3], *il fallut attendre le début du* XV*e siècle pour trouver présentés à l'usage des prédicateurs des procédés précis de mémorisation d'*exempla, *au sein d'arts de la mémoire.*

Ces traités sur la mémoire artificielle qui se multiplièrent aux XV*e et* XVI*e siècles ne faisaient en fait qu'étudier, commenter et amplifier les règles, les doctrines et les préceptes qui remontaient à l'Antiquité et qui arrivèrent aux auteurs du* XV*e siècle et à ceux de la Renaissance à travers l'œuvre des grands maîtres de la scolastique. C'est saint Thomas d'Aquin et saint Albert le Grand qui soulignèrent avec force l'importance de la mémoire. Ils se fondèrent essentiellement sur la* Rhétorique à Herennius *(*III*, 16-24) et sur le* De inventione *de Cicéron, ainsi que sur le* De memoria et reminiscentia *d'Aristote dont ils firent chacun le commentaire. Les textes des deux théologiens se présentent d'ail-*

leurs comme une tentative de fusion entre les textes d'Aristote et ceux que l'on attribuait à Cicéron[4].

Résumons rapidement les principes généraux de la mnémotechnique exprimés dans la Rhétorique à Herennius — *la mémoire est la cinquième partie de la rhétorique —, et qui furent repris tout au long du Moyen Age. Il est nécessaire dans un premier temps de disposer d'une espèce de structure formelle qui peut être employée de nouveau. Cette structure formelle est constituée sur un mode arbitraire. On choisit un endroit, par exemple, un édifice connu. Se fixe à l'intérieur de cet endroit un certain nombre de lieux* (loci). *La structure formelle ainsi obtenue se prête alors à être remplie par des contenus mentaux de n'importe quelle nature et variables à chaque fois. Ce sont les images* (imagines) *qui sont les formes, les signes distinctifs ou les « symboles » des choses qu'on désire conserver en mémoire. L'arbitraire dans le choix des images est limité par des règles qui concernent la « monstruosité » ou l'« étrangeté » des* imagines *et leur caractère directement évocatif du contenu. Chaque image est alors placée dans un lieu. En reparcourant mentalement et dans l'ordre les lieux, l'on peut en convoquant les images avoir présente à l'esprit la série que l'on veut se rappeler*[5].

Parmi les nombreux arts de la mémoire qui se multiplient au cours du XVe siècle, un ars memorativa *anonyme, écrit à Bologne en 1425, et dont R. A. Pack a proposé voilà peu une édition critique, présente la manière de retenir un* exemplum [6]. *L'auteur justifie dans son prologue l'emploi de l'art de la mémoire : il doit aider la vie intellectuelle et être utile à chacun. Au religieux, à l'étudiant, au philosophe, au théologien, au confesseur et... au prédicateur. Tous, en effet, quelle que soit leur fonction, doivent utiliser leur mémoire. Une longue partie est ensuite consacrée à la mémorisation des mots, à laquelle succède un exposé sur les « images des phrases », afin de retenir facilement les histoires, les sermons, les autorités, les lois, les vers, les arguments et les messages diplomatiques. Non content d'en rester à la pure*

présentation abstraite, l'auteur fournit des exemples et commence précisément par les historiae, *par les* exempla [7]. *Il propose de diviser l'histoire en autant de parties que l'on désire et de résumer chacune de ces parties. A ce résumé est appliquée une image qui peut d'ailleurs être constituée de plusieurs images. Chaque image est alors placée dans son lieu respectif. En guise d'illustration, c'est la légende de sainte Marine qui est choisie, dans une version très proche de celle proposée par Jacques de Voragine dans* La Légende dorée [8].

Jacques BERLIOZ.

1. Ce qui suit reprend en partie notre article : « La Mémoire du prédicateur. Recherches sur la mémorisation des récits exemplaires (XIIIe-XVe siècles) », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Age*, Actes du XIIIe congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Aix-en-Provence, 4-5 juin 1982, Aix-en-Provence, 1983, p. 170-177.

2. Voir J.-Cl. SCHMITT : « Recueils franciscains d'*exempla* et perfectionnement des techniques intellectuelles du XIIIe au XVe siècle », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 135, 1977, p. 5-21.

3. Comme le signale C. DELCORNO dans « *Nuovi studi sull' "Exemplum"* », dans *Lettere italiane*, 36, 1984, n. 17, p. 54.

4. Sur ce sujet, voir P. ROSSI : *Clavis universalis. Arti mnemoniche e logica combinatoria da Lullo a Leibniz*, Milan-Naples, 1960, p. 7-14, et F. A. YATES : *L'Art de la mémoire*, Paris, 1975 [éd. angl. 1966], p. 119-143.

5. Voir surtout F. A. YATES : *op cit.*, p. 62-94.

6. R. A. PACK : « *An "Ars memorativa" from the late Middle Ages* », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, 46, 1979, p. 221-281. Le texte traduit ci-après se trouve aux p. 254-256.

7. Par le terme d'*historiae*, l'auteur anonyme veut évoquer les textes narratifs, et plus précisément les *exempla*. Ne dira-t-il pas plus loin que ces histoires, une fois mémorisées, peuvent parfaitement s'intégrer à la fin d'un sermon, ce qui est la place privilégiée des récits exemplaires ?

8. Éd. Th. Graesse, Bratislava, 3e éd., 1890 [repr. anast., Osnabrück, 1965], p. 353 (*cap. LXXXXIV, de sancta Marina virgine*). Sur cette légende, voir l'article d'E. PATLAGEAN, « L'histoire de la femme déguisée en moine et l'évolution de la sainteté féminine à Byzance », dans *Studi medievali*, 3a s., 17/2, 1976, p. 597-623.

Divise un récit en autant de parties que tu désires. A chaque partie, dont la substance du contenu aura été extraite, applique une image, ou une image composée de plusieurs, et place-les chacune à la suite dans son « lieu » respectif. Note bien que les choses doivent se présenter à l'esprit non comme si elles étaient passées mais comme si elles devaient arriver ou étaient présentes. Et mettre en « lieux » des récits est une chose très facile. Et comme exemple voici ce court récit qui a trait à sainte Marine, vierge, et qui se trouve dans les légendiers en les termes qui suivent. Il nous a paru bon de le diviser en douze parties :

Première partie : Marine, vierge, était fille unique. Son père étant entré dans un monastère, changea les habits de sa fille afin qu'elle parût être non point une femme mais un homme. Il pria l'abbé et les frères de recevoir son fils unique. On se rendit à ses prières ; il fut reçu moine et appelé par tous « Frère Marin ». Elle se mit à vivre très dévotement, et son obéissance était fort grande.

Deuxième partie : Comme elle avait vingt et un ans et que son père sentait la mort venir, il appela sa fille et, après l'avoir affermie dans sa résolution, il lui défendit de révéler à quiconque qu'elle était une femme.

3° Elle allait souvent avec le chariot et les bœufs et amenait du bois au monastère.

4° Elle avait coutume de loger chez un homme dont la fille avait eu un enfant d'un soldat, et qui, interrogée, affirma que c'était le moine Marin qui l'avait violée.

5° Marin, interrogé sur les raisons d'un si grand crime, avoua qu'il était coupable et demanda grâce.

6° On le chassa aussitôt du monastère, et il resta trois ans à la porte en se sustentant d'une bouchée de pain.

7° Peu de temps après, l'enfant sevré fut amené à l'abbé et donné à élever à Marin ; et il resta trois ans avec lui au

même endroit. Il acceptait tout avec la plus grande patience et en toutes choses il rendait grâce à Dieu.

8° Enfin, les frères, pleins de compassion pour sa patience et son humilité, le reçurent dans le monastère et le chargèrent des fonctions les plus viles. Mais il s'acquittait de tout avec joie, supportait tout avec patience et dévotion.

9° Après avoir passé sa vie dans les bonnes œuvres, il trépassa dans le Seigneur.

10° Comme on lavait son corps, on vit qu'il était une femme. Tous furent stupéfaits et effrayés, et on avoua avoir manqué étrangement à l'égard de la servante de Dieu. Tout le monde accourut à un spectacle si extraordinaire, et on demanda pardon de l'ignorance et du péché qu'on avait commis, et le corps fut déposé dans l'église avec honneur.

11° Celle qui avait diffamé la servante de Dieu fut saisie par le démon ; elle avoua son péché et fut délivrée sur le tombeau de la Vierge.

12e partie : On vient de toutes parts sur cette tombe et il s'y opère un grand nombre de miracles.

Ce récit est alors réduit dans le respect de sa substance et ses douze parties sont chacune résumées. Ainsi, par cet exemple, tu comprends la façon de procéder. Et le récit est tout entier compris dans ce qui suit :

1° Marine entre avec son père au monastère.

2° Le père mourant lui défend de révéler qu'elle est une femme.

3° Elle amène du bois avec le chariot et les bœufs au monastère.

4° Elle est diffamée par la fille de son hôte : elle l'aurait violée.

5° Interrogé, il avoue avoir péché et demande grâce.

6° Chassé du monastère, il survit trois ans en mangeant du pain.

7° L'enfant sevré lui est donné et il l'élève pendant trois ans.

8° Il revient au monastère et est chargé des tâches les plus viles.

9° Supportant tout avec patience, il trépasse dans le Seigneur.

10° En lavant le corps et en voyant qu'il s'agissait d'une femme, on déplore avoir péché envers elle.

11° Celle qui l'avait déshonorée est saisie par les démons et est libérée par la Vierge.

12° Elle est ensevelie avec honneur et le peuple vient de toutes parts sur sa tombe et il s'y opère un grand nombre de miracles.

Ainsi toute l'histoire écrite ci-dessus, résumée en douze parties, et chaque partie étant associée à une image, est placée dans douze « lieux ».

Note également que pour de telles histoires tu peux procéder avec des images connues, en prenant, par exemple, une honnête vierge connue de toi, à qui tu donnes ce nom de « Marine », par efficacité ; un tel « male » *(mas)* ou « Marine » [1] doit être telle qu'elle ait un père connu de toi, qui entre dans un monastère, avec un abbé et des frères connus de toi. Tu peux conséquemment mettre en images suivant ce procédé tous les épisodes cités plus haut et ainsi ta mémoire sera plus sûre. Il est toutefois d'un esprit plus dévot, et pour te garder en quelque sorte dans le calme de la solitude [...] et pour éviter d'exciter la concupiscence charnelle qui trouble d'une impureté l'œil de l'esprit, il est plus sûr de procéder par des images d'hommes évoqués en général et qui ne sont pas connus particulièrement de toi [2].

1. Le procédé repose sur un jeu de mots. Le terme latin *mas* signifie « le mâle » et évoque le changement de sexe de l'héroïne ; il partage son génitif avec le substantif neutre *mare*, « la mer », que connote le prénom *Marina*.

2. Attitude bien différente de celle de Pierre DE RAVENNE qui, dans son *Phoenix seu artificiosa memoria* (1491), recommandera l'emploi de « très belles jeunes filles » en guise d'images de mémoire (voir P. ROSSI : *op. cit.*, p. 30).

2

Fra Filippo degli Agazzari : la coquette fardée par le diable

*Fra Filippo degli Agazzari appartenait à une noble famille siennoise dont plusieurs membres exercèrent de hautes charges de la République. Il entra probablement très jeune dans l'ordre des Ermites de Saint Augustin, en 1354, pour être élu en 1398 prieur de l'ermitage de Lecceto, situé à quelques kilomètres de Sienne, ermitage où il semble être resté toute sa vie. Il avait, dans sa solitude, réuni une « quantité très grande » d'*assempri, *d'« exemples », de récits exemplaires. Et en 1397, comme il approchait de la soixantaine, il jugea que le moment était venu de faire un choix et d'écrire « seulement ceux qu'il avait entendus de bonnes et dévotes personnes et dignes de foi, sur lesquels en son esprit aucun doute il n'avait eu, et dont il lui paraissait certain qu'il lui avait été dit le vrai ». En cette manière, ne s'oublieraient pas les susdits « exemples », et Fra Filippo obéirait à l'ordre divin. Cet ermite croyait donc fermement à l'efficacité des récits « pour, comme il le dit lui-même, la consolation des justes et la terreur des impies ». En 1416, alors qu'il avait certainement plus de soixante-quinze ans, il écrivait encore l'avant-dernier des* assempri. *Il mourut le 30 octobre 1422* [1].

Le récit retenu est le deuxième des soixante-cinq qui composent le recueil [2]. *La scène se passe vers 1322, sous le gouvernement des Neuf, dans un temps d'extrême prospérité de Sienne. C'est donc près de soixante-quinze ans après que l'événement a eu lieu que l'ermite le porte par écrit. Cet*

assempro *ouvre une série de récits où le fard, la toilette et les dames sont traités sans indulgence. Le fard, pour Fra Filippo, c'est le visage même du diable appliqué sur celui que Dieu a pétri. Et dans ce récit, c'est précisément le Malin qui vient farder la coquette avec toutes les conséquences que l'on découvrira. L'ermite de Lecceto livrait d'ailleurs un rude combat, si l'on en croit saint Bernardin de Sienne (1380-1444), pour qui le luxe dévergondé des Siennoises ne trouvait nulle part d'équivalent* [3]. *Il semble bien également que les lois somptuaires qui s'accumulaient au palais public ne furent guère respectées.*

Outre la peinture « d'une étonnante sûreté de touche », comme le dit avec justesse A. Masseron, l'intérêt de ce récit vient du fait que nous en possédons deux rédactions. Et ce qui les sépare, c'est essentiellement l'épilogue. Dans la première version, Fra Filippo se plaît à souligner l'efficacité de l'anecdote qui, circulant de bouche à oreille, entraîna un grand nombre de dames siennoises à la dévotion et à la piété. Dans la seconde, écrite sans doute quelques années plus tard, l'ermite se fait plus amer. Le récit est déjà tombé dans l'oubli, et c'est à lui que revient la charge de le faire revivre dans les mémoires. Et d'insister, ce qu'il ne faisait pas dans la première version du récit, sur le passage obligé de l'oral à l'écrit, seul garant de la perennité de l'exemple moral.

Jacques Berlioz.

1. Sur Fra Filippo, nous disposons de l'ancienne mais excellente étude d'A. Masseron : *Les « Exemples » d'un ermite siennois,* Paris, Librairie académique Perrin, 1924, et de l'édition de P. Misciatelli, Sienne, Cantagalli, 1973. On aura aussi recours à W. Heywood : *The « Ensamples » of Fra Filippo. A study of mediaeval Siena,* Sienne, E. Torrini, 1901.

2. Éd. Misciatelli, p. 36-41 ; traduction partielle dans A. Masseron : *op. cit.*, p. 124-126, reproduite ici (de « Il advint que le matin... » jusqu'à « ...les utiliser à quoi que ce fût »).

3. A. Masseron rapporte le fait suivant (*op. cit.*, p. 110). Le malheureux saint Bernardin de Sienne lui-même ne savait plus comment s'y prendre pour éviter les énervantes subtilités de ces fallacieuses personnes [les Siennoises] :

« Elles disent que je leur ai accordé de porter des mules de deux doigts de haut ; c'est vrai ; mais il y en a qui prétendent qu'il faut entendre deux doigts en longueur. Je n'ai pas dit cela ! J'ai dit et je répète : deux doigts en largeur. »

« Exemple » d'une femme de la cité de Sienne qui fut fardée par le diable, croyant qu'il était sa femme de chambre.

Autour des années 1322, il y avait dans la ville de Sienne une noble dame, de noble parentage, femme d'un citoyen fort riche et très influent dans la Commune, c'est-à-dire dans l'administration de la ville, et qui aimait sa femme sans mesure. Tout ce à quoi elle pensait ou qu'elle demandait, parures, vêtements, ornements d'or, d'argent ou de perles, elle l'obtenait aussitôt de son mari, tant était excessif l'amour qu'il lui portait. Cette dame était sage aux yeux du monde, polie, d'honnêtes manières, charmante et très courtoise ; mais des pauvres, de Dieu et des saints, peu s'inquiétait. Dieu l'avait dotée d'une telle grâce qu'elle était d'une beauté quasiment incroyable. Pour un grand nombre de personnes il vaudrait mieux qu'elles fussent plus laides qu'un mouton, car la beauté est cause de leur damnation et de celle d'autrui. La susdite dame, partout où elle allait, soit à des fêtes, soit à des prêches, soit à des noces, se comportait si mal que ce n'était pas seulement des gens faibles et de fragile vertu, quand ils la voyaient, mais encore des hommes de constance inébranlable qu'elle séduisait et corrompait à la luxure et à de coupables désirs. Ainsi la misérable était-elle l'appât et le filet du diable pour envoyer les âmes en enfer. Bien des misérables en font aujourd'hui autant, qui entassent crime sur crime, et qui, alors qu'elles devraient élever leurs filles dans les bonnes actions, les bonnes manières et la crainte de Dieu, les édu-

quent d'une manière impudique et déshonnête. Et tout comme elles ont mal conduit leur vie, au service du diable, elles élèvent de même leurs filles. Et il arrive même très souvent qu'à vouloir forcer la nature, en ne pensant qu'à se baigner et à se rôtir la cervelle au soleil [1], et en poussant leurs filles à le faire, elles soient meurtrières d'elles-mêmes et de leurs filles.

En ce temps-là, la ville de Sienne jouissait d'une telle paix et baignait dans une telle abondance de biens terrestres que quasiment chaque jour de fête avait lieu en la cité une infinité de noces de jeunes femmes, auxquelles la susdite misérable était toujours invitée, car elle était très célèbre tant pour sa beauté que parce que son mari était un grand citoyen dans le gouvernement de la cité. Il advint que la susdite misérable, vivant et consumant sa triste vie comme il vient d'être dit, fut invitée une fois à un banquet donné en l'honneur d'une nouvelle épousée. Elle accepta et promit d'y aller. Il advint que la veille au soir elle appela sa femme de chambre et lui ordonna de lui porter à l'aube les fards, la buratine et les onguents odoriférants dont elle avait besoin. La soubrette partit en disant qu'il serait fait selon ses ordres.

Il advint que le matin, au commencement de l'aurore, le démon de l'enfer prit la figure et la forme de la susdite soubrette, et, avec ces choses qui étaient nécessaires pour la farder, il alla à la chambre de la susdite misérable ; et aussitôt il frappa à la porte de sa chambre, disant que c'était la soubrette et qu'elle était venue pour l'attifer. D'où la misérable dit qu'elle s'étonnait parce qu'elle était venue si matin, et encore parce que les onguents qu'elle avait apportés ne lui semblaient pas bons pour son usage. Alors le diable répondit qu'il n'était pas si matin qu'il lui paraissait et que les onguents étaient de très fine qualité ; que de cela il avait parfaite expérience et qu'elle s'en remît à lui de la parer ; et qu'il la parerait si bien qu'aux yeux des gens elle en apparaîtrait et serait singulièrement honorée ; et qu'en ce métier il était parfaite maîtresse. D'où la misérable consentit et se laissa attifer à sa manière. Alors le diable

la farda et l'orna comme il lui plut. Puis la misérable se regarda dans le miroir, et il lui parut qu'elle était merveilleusement belle ; et de cela elle loua et remercia la soubrette qui l'avait si bien attifée ; puis ouvrant la fenêtre pour s'assurer de l'heure et voyant qu'il était de si bon matin, elle lui reprocha d'être venue si tôt. D'où le démon dit que c'était vrai, mais qu'elle ne s'en inquiétât point, parce qu'il l'arrangerait assise sur le lit, en telle sorte qu'elle se reposerait et qu'elle n'en éprouverait aucun dommage. Alors il l'arrangea assise sur le lit et lui couvrit les épaules d'un manteau de fourrure. Cela fait, le diable dit : « Reposez-vous ; les dames bientôt viendront vous chercher. » Il partit aussitôt et ferma la porte de la chambre.

Peu de temps après le départ du démon, arriva à la porte la femme de chambre avec ce dont il était besoin pour sa besogne, suivant ce qui lui avait été commandé. Elle frappa à la porte de la chambre et la dame demanda qui était là ; la soubrette répondit qu'elle venait l'attifer, comme il lui avait été commandé la veille au soir. D'où la dame de cela s'émerveilla et lui répondit par des reproches disant : « Tu as été là tout à l'heure, et tu m'as attifée, que veux-tu maintenant ? Es-tu devenue folle comme tu le parais ? » Alors la femme de chambre se troubla et dit : « La folle, il me semble que c'est vous, car je ne suis pas venue ici depuis hier soir jusqu'à maintenant. » D'où la dame toute tremblante sortit du lit, alluma la lumière à une petite lampe qu'elle avait au pied de son lit à une certaine fenêtre, et dit à la femme de chambre : « Attends que j'aille t'ouvrir. » Puis elle alla avec la lumière à la main et ouvrit à la soubrette qui attendait à la porte de la chambre. Et aussitôt que la soubrette la vit, elle eut une telle frayeur qu'elle tomba subitement à terre évanouie ; et la dame, ce voyant, par la grande peur et terreur qui l'assaillit, se mit à crier. A ses cris accourut le premier le domestique de la maison, et en semblable manière, dès qu'il l'eut vue, par la grande peur il s'évanouit aussitôt. Alors la dame, imaginant ce qui se passait, retourna dans sa chambre et se lava aussitôt avec soin le visage. Et bien que cette couleur partît

au lavage, néanmoins elle demeura si noire que personne ne pouvait la regarder fixement. Et il n'y avait personne au monde qui aurait voulu en aucun lieu se retrouver seul à seul avec elle, telles étaient la noirceur, et la terreur, et la puanteur qui lui sortaient du visage. Et suivant ce que racontèrent le domestique et la femme de chambre qui la virent avant qu'elle se fût lavée, elle était alors tellement noire que certainement aucune créature humaine, seule ou accompagnée, n'aurait pu la regarder sans aussitôt tomber à terre ou morte ou évanouie. Et la misérable, après qu'elle se fut lavé le visage le mieux qu'elle put, se regarda aussitôt dans le miroir et se vit si noire qu'elle en fut abasourdie de peur et perdit les sens au point de tomber comme morte à terre. Alors toute la famille accourut de la maison et avec grande peur et terreur ils la replacèrent sur le lit. Et aussitôt elle fut prise d'une fièvre continue qui lui fit perdre connaissance, et le troisième jour misérablement elle passa de cette vie. Et si grande était la puanteur qui sortait des vêtements qu'elle portait alors, que jamais personne ne put les utiliser à quoi que ce fût.

Épilogue : première rédaction

Et ses proches, craignant la honte qui rejaillirait sur eux, mirent le corps dans un cercueil qu'ils collèrent et clouèrent, donnant comme excuse que le couvercle était cassé, car ils ne voulaient pas qu'on la vît. Et on imposa le secret à tous ceux qui savaient ces choses, et en particulier au domestique et à la soubrette. Mais Dieu ne permit pas qu'on cachât tout, et le domestique et la soubrette en parlèrent à certains de leurs amis, et de bouche en bouche l'affaire se répandit dans la cité, au point qu'un grand nombre de dames se consacrèrent à la vie spirituelle et abandonnèrent fard, pompes et vanités du monde. Des susdites choses la cité en resta fort longtemps le témoin, car par cet « exemple » beaucoup de femmes s'adonnèrent aux choses de l'esprit et vécurent dignes de tout éloge.

Épilogue : seconde rédaction

Ses proches craignant la honte qui rejaillirait sur eux niaient avec la dernière énergie [que ce fut vrai], et le démon les aidait à enlever la chose de la tête des gens. Et le domestique et la soubrette la niaient en public, par peur de la famille. Mais rapidement on l'oublia, car il ne convenait pas au démon que l'on connût cette affaire. Si bien que moi, Fra Filippo de Sienne, des frères ermites de saint Augustin, voyant que l'« exemple » susdit était oublié quasiment de tous, et m'en étant assuré de personnes dignes de foi, parmi lesquelles il y en eut une qui l'entendit de la susdite soubrette, j'ai voulu l'écrire pour qu'il ne tombât pas dans l'oubli et que Dieu ne me le réclamât pas ensuite de mes mains, et que les misérables qui commettent et font de semblables péchés et même pires s'amendent et se corrigent par le susdit « exemple » pour mériter d'avoir la gloire céleste que concède Dieu par sa pitié et sa miséricorde, et qui est béni dans les siècles des siècles. *Amen.*

1. Afin de faire blondir leurs cheveux, les Siennoises avaient l'habitude de s'exposer longuement au soleil, sur les toits. Dans le même ordre d'idées, Fra Filippo raconte un peu plus loin l'histoire de cette mère qui, mariant sa fille, l'avait fait serrer, pour la circonstance, dans une robe trop étroite : le but poursuivi était de la rendre plus belle ; le résultat fut qu'elle « creva » à table, sur le milieu du repas, le soir même des noces : *e così la misera madre fu micidiale de la sua figliuola.* Voir A. MASSERON : *op. cit.*, p. 111, et l'éd. citée, p. 43.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

3

Bernardin de Sienne : l'esprit est comme une poêle à frire

Bernardin de Sienne (1380-1444),originaire de Toscane (de Massa Maritima, près de Sienne), entra dans l'ordre franciscain en 1402 ; il fut un des plus importants prédicateurs du XV*e siècle italien*[1]*. Suivant les tendances de l'observance (à la différence des conventuels, cette branche des franciscains maintenait intégralement l'esprit de pauvreté et d'errance prédicatrice), dont il fut vicaire général de 1438 à 1442, il prêcha continuellement et partout, dans les églises et sur les places publiques de Toscane, de Lombardie et d'Ombrie, refusant en 1427 l'évêché de Sienne que lui offrait Martin IV. Il tenta partout d'insuffler la doctrine évangélique dans les institutions politiques et sociales de son temps et accentua l'orientation populaire de la prédication franciscaine des observants, qu'il influença fortement, par l'intermédiaire de Jean de Capistran et de Jacques de La Marche. Cette orientation populaire explique peut-être sa dévotion particulière au Nom de Jésus et au Monogramme du Christ, qui lui valut, malgré la protection de Martin IV et d'Eugène IV, l'hostilité violente des théologiens dominicains, qui, au-delà de la rivalité traditionnelle entre les deux grands ordres mendiants, redoutaient le retour de pratiques idolâtres et superstitieuses.*

On a conservé une grande quantité de sermons de Bernardin en latin et en italien, d'abord par des manuscrits autographes, puis, à partir de 1430, par des versions dictées et retouchées. Les exempla *de Bernardin sont relativement*

rares dans ses sermons, mais souvent originaux, comme ces trois récits extraits des sermons italiens prêchés à Sienne en 1427. Les deux premières anecdotes traitent de la prédication elle-même, perçue comme la voie principale du salut, ouverte à tous, si elle sait demeurer simple et forte. On notera le style familier et oral de ces récits, perceptible dans la structure dialoguée et dans des indications d'interlocution très marquées. Le deuxième exemplum *semble retrouver, sur un thème nouveau, la tradition des* Dits des Pères du Désert : *un récit sobre sert à justifier une métaphore brève et frappante. Le premier* exemplum *se trouve au début d'un sermon qui commente le psaume CXIX (130-131) : « La découverte de tes paroles illumine, Elle donne du discernement aux simples. » Après avoir analysé les éléments de la communication (celui qui parle/le sujet/l'auditoire), Bernardin propose la tâche prédicatrice à tous, puis en souligne l'exigence première, la clarté. On se trouve ici, au début du* XV*e siècle (mais au sein d'une tendance particulière, rapidement suspecte), à l'apogée de la communication entre l'Église et les fidèles.*

Alain BOUREAU.

1. Sur Bernardin, voir M. BERTAGNA : *« Vita e apostolato senense di San Bernardino (1391-1444) »*, dans *Studi francescani*, 60 (1963), p. 20-99 et coll., *Bernardino predicatore nella società del suo tempo*, Todi, 1976.

« Femmes, je veux faire de vous toutes, dès demain, des prédicatrices. Comment cela se fera-t-il ? Parce qu'aujourd'hui vous entendrez de ma bouche l'élucidation ; vous en aurez l'âme illuminée et tous, vous pourrez vraiment devenir des prédicateurs et des prédicatrices...

Considérez que nous autres, prédicateurs, nous avons à instruire des jeunes et des vieux, des gros et des maigres, de ceux qui s'adonnent au péché pour telle raison, ou pour telle autre, ou encore pour telle et telle autre. Il faut donc parler avec le style, le plan et le geste qui donnent à la doctrine son effet sur l'auditoire à qui elle s'adresse. Rappelons-nous ce que le Christ disait à saint Pierre quand il pêchait : “ Je veux faire de vous des pêcheurs d'hommes. ” Par ce mot, il ne désignait rien d'autre que la prédication de la parole de Dieu. Il arrive que ce soit celui qui entend le moins le prêche qui loue le plus le prédicateur ; et quand on demande à celui qui, présent à la prédication, ne l'a pas bien comprise, ce qu'a dit le prédicateur, il répond : “ Il a dit des choses bien bonnes et bien belles ! ” Encore heureux s'il n'arrive pas ce qui est arrivé à un frère de notre ordre :

« Il y avait dans notre ordre un frère qui excellait dans la prédication ; quand il parlait, il était fin, si fin, mais si fin que c'en était merveille ; plus fin que le fil du rouet de vos filles. Ce frère avait un frère à lui, qui était tout son opposé : si épais entre les épais que c'en était une honte, tant il était épais ; il allait volontiers écouter le prêche de son frère ; une fois qu'il avait entendu la prédication de son frère, il se mit en quête des autres frères et leur dit : “ Dites-moi, avez-vous été aujourd'hui au prêche de mon frère, qui a dit des choses si nobles ? ” Les autres lui dirent : “ Qu'a-t-il dit ? — Oh, il a dit les choses les plus nobles que vous puissiez jamais entendre ! — Mais dis-nous ce qu'il a dit ! ” Et lui : “ Il a dit les choses les plus célestes qu'on ait jamais entendues. Il a dit... Mais pourquoi n'êtes-vous pas venus ? Car je ne crois pas qu'on puisse dire de plus nobles choses. — Mais enfin, dis-nous donc ce qu'il a dit ! ” Et l'autre : “ Malheureux ! Vous avez perdu le plus beau prêche que vous puissiez entendre ! ” Enfin, après avoir continué plusieurs fois ainsi, il finit par dire : “ Il a dit les choses les plus nobles et les plus élevées que j'ai jamais entendues. Il a parlé avec tant d'élévation que je n'ai rien pu saisir ! ”...

« Il faut que toute parole soit comprise. Comment ? Parle clairement, bien clairement, que ton auditoire s'en aille content et illuminé et non pas ébahi [1]. »

« Il y avait un saint père qui logeait dans une espèce de petite cellule toute pauvre dans une forêt et qui avait avec lui son apprenti ermite ; cet ermitaillon ne pouvait garder en tête ce qu'il entendait pour son édification. C'est pourquoi il n'allait jamais écouter de prêche. Et comme le saint père lui demandait pour quelle raison il n'allait pas écouter le prêche, il lui dit : " Je ne pourrais pas le garder en tête. " Alors le saint père lui dit : " Prends cette poêle à frire. " Car il avait une petite poêle pour faire cuire le poisson ; et il lui dit : " Fais-y bouillir de l'eau et quand l'eau bouillira (dit-il), rajoute un verre d'eau dans cette poêle qui est toute grasse. " L'autre fit comme on lui disait. Puis : " Tiens, vide toute l'eau sans frotter la poêle. " L'autre s'exécute. L'ermite dit : " Regarde maintenant si elle est aussi grasse qu'au début. " L'autre dit qu'elle était moins grasse. L'ermite lui dit : " Mets encore une fois de l'eau et verse-la au-dehors. " Ainsi fut fait. La poêle était encore plus nette. Alors l'ermite dit : " Tu dis que ton esprit ne retient rien. Sais-tu pourquoi ? Parce que ton esprit est graisseux comme cette poêle. Va et mets-y de l'eau, et tu verras aussitôt que ton esprit se purifiera ; mets-en encore plus, et il sera encore plus net ; et plus tu écouteras la parole de Dieu, plus ton esprit se nettoiera, et tant que tu pourras écouter la parole de Dieu, tu auras l'esprit tout net et tout purifié, sans aucune saleté [2]. " »

1. Traduit du texte italien d'après *Le Prediche volgare da San Bernardino da Siena dette nella piazza del Campo l'anno 1427*, éd. L. Banchi, Sienne, 1880, t. Ier, p. 60.-61.

2. Traduit de l'italien d'après *Novelette, esempi morali e apologhi di San Bernardino da Siena*, Bologne, 1868, p. 3-5.

Cette troisième anecdote, tirée elle aussi d'un sermon prêché à Sienne en 1427, présente l'intérêt de constituer le prototype occidental d'une scène d'orgie et d'anthropophagie qui connaîtra une fortune durable, comme l'a montré Norman Cohn au terme d'une enquête minutieuse[1].

Attribué ici à des hérétiques piémontais (sans doute des vaudois), ce forfait spectaculaire entachera la mémoire des fraticelli, hérétiques issus des milieux spirituels franciscains aux XIV*e et* XV*e siècles ; lors d'une procédure inquisitoriale tenue en 1466 au château Saint-Ange à Rome, certains reconnurent, sous la torture, l'existence de pratiques identiques à celles que décrit Bernardin ; N. Cohn a montré que saint Jean de Capistrano, confrère et compagnon de Bernardin, grand pourfendeur des fraticelli, fut probablement l'agent de ce transfert des vaudois aux fraticelli, du Piémont à la Marche, puisqu'il rapporte l'anecdote dans un sermon prêché à Nuremberg en 1451. Enfin, à la fin du* XV*e siècle, cette description fut versée au dossier des sorciers et sorcières et contribua à l'élaboration du sabbat.*

Dans sa 27e prédication, Bernardin traite de la manière de « demander à Dieu qu'il nous enseigne à faire sa volonté » (commentaire du psaume CXLIII). Ce vaste propos, tenu en deux sermons successifs, considère d'abord les diverses sortes de volonté, puis les moyens de connaître la volonté divine et enfin les justes modalités d'application de cette volonté. Ce troisième point, très longuement développé, se compose de dix règles lâchement construites (« Nous verrons dix règles... sans les numéroter parce qu'elles sont artificielles » — comprenons qu'elles ne sont pas indexées sur une citation ni ne correspondent à une division systématique ; nous voyons là sans doute un indice d'improvisation, confirmé par une indication que Bernardin glisse au scribe : « Attends pour écrire »). La troisième règle incite l'auditeur à « ne pas infliger à son esprit une croix plus lourde qu'il ne peut en porter ». Bernardin fustige ici les présomptueux qu'il appelle nicolaïtes en citant un

verset bien obscur de l'Apocalypse (II, 1) : « Comme moi-même, tu as en horreur les œuvres des nicolaïtes. » Notre orateur explique d'abord le sens « intellectuel » (c'est-à-dire le sens historique, étymologique) du terme avant d'en développer le sens moral puis spirituel (la vaine présomption pénitentielle), assez mal relié au sens « intellectuel », comme il arrive souvent dans les classifications médiévales de l'hérésie.

1. Voir *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Age* (*Europe's Inner Demons*, 1975), Paris, 1982, p. 53-82.

« Voyons d'abord le sens intellectuel. Pour vous donner à entendre ce Nicolas, il faut dire que Nicolas était diacre et avait reçu l'Esprit-Saint en même temps que les autres apôtres ; et quand il eut reçu l'Esprit-Saint, on lui donna la charge de s'occuper des veuves. Il avait une femme très belle ; il en était si coiffé, qu'il ne pensait à d'autre Dieu qu'à sa femme. Les autres serviteurs de Dieu s'en rendirent compte et lui reprochèrent d'agir mal en se conduisant ainsi. Lui, pour s'en excuser, dit que ce n'était pas vrai, et, pour le prouver, déclara que celui qui voulait la prendre n'avait qu'à la prendre. Aussitôt dit, aussitôt fait : elle avait un beau corps, elle était jeune, et il y avait là des jeunes gens qui la prirent sans se faire prier ; et ainsi, elle porta sur elle un bât qu'elle ne devait pas porter. Et savez-vous ce que fit Nicolas pour donner du crédit à son conte ? Il se mit à dire que les femmes devaient être partagées entre tous. Entendant cela, un docteur, un de ceux qui viennent de Grosse-Tête, dit : " *Omnia communia praeter muglim* [1]. " Tout doit être partagé sauf les femmes. Tiens ! Cela me rappelle quelque chose ; quelque part, se tient une cérémonie maudite dont je vais vous parler : le soir, à nuit tombée, tous les hommes et les femmes se réunissent en un lieu et d'eux tous, ils font un drôle de brouet [2] ; ils ont une lampe

et quand le moment de l'éteindre leur semble être venu, ils l'éteignent et se jettent les uns sur les autres à qui mieux mieux. Aïe, aïe, aïe ! Que je déteste cette maudite horreur qui se produit là ! Et il y a des gens comme ça au Piémont [3] ; déjà cinq inquisiteurs y sont allés pour s'opposer à cette malédiction et tous ont été tués par ces mauvaises gens. Depuis on ne trouve plus d'inquisiteur qui veuille y aller pour s'en occuper. Et savez-vous comment ils s'appellent, ces gens ? Ils s'appellent les gens de la gourde [4]. Ce nom vient de ce qu'à un moment de l'année, ils prennent un bébé et se le lancent de main en main jusqu'à ce qu'il meure. Puis, quand il est mort, ils en font une poudre et ils mettent cette poudre dans une gourde et ils se donnent tous à boire à cette gourde ; ils font cela en se disant qu'ainsi, ils ne pourront plus révéler à quiconque ce qu'ils font. Nous avons un frère dans notre ordre qui avait été parmi eux et il m'a donné tous les détails qui touchent aux pratiques les plus indécentes qu'on puisse imaginer. C'est pourquoi je veux vous dire à vous, femmes, une chose que vous devez bien garder en tête : si vous apprenez qu'il existe de ces scélérats qui vous disent, au nom de la plus belle raison qui soit et qui ait été, c'est-à-dire l'humanité du Christ, qu'ils veulent vous voir nues, savez-vous ce que vous devez faire ? Criez : “ Au feu ! Au feu ! ” et ne restez pas sur place, de peur que malheur ne s'ensuive. Si vous perdez votre pudeur, qu'est-ce qu'il vous reste ? Il n'y a rien de plus précieux chez la femme : sachez la conserver. Et voilà pour le sens intellectuel [5]. »

1. Latin macaronique cité avec dérision par Bernardin.

2. *Brudetto :* terme populaire pour désigner une soupe faite de nombreux ingrédients mélangés. Il s'agit, bien sûr, d'une métaphore sexuelle.

3. Refuge des vaudois depuis le XIIIe siècle.

4. *Barilotto :* le petit baril à eau, la gourde. Le barilotto fait partie des objets familiers des ermites italiens (voir les textes d'hagiographie érémitique étudiés par André Vauchez). Ce détail n'est pas indifférent pour expliquer la genèse de l'anecdote.

5. Traduit de l'italien sur l'édition de L. BANCHI ; *op. cit.*, t. II, p. 356-357.

VI

La postérité de l'*exemplum* médiéval

1

Jean Pauli : un prédicateur facétieux et sérieux

L'œuvre et l'activité du prédicateur franciscain alsacien Jean Pauli illustrent bien l'intense bouillonnement religieux et intellectuel de la vallée du Rhin à la veille de la Réforme. Étroitement lié au grand prédicateur strasbourgeois Geiler de Kaysersberg entre 1504 et 1510, il édita plusieurs de ses ouvrages entre 1515 et 1517 (Evangelibuch, Emeis, Broesamlin) *; il fut aussi le traducteur en allemand de la* Nef des fous (Narrenschiff) *de Sébastien Brant en 1520. Si le célèbre roman « picaresque »* Eulenspiegel *lui fut même attribué un temps, on sait aujourd'hui que ce fut à tort. En revanche, pas moins de vingt-huit sermons prononcés par Pauli en 1493-1494 devant les sœurs franciscaines de Villingen, en Forêt-Noire, dont il avait alors la charge spirituelle, ont été conservés ; ils bénéficient depuis peu d'une édition scientifique due à R. G. Warnock :* Die Predigten Johannes Paulis, *Munich, C. H. Beck, 1970* (Münchener Texte und Untersuchungen zur deutschen Literatur des Mittelalters, *26*). *La plupart de ces sermons sont regroupés en deux cycles : le premier illustre le débat traditionnel du corps et de l'âme ; Pauli y a ajouté une liste très caractéristique de cette époque de types d'« hypocrites », nous dirions de « marginaux », parmi lesquels les béguines (sermon VIII) que nous retrouverons ici dans un des* exempla *du* Schimpf und Ernst. *Le deuxième cycle illustre le combat de la raison et de la volonté ; il concerne notamment la*

question brûlante pour un public de nonnes influencées par la mystique rhénane, de la véracité des expériences visionnaires.

Mais l'œuvre la plus connue de Jean Pauli est le Schimpf und Ernst, *recueil d'histoires « facétieuses et sérieuses » publié en 1519 alors que son auteur était lecteur du couvent des Mineurs de Thann.*

Imprimé dès 1522 une première fois, le Schimpf und Ernst *eut immédiatement un très grand succès dont témoignent ses rapides rééditions (Strasbourg, 1535 ; Augsbourg, 1536 ; Francfort, 1583, etc.). Cet ouvrage a joui plus récemment de deux éditions scientifiques : celle d'Hermann Oesterley, Stuttgart, 1866 (rééd. Amsterdam, 1967), et celle de Johannes Bolte, Berlin, 1924, 2 vol., dont on se servira ici. Il existe aussi une traduction française, souvent élégante, mais partielle et approximative, de Émile* REIBER *:* Propos de table de la vieille Alsace, *Paris, 1886, in-4°.*

L'ouvrage contient près de sept cents récits en allemand, introduits par une préface qui précise bien le but de l'auteur : offrir à des publics divers (ceux des cloîtres, des châteaux, des montagnes...) des histoires aussi bien profanes que religieuses (zu beiden Hendlen, geistlich und weltlich dienende), *à lire pour se divertir, ou « à prêcher comme* exempla *» afin de rendre l'auditeur meilleur. De ces récits, le prologue donne des noms variés : « histoires et paraboles »* (hystorien und parabulen) *ou* « exempla » (*exemplen*). *Jean Pauli précise enfin les limites de son répertoire facétieux : on ne trouvera dans son livre aucun exemplum vraiment licencieux, ce qui est d'ailleurs la règle dans toute la littérature des* exempla.

*L'ouvrage est divisé en chapitres contenant chacun un nombre variable d'*exempla. *Souvent les titres des chapitres évoquent l'activité du prédicateur et de Pauli lui-même :* *LIX :* La prédication sur la Passion du Christ ; *LX :* Comment venir en aide aux âmes ; LXXIV : Comment le frère Jean Pauli fit la quête des œufs de Pâques lors de la fête des Rameaux à Colmar. *Les* exempla *eux-mêmes sont tour à tour désignés soit comme « facétieux »* (Schimpf), *soit*

*comme « sérieux » (*Ernst*), sans que ces deux types de récits connaissent une alternance régulière.*

Les trois premiers exempla *que nous avons retenus sont tous trois « facétieux », et ils concernent la prédication et les rapports du prédicateur et de son public. Pauli dénonce les travers fréquents de ses confrères, la trivialité de leurs propos, leur excessive faconde, leur obscurité, et il cite au contraire en exemple son défunt maître Geiler de Kaysersberg (†1510) : pour ce dernier, les « stations » du Chemin de Croix, du mont des Oliviers à la Mise au Tombeau, donnaient à la prédication du Vendredi saint son rythme temporel, et garantissaient sa brièveté.*

Les autres exempla *sont, parmi bien d'autres, des illustrations de la vie quotidienne fort animée des villes du Rhin supérieur à cette époque. « Facétieux », le premier est une version de « Perrine et le pot au lait », en même temps qu'un souvenir personnel de Pauli. Dans le second, on retrouve le thème du mariage et de la misogynie ; la facétie s'alimente ici aux réminiscences classiques et aux lectures humanistes (Pétrarque). Plus courts, les trois derniers* exempla, *alternativement « sérieux » et « facétieux », mettent en jeu quelques figures « marginales » de la société du temps : un mauvais garçon, un vagabond aux franges du monde instable des compagnons, une hypocrite béguine. Comme Geiler de Kaysersberg, Thomas Murner, Sébastien Brant, Pauli était très attentif aux problèmes sociaux et idéologiques de la marginalité.*

Cependant, cet abondant recueil n'éclaire pas la manière dont Jean Pauli utilisait concrètement ces exempla. *On aura donc recours aussi à ses sermons, transcrits de sa bouche même par la nonne de Villingen. Ils contiennent des* exempla *que Pauli a parfois reproduits ultérieurement dans son* Schimpf und Ernst *: c'est le cas, entre autres, d'après l'édition Warnock, des sermons III, 328 ; X, 281 ; XIV, 40. On analysera plus précisément le premier sermon, qui dénote un usage assez systématique et abondant des* exempla *: il en contient quatre, désignés soit comme* « exempel », *soit comme* « gleichnus », *c'est-à-dire comparaison,* simili-

tudo. *Dans ce dernier cas, les* exempla *sont en effet de type métaphorique, mais il arrive aussi qu'ils le soient dans le premier cas, et inversement, le dernier récit cité, bien que nommé* gleichnus, *est un récit de type métonymique. On peut donc considérer que les deux appellations sont équivalentes, et que l'importance revêtue par la seconde expression vient non pas de la nature des récits, mais du caractère systématique de la « moralisation » qui toujours lui fait suite. En ce sens, la démarche de Jean Pauli s'apparente étroitement à celle d'autres auteurs que nous avons déjà rencontrés : Nicole Bozon ou l'auteur anonyme des* Gesta romanorum. *Ici aussi, de chaque élément important du récit est tirée une analogie éclairant le débat spirituel qui est l'objet du sermon ; l'enchaînement de ces interprétations, qui se répondent l'une l'autre comme autant de facettes d'un mode invariable de lecture, finit par donner au sermon, comme c'est souvent le cas dans la prédication médiévale, l'apparence d'une vaste métaphore.*

Jean-Claude SCHMITT.

I. Le *Schimpf und Ernst* (1519)

Chapitre LIX : *La prédication de la Passion.*

Von Schimpf (récit 459, Bolte, p. 270-271) : « Sur la Passion, le prédicateur prêchait : ça ne s'est pas passé ainsi... »

Un prêtre prêchait un Vendredi saint, et beaucoup de gens pleuraient. Ce fou de prêtre, voulant les consoler, leur dit : « Ne pleurez pas, chers enfants ! Il y a bien quinze cents ans que tout cela est arrivé ; on a bien exagéré, et il y a

loin de Jérusalem à ici. On ment d'une maison à l'autre, donc à plus forte raison quand c'est si loin... Ce n'est qu'un racontar... »

Von Schimpf (récit 460) : « Les longs prêches de la Passion. »

Kaysersberg, le noble docteur, a prêché plus de trente ans à Strasbourg, au grand chapitre. Mais le Vendredi saint, il ne prêchait pas plus que de la sixième à la septième heure, comme à l'ordinaire, du mont des Oliviers à la maison de Pilate, et l'après-midi encore une heure, jusqu'à l'arrivée au Tombeau. Le dimanche des Rameaux, quand il annonçait la Passion, il disait : « Pourquoi prêcher longuement sur la Passion, et d'où proviennent de tels sermons ? Ils proviennent des gueux. Les prédicateurs ont fait ce que font les gueux dans les villages : un jour un fripon y jette un œil ; un deuxième fripon regarde deux fois, le troisième trois fois, etc. C'est ainsi qu'un prédicateur prêcha un jour une heure sur la Passion ; un deuxième, pour le surpasser, deux heures ; un troixième, pour faire mieux encore, trois heures, et c'est devenu une telle habitude que l'un d'eux a même prêché pendant huit heures ! Ces longs prêches n'ont d'autre effet que d'endormir les gens, de faire pisser les femmes sur leur chaise, et de fatiguer le prédicateur lui-même.

Von Schimpf (récit 461) : « Un long prêche, c'est comme le coup de grâce. »

Une autre année, le docteur Kaysersberg a énoncé cette similitude à propos du long prêche de la Passion : « Prêcher longuement sur la Passion, c'est comme assener le coup de grâce à un meurtrier. Quand on veut achever un meurtrier, on brise tous ses membres, bras et cuisses, puis on le tourne sur le ventre et on lui brise le dos à coup de roue, ce qui l'achève. Cela s'appelle le coup de grâce. Ainsi, quand un pauvre prédicateur a prêché tout le carême, et qu'il a peiné et s'y est fatigué, quand arrive le

long prêche de la Passion, cela l'achève. C'est comme si on donnait au prédicateur le même coup de grâce qu'au meurtrier.

Chapitre LXXIV : *Comment frère Jean Pauli fit la quête des œufs de Pâques le dimanche des Rameaux à Colmar.*

Von Schimpf (récit 520, Bolte, p. 298) : « Comment une paysanne brisa les œufs. »

Je dois vous dire, chers enfants, comment ça m'est arrivé. Il y avait une paysanne dans un village N. Elle dit à sa fille : « Prends les œufs et porte-les à mon confesseur, le lecteur des franciscains, pour qu'il ait ses œufs à Pâques. Je l'ai entendu prêcher une ou quatre fois, et j'en suis devenue bien meilleure. Il nous fera aussi le sermon de la Passion, sur la place de Colmar. » La fille dit : « Oui, je veux bien le faire. Mais, maman, j'ai quelque chose d'important à te demander. » La mère : « De quoi s'agit-il ? » La fille : « Permets-moi, je te prie, de vendre notre grand pot au lait pour que j'achète une nouvelle paire de chaussures avec des lacets blancs en l'honneur de l'âne des Rameaux. Le fils de notre prévôt me court après et désire me faire honneur. Moi, je suis prête à nettoyer ses écuries ! » La mère répondit : « Je veux bien. Mais veille bien à ce que les œufs de Pâques soient remis à qui de droit. J'ai promis de les donner. »

La bonne fille prit le pot au lait et l'emporta au marché. Mais elle arriva trop tôt et s'assit sur un mur. Elle plaça le pot au lait devant elle, cacha les œufs pour qu'on ne propose pas de les lui acheter, et s'endormit. Mais comme elle dormait, elle rêva qu'elle était dans la maison du cordonnier, que celui-ci lui essayait ses chaussures et qu'elle allongeait la cuisse pour que la chaussure lui aille bien : et voici qu'elle donna un coup dans le pot et le renversa avec tout le lait. Elle s'éveilla, piqua une colère, jeta le pot contre un mur puis avisa la corbeille avec les œufs et pensa me

l'apporter. Mais à peine debout, elle tomba parce qu'elle sommeillait encore, n'ayant pas assez dormi, et tous les œufs furent brisés. Voilà comment nous, nous laissons égarer d'autres œufs !

Chapitre XVIII : *Des coutumes des femmes légères.*

Von Schimpf (récit 207, Bolte, p.131-132) : « Antoine supporta une femme adultère. »

L'empereur Antoine épousa une femme qui n'était qu'une putain. Ses amis lui dirent qu'il devait la mettre à mort, ou du moins la chasser. L'empereur répondit : « Si je la fais tuer, ce sera un grand crime ; si je la répudie, il me faudra lui rendre sa dot et tout ce qu'elle m'a apporté en plus », entendez l'Empire romain. Et il ajouta : « Mieux vaut encore la supporter ! »

Ainsi l'état matrimonial est-il un état d'amertume, qu'on peut comparer à de la bouillie d'avoine brûlée et couverte de mouches et d'insectes. Et quand l'homme trouve sur sa femme six mouches pour lui déplaire, elle en trouve vingt sur lui, qui lui déplaisent aussi. C'est pourquoi il faut s'armer de patience. Saint Bernard explique dans une lettre à un grand seigneur comment on doit gouverner sa maison, et c'est bien ce qu'il dit, comme aussi François Pétrarque dans bien des chapitres du *De remediis fortune* :

Un homme vint lui dire :

« Je veux prendre femme.

— Que veux-tu prendre ?

— Je veux épouser une jeune fille.

— Peut-être sera-t-elle comme tu la veux.

— Dans ce cas, j'en veux une qui ait déjà été mariée.

— C'est toi qui feras tout ce qu'elle voudra.

— J'en veux une qui ait été mariée deux fois.

— Tu peux lui remettre ton épée !

— J'en veux une qui parle bien.

— Saura-t-elle seulement se taire ?

— J'en veux une qui soit riche.
— L'argent fait naître la discorde dans un ménage.
— Je la veux mignonne.
— Il te sera difficile de la garder, car les autres l'aimeront et la désireront.
— Alors je la veux monstrueusement laide.
— Il est pénible d'avoir ce que personne ne désire.
— J'en veux une qui aura beaucoup d'enfants.
— Avoir beaucoup d'enfants est une lourde charge : petits enfants, petits soucis ; grands enfants, grand soucis.
— Alors j'en veux une qui ne fasse pas d'enfant.
— Que faire d'un arbre qui ne porte pas de fruit ? »

Ainsi se cache le diable derrière chaque brin d'herbe. Celui qui prend femme mignonne ne l'aimera pas durablement, car la mignonne ne le restera pas longtemps, pas plus que ne durent les fleurs de mars, la beauté de l'hiver, la pleine lune, la *favor populi* et les querelles de curés.

Chapitre LXXXIX : *La gratitude, un geste très personnel.*

Von Ernst (récit 656, Bolte, p. 366) : « Le jeune homme à qui la barbe poussa. »

Il y avait un garçon de dix-huit ans ; un jour il mit sa mère tellement en colère qu'elle jura en disant : « Que Dieu fasse que tu sois pendu dans l'année ! » Et c'est ce qui se passa. Il vola et fut pendu. Étant pendu, une longue barbe grise lui poussa, qui lui donnait l'apparence d'un vieillard de quatre-vingt-dix ans. Tous les gens s'émerveillaient de ce phénomène : une barbe avait poussé sur le gibet à un homme qui, de toute sa vie, n'avait jamais eu besoin de se raser. Un prêtre très pieux vint aussi voir le prodige. « Ce que Dieu, dit-il aux gens, veut montrer par ce signe, est évident : cet homme aurait vécu quatre-vingt-dix ans s'il n'avait pas abrégé lui-même sa vie en volant et en s'attirant la malédiction de sa mère. » *Honora patrem et matrem, ut sis longevus super terram.*

Von Schimpf (récit 658, Bolte, p. 366-367) : « Les tailleurs tombent hors de leur échoppe. »

Un drôle dépenaillé arriva un été dans une grande ville. Il y avait là, assis dans leur échoppe, cinq ou six jeunes compagnons, des garçon tailleurs, qui travaillaient et cousaient. Notre garçon ne voulait pas s'approcher, mais ils lui crièrent : « Eh ! l'aventurier ; d'où viens-tu, saltimbanque ? » Il se tut et pensa : « Comment m'y prendre pour jouer un tour à ces tailleurs ? » Il contourna la maison et vit, comme c'était l'heure matinale à laquelle on tire le poisson, que les porcs passaient sous le volet sur lequel étaient assis les compagnons et se frottaient contre les piliers qui le soutenaient. Dans la nuit, le brave garçon revint scier les piliers. Le matin suivant, les compagnons travaillaient et cousaient quand les cochons sortirent. Ceux-ci se pressèrent contre les piliers, qui s'effondrèrent ; le volet tomba et avec lui les compagnons, les uns sur les autres. Notre aventurier, tout près de là, se moquait d'eux, criant fort : « Voyez ! voyez ! ces gens ne pèsent rien ! Le vent les a poussés par-dessus le volet. » Cette fois, ils le laissèrent aller.

Von Ernst (récit 659, Bolte, p.367) : « La recluse s'accuse elle-même. »

Il y avait une béguine enfermée dans une petite maison, dont elle ne sortait jamais. Elle avait auprès d'elle une honnête femme qui la servait et lui achetait ce dont elle avait besoin. De braves femmes venaient en grand nombre pour la voir et recevoir ses leçons ; elles lui donnaient de l'argent, et tout le monde la considérait comme une amie de Dieu. Mais quand elle était seule avec sa servante, elle s'accusait humblement et disait : « En vérité, je suis une méchante femme, colérique, emportée, n'ayant pas la moindre patience ; les gens pensent trop grand bien de moi... »

Or il arriva qu'une femme de bien vint la voir. Quand

elle ressortit, la servante l'interrogea et lui dit : « Que pensez-vous de cette femme, la béguine ? Est-elle parfaite et aussi droite qu'on le prétend ? » Mais la béguine, derrière son volet, épiait ce qu'elles se disaient. Quand la servante dit : « Je sais bien comme elle est parfaite ! Elle est jalouse, colérique, en vérité ce n'est pas un être humain ! », l'autre cria de derrière son volet : « Tu mens, je ne suis pas celle que tu dis. Ah ! Bonne dame, voilà ce qu'elle a inventé à mon sujet ! » La servante répliqua : « Je vous avais prise pour une femme honnête. Mais c'est vous-même qui m'avez dit tout cela de vous. Il ne me semble pas que vous ayez menti sur votre propre compte ! »

Un être humain ne supporte pas que les autres le jugent comme il se juge lui-même.

II. Sermon du septième dimanche après la Pentecôte 1494
sur la force et les effets de la grâce de Dieu.
Gratia Dei, vita eterna (Rom., VI, 23). (Éd. Warnock, p. 32-42.)

La première partie de ce sermon s'attache à définir théologiquement la grâce : elle est un don de Dieu et elle se distingue des œuvres ; ces dernières, demande le prédicateur, peuvent-elles conduire à la vie éternelle ? Pour répondre, il faut au préalable distinguer deux types d'œuvres : celles que la créature accomplit par elle-même (a creato) *ne suffisent pas à gagner la vie éternelle, car elles sont bien inférieures en dignité au royaume de Dieu ; celles qui procèdent de Dieu* (a creatore) *y suffisent, car la grâce de Dieu agit en nous. Suivent un premier* exemplum *et sa moralisation :*

« *Nim ain exempel*... Prends un *exemplum*. Tu vois une source qui jaillit d'une haute montagne et coule dans une vallée profonde. Quelqu'un te demande : " L'eau peut-elle remonter de ces profondeurs et venir s'écouler sur les hautes montagnes ? " Tu réponds : " Non, c'est impossible. " Pourquoi ? Parce qu'il est dans la nature de l'eau d'être lourde, c'est pourquoi elle court et descend et ne monte pas. Mais qu'il y ait une autre montagne que celle sur laquelle se trouve la source, que cette montagne soit exactement de la hauteur de la première, de l'eau pourra bien courir vers cette deuxième montagne, mais pas plus haut que son niveau d'origine.

« Par l'eau qui s'écoule vers en bas et descend vers la vallée, on comprend les œuvres que nous accomplissons de notre propre mouvement naturel : elles sont si lourdes et si basses qu'elles ne nous permettent pas de monter sur la haute montagne de la vie éternelle. Mais la rivière qui a sa source sur la haute montagne représente les bonnes œuvres qui ont leur commencement et leur origine en Dieu et que nous accomplissons avec l'aide et l'action de la grâce de Dieu. Avec elles, nous pouvons parvenir sur la haute montagne et mériter la vie éternelle. C'est à ce propos que Paul a prononcé les mots cités au début : " Grâce de Dieu, vie éternelle ", c'est-à-dire qu'avec la grâce de Dieu nous pouvons mériter la vie éternelle. Voilà une conclusion suffisante, et qui me ramène à mon mot du départ. »

La deuxième partie du sermon énumère les trois effets de la grâce dans le cœur de l'homme : elle détourne du péché mortel, elle conserve la vie spirituelle, elle conduit à la vie éternelle. Chacun de ces points justifie un développement qui s'achève sur un exemplum. *La taille de ces trois* exempla *s'enfle au cours du sermon.*

La grâce détourne du péché mortel.

« *Nim ain gleichnus.* Prends une similitude. Tu peux tomber dans un puits profond, mais tu ne peux en ressortir si on ne t'aide pas en te lançant une corde ou en te tendant une échelle.

« Cette échelle qui te fait sortir du puits profond du péché mortel, c'est la grâce de Dieu. Combien de barreaux a-t-elle, je ne te le dirai pas cette fois. Qu'il te suffise d'avoir entendu qu'elle tire l'homme du péché mortel et que c'est un bon guide. »

En marge, à hauteur de l'adjectif « profond », le manuscrit présente les mots suivants, disposés par le scribe comme les marches d'un escalier : « Base. 1 : Peur de Dieu. 2 : Avoir l'amour de Dieu. 3 : L'honorer et le respecter. 4 : Le lire. 5 : Le considérer.6 : Le prier. 7 : Le contempler. Sommet. » Ce petit schéma est l'illustration parfaite, sans doute mnémotechnique, du thème de la Scala coeli *développé par Jean Gobi au siècle précédent et dont il a été question plus haut.*

Deuxièmement, la grâce écarte les maladies de l'âme, maintient celle-ci en vie. S'appuyant sur saint Augustin (Sermones ad populum), *Pauli dit que l'homme est plus fragile qu'un verre : si un verre est bien nettoyé et conservé avec soin, il peut durer cent ou mille ans, alors qu'un homme, même bien nourri, doit forcément mourir. Les rois et les seigneurs eux-mêmes, qui ont pourtant à leur service un médecin particulier, ne vivent pas plus que les autres hommes.*

« *Nim ain exempel.* Prends un *exemplum.* Prends un verre ou un seau, remplis-les de charbons ardents, pose-les

sur le plus haut toit d'une église, là où le vent souffle le plus fort, place tout autour des arquebusiers et d'autres gars qui, avec beaucoup d'application, tireront dessus et lanceront des pierres. Ne crois-tu pas que le verre est en grand danger ? Oui, sans doute quand on place un verre sans protection sur une hauteur, il risque de tomber et de se briser. Si tu le poses tout près du feu, il éclatera sous l'effet de la chaleur : à plus forte raison, ne va-t-il pas se briser si tu le remplis de charbons ardents ? Et tu peux aisément l'atteindre avec une pierre et le fracasser. Avec quel soin faut-il veiller sur lui quand il est ainsi posé tout en haut du toit, en plein vent, rempli de charbons, alors qu'en bas la foule lui lance des pierres !

« Ainsi faut-il rendre la vie de l'homme et l'homme lui-même conformes à l'esprit : celui qui vit selon l'esprit est vraiment placé sur une hauteur. Les charbons ardents dans le verre, c'est-à-dire les *fomes peccati* (aliments du péché), ce sont les inclinations au péché que chaque homme porte en lui, aussi saint et pieux soit-il ; car jamais on ne vit sur terre de saint qui n'eût en lui ces charbons, ces inclinations, ces aiguillons ou ces racines du péché, à l'exception des deux personnes les plus nobles, le Christ et sa très pure mère et servante Marie, qui n'ont connu aucune inclination au péché. Mais tous les autres hommes ont ce feu en eux, et ils sont si prompts à s'embraser que les flammes s'échappent aussitôt du verre, c'est-à-dire que le feu de la colère et des autres péchés éclate en l'homme avec une extraordinaire rapidité, aussi vite que le sang ou l'air courent en lui. Il en va de même pour l'aiguière dont on prend soin, pour qu'elle ne se brise pas. (Point n'est besoin de nous envoyer étudier dans une grande école pour apprendre les péchés. Ils s'apprennent, hélas ! tout seuls, car le maître d'école est en nous.)

« Il faut aussi craindre au plus haut point les vents violents, d'une telle brutalité qu'ils renversent parfois les arbres, les châteaux et les grandes maisons. Par le vent, entends les attaques que l'homme doit endurer de la part du mauvais esprit ; elles sont si dures qu'elles renversent

les piliers, les maisons et les châteaux. Adam et Ève au paradis étaient deux forts piliers, mais par le faux conseil et l'attaque du mauvais esprit, ils furent abattus et tombèrent dans le péché. Salomon ne fut-il pas un beau château, Samson une forte tour, David une grande maison, comme bien d'autres qui furent renversés par le souffle violent de l'ennemi mauvais ? Combien plus le pauvre verre doit craindre ce dernier !

« Quant à ceux qui jettent des pierres sur le verre, il faut comprendre par là les attaques que tu dois endurer du monde et des autres hommes. Celui qui veut mener une vie droite, entreprendre ou faire faire telle chose, il doit s'exposer à la réprobation, au rejet ou aux railleries ; qu'il soit laïc ou clerc, on trouvera toutes sortes de gens pour s'en prendre à ses biens, le traiter d'hypocrite ou lui faire mal. C'est ce que dit l'Apôtre : " *Omnes qui pie vivere volunt,* etc ". »

Troisièmement, la grâce de Dieu conduit à la vie éternelle.

« *Nim ain gleichnus.* Prends une similitude. Un jour, un homme fut condamné et emmené pour être exécuté. Mais un homme riche passa par là, qui le libéra en payant pour lui quatre ou cinq cents florins. Le prisonnier devint ainsi sa propriété. Son maître le conduisit chez lui, le garda à son service, lui confia la garde de ses biens et lui donna pour rétribution le manger et le boire. Il était comme son bien propre. Le prisonnier pensait que son maître l'avait sauvé de la mort, et à cause de cela il lui était fidèle, augmentait son bien et le servait le mieux qu'il pouvait. Quand le riche fut près de mourir, il le nomma dans son testament comme son fils naturel et l'institua héritier de tous ses biens. Il appela auprès de lui son fidèle serviteur qu'il avait racheté

de la mort et lui dit : “ Cher ami, tu m’as servi longtemps et honnêtement, c’est pourquoi je veux que tu jouisses de la liberté ; je veux t’affranchir et te libérer complètement, et je renonce à tout droit sur toi ; tu es libre de tout lien à mon égard, va où tu veux. ” Le serviteur répondit au maître : “ Cher maître, il ne me suffit pas d’être affranchi. Rappelez-vous, je vous prie, que je vous ai servi fidèlement et que j’ai augmenté votre bien. Donnez-moi une part de vos biens, faites de moi votre cohéritier avec votre fils. ” Le maître répondit : “ Cher ami, en t’affranchissant, je te donne plus que ce que je te devais. Toi, tu m’as servi fidèlement parce que tu me le devais, puisque je t’ai sauvé la vie. ” Le serviteur : “ Cher maître, je sais bien que vous ne me devez rien, mais j’implore ce que je demande de votre grâce et votre miséricorde. ” Le maître dit alors : “ Voilà qui est différent. Si tu ne le réclames pas comme un dû, mais seulement comme une grâce, je veux te donner ma grâce et faire de toi l’héritier de tous mes biens avec mon propre fils. ”

« Le pauvre serviteur prisonnier, c’est l’homme, condamné à la mort éternelle pour ses péchés. Le riche seigneur, qui est Dieu tout-puissant, l’a sauvé et racheté pour lui, et lui a donné les quatre choses les plus précieuses, de plus grand prix, qu’il puisse avoir : sa divinité, pour une récompense éternelle ; son âme noble, force qui protège notre âme dans notre vie hypocrite ; il a vu que nous étions affamés, et nous donna à manger son corps saint ; il remarqua que nous étions assoiffés, et nous donna à boire son sang vermeil ; il sut que nous étions pauvres et souffrants ; c’est pourquoi il nous donna et son corps et son sang dans le saint sacrement. Parce que l’homme lui est redevable, il doit le servir fidèlement comme son serviteur et captif. Et quand l’homme va mourir, il s’adresse ainsi à Dieu : “ Ah ! Seigneur, permets que je sois récompensé de t’avoir servi fidèlement, et fais de moi l’héritier de tes richesses éternelles. ” Dieu lui répond : “ Je ne te dois aucune part de mes richesses du fait que tu m’as servi ; c’est toi qui me dois d’avoir été racheté. ” L’homme lui dit alors : “ Seigneur, je

sais bien que tu ne me dois rien. Mais je te prie de faire de moi par ta grâce le cohéritier de ton royaume éternel avec Jésus-Christ ton Fils. " Et Dieu le Père lui répond : " Puisque tu désires ma grâce, je veux te la donner et faire de toi un héritier de mon royaume éternel. " Paul dit à ce propos : " *Facti sumus heredes dei, coheredes autem Christi.* " " Par la grâce nous sommes devenus les héritiers de Dieu et les cohéritiers du Christ " (Rom., xviii, 17).

« Ainsi vous avez bien entendu comment la grâce de Dieu tire l'homme hors du péché, le protège de la vie hypocrite et troisièmement le conduit à la vie éternelle. Voilà ce que Dieu nous donne à nous tous ! *Amen. Orate pro scriptrice.* »

2

Charles Borromée : l'*exemplum* imprimé à destination populaire

*On sait que la vie de l'*exemplum *ne s'achève pas avec le Moyen Age*[1] *; si l'austérité évangélique des réformes du* XVI*e siècle tend à rejeter ces auxiliaires narratifs trop grossiers, la prédication populaire demeure vivante et le christianisme « baroque » retrouve l'usage du genre, le réintroduit dans les sermons et augmente les grands recueils médiévaux. On ne présentera pas ici ce renouveau moderne de l'*exemplum, *qui sort du cadre fixé, mais on notera une nouveauté importante, liée à l'apparition de l'imprimerie et à l'effort de catéchisation populaire et individuelle qui découle du concile de Trente ; d'innombrables livrets, imprimés sur mauvais papier, en peu de pages (généralement de 4 à 8 feuilles in-8° ou in-12°) sont vendus à bas prix lors des fêtes et des pèlerinages. Ce phénomène se développe très tôt en Italie, dès le milieu du* XVI*e siècle ; ces livrets offrent des oraisons, des légendes hagiographiques, des leçons simples de piété. Certains présentent des* exempla, *donnés au public populaire sans l'intermédiaire de la prédication ou du recueil savant. Citons deux ou trois titres : de Francesco* MARINOZZI *:* L'exemple des deux compagnons qui vont à Saint-Jacques de Galice. Où vous verrez les nombreux malheurs qui leur arrivent, mais auxquels ils ne seront pas abandonnés. Œuvre nouvelle *(12 p. in-12°, Bologne, Ronciglione et Sienne, 1622), ou* L'exemple très beau d'un pécheur nommé Tito, voué à Jérôme. Où par l'intercession dudit saint il renonce à la très mauvaise vie

qu'il menait depuis longtemps et se convertit avec nombre d'autres compagnons. Extrait du « Jardin des Exemples » du R. P. Serafino ROZZI, de l'ordre dominicain. Composé en huitains par Alessandro Parnini de Sienne *(8 p. in-8°, Macerata, 1631), ou encore le* Très beau sujet spirituel. Où est raconté le très bel exemple d'un jeune homme qui, pour s'être voué à la Bienheureuse Vierge, échappe au bûcher ardent où on l'avait placé, bien qu'innocent, par Gio. Maria TRIVISANO *(huitains, 16 p. in-8°, Ronciglione, s. d.).*

Les exempla *à destination populaire directe semblent plus pauvres et plus moralisants que les* exempla *médiévaux ; ils véhiculent des valeurs étroitement normatives, comme en témoigne un livret paru en 1608 (prose, 8 p. in-8°, Rome)*[2] : Instructions aux pères et mères de famille. Pour vivre chrétiennement et élever leurs fils dans la crainte de Dieu. Avec les bénédictions et les malédictions sur les bons et les mauvais fils. Tiré de l'Écriture sainte par l'Illustrissime Charles BORROMÉE, Archevêque de Milan. Œuvre très utile à tout genre de personne.

Saint Charles Borromée (1538-1584) représente le type même du grand prélat réformateur : neveu de Pie IV, secrétaire d'État de ce pape, cardinal, archevêque de Milan (1564), il s'employa à appliquer les décisions du concile de Trente dans son diocèse ; il fonda l'ordre des oblats, prêtres séculiers voués à la catéchisation du peuple. Le livret relève donc bien de cet effort ecclésiastique de vulgarisation doctrinale, mais il faut noter que la totalité des livrets populaires ne vient pas de la hiérarchie : les textes en huitains sont souvent l'œuvre de poètes ambulants qui vendent leur opuscule après une déclamation publique.

Alain BOUREAU.

1. Voir C. BREMOND, J. LE GOFF et J.-C. SCHMITT : *L'Exemplum, op. cit.*, p. 66-67.
2. L'exemplaire utilisé pour la traduction se trouve dans le fonds Capponi de la Bibliothèque vaticane.

L'ouvrage de Charles Borromée, après des considérations doctrinales sur les tâches des parents, sur les bénédictions et les malédictions annoncées dans le titre, se termine sur quatre « Exempla *aux fils », rédigés dans un italien simple et répétitif :*

Césaire dit que dans les monts de Sicile, une montagne s'embrasait, tout près de quelques villages ; le feu était déjà arrivé aux maisons, d'où les gens se mirent à fuir. Mais certains ne pouvaient pas fuir. Des fils abandonnaient leur père, d'autres le portaient sur leurs épaules. Eh bien, le feu passa par-devant, et ce furent ceux qui avaient abandonné leur père qui furent brûlés. Ceux qui portaient leur père, tout en étant dans le feu, n'en subirent aucun mal, parce que Dieu les préserva pour avoir observé le précepte : « Honore ton père et ta mère. »

Il dit aussi ceci : un père, pour laisser son bien à son fils, lui avait fait une donation complète, et alors le père restait à la charge du fils ; et le fils faisait souffrir le père et l'avait même chassé de la maison ; or, un jour, le père vint pour discuter avec le fils ; le fils était à table quand arriva le père. Le fils fit alors enlever une viande cuite et la fit mettre dans le buffet. Et quand le père eut fini de manger et s'en fut allé, le fils voulut se remettre à manger la viande qu'il avait fait mettre dans le buffet ; mais cette viande se transforma en un vilain crapaud qui lui sauta à la bouche, et il ne put le détacher de là pendant treize ans ; puis il mourut. Le curé, quand il avait appris cela, en avait informé l'évêque, qui avait fait conduire le fils par tout le diocèse pour donner exemple aux autres.

On lit encore qu'en une région d'Italie, un fils, pour n'avoir pas voulu obéir à sa mère, subit de la part de cette mère une malédiction, ou un « blasphème », comme nous disons : quand il serait mort, l'air ne pourrait l'accueillir, ni la terre, ni l'eau, ni la mer ; et il s'écoula peu de temps avant que la malédiction ne se réalise : en effet, la justice le fit pendre, mais il ne put rester attaché ; il fut jeté dans un fleuve qui ne put le garder ; alors on l'enterra, mais la sépulture n'en voulut point ; finalement on le jeta à la mer, mais la mer non plus ne put le retenir et le rejeta au-dehors. Alors la mère se souvint de la malédiction qu'elle avait jetée et lui fit attacher une grosse pierre au cou et le lança une nouvelle fois à la mer, mais la pierre ne suffit pas pour le faire demeurer dans la mer qui enfin le précipita contre un rocher et le brisa en quatre morceaux, qui restèrent longtemps fixés là. Telle fut la malédiction de la mère.

Un autre fils était conduit à Rome au gibet et, comme il devait y mourir, il leva les yeux et regardant ce lieu, dit : « Hélas ! hélas ! Voici venir sur moi la justice de Dieu, non à cause du mal que j'ai fait, mais parce qu'en ce lieu, j'ai eu l'audace de lever ma main impie sur ma mère et qu'elle a dit alors : " Ici, on pourra te voir au gibet. " Voilà, la malédiction m'est advenue. » Et ainsi il fut pendu.

Et ceux qui assistent les condamnés à Rome disent que nombreux sont les hommes pendus pour avoir frappé leur père ou leur mère. Gloire à Dieu.

Ces quatre exempla *reprennent des lieux communs médiévaux (le feu épargne l'homme vertueux ; la nourriture du fils indigne ou de l'avare se transforme en crapaud, les éléments rejettent le cadavre du pécheur), mais la nouveauté réside dans l'importance accordée à la structure familiale ; alors qu'au Moyen Age la réalisation immédiate et littérale d'une malédiction apparaît comme la sanction de la colère et de la légèreté de paroles de celui qui*

maudit, ici, elle est le juste moyen de la Vengeance divine et terrestre qui coïncide parfaitement avec l'ordre familial. Avec d'autres récits contemporains comme la légende hagiographique (le culte de Joseph comme père terrestre se développe à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance), ou comme la narration populaire (voir la légende de Nicolas Colapesce condamné à une existence aquatique par une malédiction maternelle), l'exemplum de l'âge moderne imbrique étroitement la morale familiale et les valeurs religieuses.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Table des matières

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 26 AVRIL 1985
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE HÉRISSEY
À ÉVREUX (EURE)
POUR LE COMPTE DES ÉDITIONS STOCK
14, RUE DE L'ANCIENNE-COMÉDIE, PARIS-6e

Imprimé en France
N° d'Éditeur : 4923
N° d'imprimeur : 36845
Dépôt légal : Mai 1985
54-07-3479-01
ISBN 2-234-01839-0

54-3479-0

PRÊCHER D'EXEMPLES

Récits de prédicateurs du Moyen Age

Le diable, la femme pécheresse et l'usurier cupide, le curé un peu sot et la sorcière des campagnes, voici les personnages à qui les **exempla** font jouer, dans des scènes animées, drôles et souvent cocasses, **le théâtre de la vie quotidienne.** Ce sont les prédicateurs qui, en chaire, racontaient des histoires pour distraire les laïcs, retenir leur attention pendant le sermon, et les convertir quand, de **l'exemplum**, ils tiraient la leçon. Ces récits sont l'instrument de la nouvelle prédication qui naquit au début du XIII[e] siècle, grâce aux **franciscains** et aux **dominicains :** l'Église devait composer désormais avec le peuple chrétien, lui tenir un langage qui lui convînt et même accepter de l'écouter... D'où, entre clercs et laïcs, cet échange de bonnes histoires et, grâce à elles, une circulation sans précédent des valeurs et des modèles culturels. Les **exempla** présentés ici ont été extraits des sermons ou des recueils, écrits pour la plupart en latin et traduits en français moderne. On suivra ainsi l'évolution d'un genre narratif très particulier entre la fin du XII[e] siècle et le temps des Réformes.

Photo Giraudon



ERG - Pascal Vercken

54-3479-0
85-V
69,00 FF TTC